



CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Décision Modificative n°2 du CTMR**

Rapport : 21 juin 2024 - 001

DEL-24-0089

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n°2 du Centre Toulousain des Maisons de Retraite est constituée par l'inscription de crédits sur les sections d'investissement et de fonctionnement :

1. La section d'Investissement comprend :

1.1. Des inscriptions budgétaires financées par l'affectation des résultats excédentaires 2023 de la section d'investissement qui s'élève à 979 735.46 € :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 1 013 739.86 € concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation. Ces reports seront financés par les excédents antérieurs du budget CTMR et par des virements de crédits.

1.2. La révision de crédits budgétaires entre chapitres comptables :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

2. La section de fonctionnement comprend :

2.1. Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de fin d'année 2024 des EHPAD du CTMR :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 260 000.00€ sur le compte 64111 – Rémunération principale ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 72 000.00€ sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs ;

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 68 000.00€ sur le compte 68112 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 356 000.00€ sur le compte 73531 – Produits à la charge de l'utilisateur pour les EHPAD du CTMR ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 44 000.00€ sur le compte 778 – Autres produits exceptionnels.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Décision Modificative n°2 du CTMR

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°2 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du CTMR.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvés les crédits budgétaires financés par l'affectation des résultats excédentaires 2023 de la section d'investissement qui s'élève à 979 735.46 € :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 1 013 739.86€ concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation. Le reliquat des reports de crédits sera financé par des virements de crédits.

ARTICLE 2 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de fin d'année 2024 des EHPAD du CTMR :

- De crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 260 000.00€ sur le compte 64111 – Rémunération principale ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 72 000.00€ sur le compte 673 – Titres annulés sur exercice antérieur ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 68 000.00€ sur le compte 68112 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles ;
- De crédits nouveaux en recettes d'un montant de 356 000.00€ sur le compte 73531 – Produits à la charge de l'utilisateur ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 44 000.00€ sur le compte 778 – Autres produits exceptionnels.

ARTICLE 3 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 4 : La décision modificative n°2 de l'exercice 2024 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

001 - Décision Modificative n°2 du CTMR - DEL-24-0089

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 02/07/2024

Affiché le : 03/07/2024

DECISION MODIFICATIVE N°2

EXERCICE 2024

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21/06/2024

Délibération N° Du 21/06/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



Handwritten signatures of administrators in blue ink, including the name 'Udoke' written vertically.

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 BUDGET CTMR

Investissement

Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Dépense	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	-
	003		Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	13	13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	-	-	-
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat	-	-	-
		1391 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte résultat - Etat	-	-	-
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	-	-	-
		1392 HB	Amortis. subventions d'investis. inscrites au cpte de résultat - Collectivités et étab. pub.	-	-	-
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	-	-	-
		13988 HB	Amortis. subventions d'investi. inscrites au cpte de résultat - Autres subventions	-	-	-
	13		Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-
		142 HB	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-
		148	Autres provisions réglementées	-	-	-
	14		Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	-	-	-
		1518 HB	Provisions pour risques et charges	-	-	-
	15		Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	-	-	-
		165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	-	-	-
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	-	-	-
	16		Somme :	-	-	-

Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
20		2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	-	-	-
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	119 304,16	-	119 304,16
20			Somme :	119 304,16	-	119 304,16
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
21		2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions	514 932,66	34 004,40	480 928,25
		2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	23 971,99	-	23 971,99
		2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	76 985,35	-	76 985,35
		2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	137 243,37	-	137 243,37
		2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	18 000,00	-	18 000,00
		2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	5 000,00	-	5 000,00
		2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	38 035,03	-	38 035,03
		2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	65 267,31	-	65 267,31
		2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	15 000,00	-	15 000,00
21			Somme :	894 435,70	34 004,40	860 431,30
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
23		2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	-	-	-
		238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
23			Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
27		275	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-
27			Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
28		28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	-	-	-
28			Somme :	-	-	-
Nature affect. opér.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
49		496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	-	-	-
49			Somme :	-	-	-
Dépense			Somme :	1 013 739,86	34 004,40	979 735,46

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 BUDGET CTMR

Investissement

Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté			
	001			Somme :		
Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1			
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital			
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement			
	10			Somme :		
Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État			
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions			
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État			
	13			Somme :		
Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
	14			Somme :		
Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques			
		1518 HB	Provisions pour risques et charges			
	15			Somme :		
Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros			
		165	Dépôts et cautionnements reçus			
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières			
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts			
	16			Somme :		
Nature affect. opéra.	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	27	275	Dépôts et cautionnements versés			
	27			Somme :		

Nature affect. opéra	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
28		28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)			
		28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation			
		28013 HB	Amortissements des frais d'établissements			
		2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)			
		2805 HB	Amort. immob. incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets			
		28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)			
		28131 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Bâtiment			
		28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations, générales, agencements, aménagements des constructions (O)			
		28135 HB	Amortis. immobilisations corporelles - ICGAAC			
		28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)			
		28151 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées			
		28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)			
		28153 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique			
		28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)			
		28154 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériels et outillages			
		28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)			
		28181 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers			
		28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)			
		28182 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de transport			
		28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)			
		28183 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique			
		28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)			
		28184 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Mobilier			
		28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)			
		28188 HB	Amortis. immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles			
			Somme :			
				REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	48	496	Dépréciation des comptes de débiteurs divers			
	40			Somme		
Recette				Somme		
				REPORT DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Nature affect. opéra	Code chapitre	Code article	Libellé article			
		031	RESULTAT PREVISIONNEL		68 000,00	68 000,00
		032	AUTOFINANCEMENT		911 735,46	911 735,46
		032	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 BUDGET CTMR

Fonctionnement

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement			
60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité			
60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage			
60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien			
60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives			
60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs			
606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits absorbants			
606268	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières			
60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées			
6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation			
6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales			
6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures			
61118	Autres - Prestations à caractère médical			
61128	Autres prestations à caractère médico-social			
6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements			
6261	Frais d'affranchissements			
6262	Frais de télécommunication			
6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur			
6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur			
6287	Divers - Remboursement de frais			
6288	Divers - Autres			
	Somme :			

Groupes Fonctionnel	Codes article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical			
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement			
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs			
	622312	Autres médecins			
	6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs			
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires			
	6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) - Taxe sur les salaires			
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport			
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			
	6339	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier			
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale		260 000,00	260 000,00
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence			
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service			
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)			
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement			
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires			
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité infilion			
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres			
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé			
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale			
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
	641384	Indemnités infilion			
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
	641388	Autres			
GRUPE II					
DEPENSES -					
Dépenses					

attachées au personnel

64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale			
64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
641584	Indemnité infilion			
641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
641588	Autres			
6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion			
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis			
64178	Autres (apprentis)			
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens			
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé			
6428	Rémunération du personnel médical - Autres			
64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité infilion			
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'I.R.S.S.A.F.			
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite			
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.			
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.			
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux			
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'I.R.S.S.A.F.			
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite			
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.			
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.			
6468	Personnes handicapées - Autres			
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.			
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité			
64784	Autres charges sociales - Oeuvres sociales			
64788	Autres charges sociales - Autres			
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel			
	Somme :	260 000,00		260 000,00

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	61358	Autres localions mobilières			
	61521	Bâtime nts publics			
	61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages			
	6161	Primes d'assurances - Multirisques			
	6163	Primes d'assurances - Assurance transport			
	6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile			
	61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail			
	6162	Divers - Documentation générale et technique			
	6184	Divers - Concours divers (cotisations...)			
	6188	Divers - Autres frais divers			
	623	Publicité, publications, relations publiques			
	627	Services bancaires et assimilés			
	63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux			
	6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre			
	637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)			
	6541	Créances admises en non valeur			
	6542	Créances éteintes			
	6579	Subventions - Autres subventions			
	6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'inhumation			
	6592	Charges diverses de gestion courante - Pécule			
	6598	Charges diverses de gestion courante - Autres			
	6716	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		72 000,00	72 000,00
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
	678	Autres charges exceptionnelles			
	68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles			
	68111 M	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles (M)			
	68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation-immobilisations corporelles (O)			
	68112 M	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges d'exploitation - immobilisations corporelles (M)		68 000,00	68 000,00
	6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et, aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation			
	6815 M	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
	68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et, aux provisions : charges d'exploitation - Créances			
	68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et, aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
	68742M	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		140 000,00	140 000,00
		Somme :		140 000,00	140 000,00
Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	002	Résultat de fonctionnement reporté			
		Somme :		400 000,00	400 000,00
		Somme :		400 000,00	400 000,00

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 BUDGET CTMR

Fonctionnement

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
Somme :				
Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département	-	-	-
73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé	-	-	-
7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012	-	-	-
7342	Participation du résident au tarif dépendance	-	-	-
73511	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	-	-	-
7351128	CNR-COVID-19	-	-	-
735211	Parti afférente à l'hébergement	-	-	-
7352121	Hébergement permanent des résidents	-	-	-
7352281	Parti afférente à l'hébergement-charge département	-	-	-
7352282	Hébergement permanent des résidents	-	-	-
735311	Tarifs journaliers au socle de prestations	-	356 000,00	356 000,00
73532	Parti afférente à la dépendance	-	-	-
73561	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)	-	-	-
7361	Dotations globales de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)	-	-	-
7381	Produits à la charge de la CAF	-	356 000,00	356 000,00
Somme :				
			356 000,00	356 000,00

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	-	-	-
6429	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical	-	-	-
6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	-	-	-
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	-	-	-
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	-	-	-
7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	-	-	-
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	-	-	-
7488	Autres subventions et participations - Autres	-	-	-
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	-	-	-
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	-	-	-
	Somme :	-	-	-
GROUPE II RECETTES				
- Autres produits relatifs à l'exploitation				
GROUPE III RECETTES				
Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
773	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	-	-	-
777	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale	-	-	-
777 M	Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (O)	-	-	-
778	Quote-part des subventions d'investissements virées au résultat d'exercice (M)	-	-	-
7811	Autres produits exceptionnels	-	44 000,00	44 000,00
7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements incorporelles et corporelles	-	-	-
7815 M	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	-	-	-
78742 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions	-	-	-
78748	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Autres	-	-	-
	Somme :	-	44 000,00	44 000,00
	Somme :	-	400 000,00	400 000,00



CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Approbation du principe de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein du Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR)**

Rapport : 21 juin 2024 - 003

DEL-24-0071

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des mesures à la disposition des employeurs publics pour participer à la prévention de la récidive et assurer la visibilité de la mise en œuvre d'une sanction au profit de la collectivité, il existe le dispositif Travail d'Intérêt Général (TIG) / Travail Non Rémunéré (TNR).

Les mesures TIG et TNR réalisées par des personnes majeures sont suivies par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et celles réalisées par des personnes mineures sont suivies par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Le TIG, créé par la loi n°83-466 du 10 juin 1983, constitue une mesure alternative à l'incarcération. C'est un travail non rémunéré réalisé par une personne, majeure ou mineure (plus de 16 ans), au profit de la collectivité publique et qui a pour objectifs :

- de réparer le passé :
 - Sanctionner : Répondre à l'infraction commise avec une sanction de manière individualisée ;
 - Réparer : Effectuer un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif, tout en laissant, à la personne condamnée, la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles.
- de préparer l'avenir :
 - Insérer : Faire découvrir une activité professionnelle ou solidaire à des personnes souvent éloignées de l'emploi ;
 - Socialiser : Impliquer directement la société civile dans la peine et favoriser le lien social.

Le TNR créé par la loi n° 99-515 du 23 juin 1999, est l'appellation du Travail d'Intérêt Général dans la procédure de composition pénale.

C'est une mesure alternative aux poursuites proposée par le Procureur de la République. Le TNR permet à l'autorité judiciaire d'apporter à certaines formes de délinquance une réponse rigoureuse, sans pour autant qu'il soit nécessaire de saisir une juridiction répressive. Il vise les mêmes objectifs que le travail d'intérêt général.

Ces mesures ont fait leurs preuves en matière de prévention de la récidive et d'insertion depuis de nombreuses années.

Pour devenir organisme accueillant, les collectivités territoriales et établissements publics doivent être inscrits sur la liste des organismes d'accueil de TIG et TNR établie par le juge de l'application des peines.

Dans cet objectif, il est proposé d'autoriser les démarches nécessaires pour l'inscription du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Toulouse comme organisme d'accueil TIG-TNR, auprès du Ministère de la justice afin de pouvoir conventionner auprès du ministère.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Approbation du principe de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein du Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR)

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CTMR,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : le Conseil d'Administration approuve l'inscription du CTMR comme organisme d'accueil des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR).

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CTMT de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer les actes afférents.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

003 - Approbation du principe de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein du Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) - DEL-24-0071

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 02/07/2024

Affiché le : 03/07/2024

CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE de Madame GRILLE Nadège, Directrice Générale

ENTRE : La Mairie de Toulouse, place du capitole 31 000 Toulouse représentée par Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc MOUDENC dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2023,

D'une part,

ET : Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse, 2 bis rue de Belfort BP 70413 31004 TOULOUSE Cedex, représenté par la Vice-Présidente, Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 OCT. 2022

D'autre part,

Vu le code général de la fonction publique, livre 1er portant droits, obligations et protection

Vu le code général de la fonction publique, livre V portant carrière et parcours professionnel notamment les articles L.512-6 à L.512-17

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2023

Vu la demande de mise à disposition présentée par Madame GRILLE Nadège, Directrice Générale Adjointe des Solidarités,

Considérant le fait que Madame GRILLE Nadège a préalablement pris connaissance des dispositions de la présente et en a accepté les termes,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La Mairie de Toulouse renouvelle la mise à disposition de Madame Nadège GRILLE auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Madame Nadège GRILLE est mise à disposition afin d'exercer les fonctions de Directrice Générale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Toulouse.

Les missions confiées à l'agent sont les suivantes :

- Assurer la Direction Générale du CCAS de la Mairie de Toulouse dans toute sa composante.
- Assurer la gestion administrative et financière du CCAS de la Mairie de Toulouse, dont le personnel relève de la Fonction Publique Territoriale et Hospitalière.

- Garantir les liens avec les partenaires institutionnels du CCAS de la Mairie de Toulouse que sont notamment l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Haute Garonne.
- Piloter et garantir la transversalité dans le fonctionnement quotidien des fonctions supports du CCAS de la Mairie de Toulouse et veiller à la mise en œuvre de la convention de coopération entre les fonctions support du CCAS, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole.
- Assurer les actes de la commande publique.
- Veiller à la qualité du dialogue social au sein de l'institution.

ARTICLE 3 : DUREE ET QUOTITE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame Nadège GRILLE est mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour une quotité de 40% du temps de travail.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

L'activité de Madame Nadège GRILLE est organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse pour la quotité du temps de travail précisée à l'article 3 de la présente convention, dans les conditions qu'elle détermine et auxquelles l'agent se conformera.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de Madame GRILLE Nadège est gérée par la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Mairie de Toulouse versera à Madame GRILLE Nadège la rémunération correspondante à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

En application de l'article 512-15 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les parties conviennent que la mise à disposition de Madame GRILLE Nadège s'effectue à titre gratuit.

ARTICLE 7 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame GRILLE Nadège peut prendre fin :

- au terme de l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de deux mois avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, du CCAS de la Mairie de Toulouse ou de la Mairie de Toulouse,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre le CCAS de la Mairie de Toulouse et la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

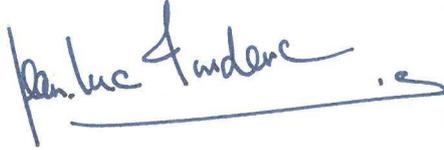
La présente convention entre en vigueur à compter du 01 Janvier 2024.

Fait à Toulouse, le 18 AVR. 2024

Pour la Mairie de Toulouse,

Pour le C.C.A.S de la Mairie de Toulouse,
Et par délégation,

Le Maire,



La Vice-présidente,

Jean-Luc MOUDENC

Maroua BOUZAIDA-SYLLA





CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Adoption des conventions de groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz pour les établissements du CTMR**

Rapport : 21 juin 2024 - 004

DEL-24-0073

Mesdames, Messieurs,

Afin d'optimiser les procédures de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer deux groupements de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique pour procéder ensemble à l'achat d'électricité et de gaz pour les années 2025 à 2031.

Les conventions constitutives de groupement de commandes définissent les modalités de fonctionnement des groupements, désignent Toulouse Métropole comme coordonnateur, et précisent qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Plutôt qu'engager séparément les consultations pour la conclusion des marchés, il apparaît plus favorable de prendre part à la solution d'achat groupée pilotée par Toulouse Métropole. Outre la sécurité technique et juridique, le volume que représentent les acheteurs publics des collectivités territoriales, regroupés au sein de ces groupements de commandes, doit permettre d'obtenir des économies encore plus substantielles sur le prix de l'électricité et du gaz.

Cette volonté de mutualisation se traduit par l'adoption de deux conventions, l'une pour l'électricité et l'autre pour le gaz, portant institution d'un groupement de commandes pour la passation du marché public ayant vocation à couvrir les besoins.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les conventions portant création d'un groupement de commande pour l'électricité et d'un groupement de commande pour le gaz et d'autoriser le Vice-président à les signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Adoption des conventions de groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz pour les établissements du CTMR

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CTMR,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Approuve les termes des conventions 24TM02 et 24TM03 portant création des groupements de commandes en vue de participer ensemble à l'achat d'électricité et de gaz, telles qu'annexées à la présente délibération

ARTICLE 2 : Les conventions désignent Toulouse Métropole comme coordonnateur desdits groupements de commandes. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

ARTICLE 3 : Autorise la Vice-présidente et, en cas d'empêchement la Directrice Générale, à signer les conventions de groupement de commande et tous actes afférents à ces dossiers.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**004 - Adoption des conventions de groupement de commande pour la fourniture
d'électricité et de gaz pour les établissements du CTMR - DEL-24-0073**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 02/07/2024
Affiché le : 03/07/2024

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention (24TM03) concerne l'achat d'électricité en groupement de commandes

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer un accord cadre et marché(s) subséquent(s) qui définiront les besoins.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : TOULOUSE METROPOLE .

Le siège du coordonnateur est situé :

MARENGO BOULEVARD

6 RUE RENE LEDUC

BP 35821

31505 TOULOUSE CEDEX 5

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions visées par la présente convention,

Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un cocontractant et notamment :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Assister les membres dans la définition de leurs besoins et recenser ces besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises

Ordre	Désignation détaillée
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Transmettre les dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres/Réunir la Commission d'Appels d'Offres si il y a lieu.
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Transmettre les marchés et accords-cadres au contrôle de légalité s'il y a lieu
12	Signer et notifier les marchés et accords-cadres
13	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
14	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
15	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
16	Accomplir tous les actes afférents à ces attributions
17	Attribuer le/les marchés subséquents
18	Procéder à la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords-cadres relatifs à la modification du prix.
19	Accompagner les membres au suivi d'exécution
20	Agir en justice tant en demande qu'en défense
21	Représenter le groupement à l'égard des tiers

Sauf dans les cas où il est fait le choix de passer des marchés uniques pour les besoins des deux collectivités, il n'entre pas dans ses missions de :

- Etablir les ordres de service et les bons de commandes ;
- Procéder à la vérification des prestations exécutées ;
- Certifier le service fait sur les factures émises par les titulaires ;

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- TOULOUSE METROPOLE
- Commune de MONTRABE
- Commune d'AIGREFEUILLE
- Commune de TOULOUSE
- Commune de BALMA
- Commune d'AUSSONNE
- Commune d'AUCAMVILLE
- Commune de BLAGNAC
- Commune de CASTELGINEST
- Commune de CORNEBARRIEU
- Commune de MONDONVILLE
- Commune de SAINT-JEAN
- Commune de SAINT-JORY

- Commune de SEILH
- Commune de L'UNION
- Commune de BRAX
- Commune de BRUGUIERES
- Commune de COLOMIERS
- Commune de CUGNAUX
- Commune de DREMIL-LAFAGE
- Commune de FLOURENS
- Commune de FONBEAUZARD
- Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE
- Commune de LAUNAGUET
- Commune de MONDOUZIL
- Commune de PIBRAC
- Commune de SAINT-ORENS
- Commune de TOURNEFEUILLE
- Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE
- Centre Toulousain des Maisons de Retraite
- Centre Communal d'Action Sociale de TOULOUSE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CUGNAUX
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIBRAC
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TOURNEFEUILLE
- DECOSET
- Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE
- Espace Culturel de Pibrac
- Cité de l'Espace (SEMECCCEL)
- Musée des Abattoirs
- Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter son marché : bon de commande, ordre de service, vérification et réception des prestations, gestion des reconductions, signature et notification des exemplaires uniques, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché avec vérification du service fait
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés
4	Informers le coordonnateur de la bonne exécution du marché
5	Procéder à la passation des avenants éventuels aux marchés et accords-cadres exception faite pour tout avenant relatif au prix,
6	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant son représentant à signer la présente convention.
7	Certifier le service fait sur factures émises par les titulaires

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

La commission compétente pour analyser les candidatures et les offres et désigner les titulaires des marchés et accords cadres, est la commission du coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement saisira pour avis sa propre commission sur la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords cadres en cours d'exécution, exception faite pour tout avenant relatif au prix du marché dans les cas où cet avis est rendu obligatoire par la réglementation en vigueur

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra à sa charge les frais occasionnés par la consultation.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Chaque dossier de consultation précisera les modes de répartition des dépenses et de règlement financier du ou des marchés.

Dans le cas de marché séparés, chaque membre procédera au règlement financier de ses marchés.

J - Modalités d'adhésion au groupement

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes sous réserve d'un préavis de trois mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur,

Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention, Toutefois, le retrait du du groupement et la résiliation de la convention en pourront intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement ou pour tout motif d'intérêt général,

les conditions de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du ou des marché(s) devraient lancer une ou des nouvelle(s) consultation(s).

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Fait à TOULOUSE,

Le

Membre	Représentant	Fonction	Signature
TOULOUSE METROPOLE			
Commune de MONTRABE	Jacques SEBI	Maire de Montrabé	
Commune d'AIGREFEUILLE	Christian ANDRE	Maire d'Aigrefeuille	
Commune de TOULOUSE			
Commune de BALMA	Vincent TERRAIL-NOVES	Maire de Balma	
Commune d'AUSSONNE	Michel BEUILLE	Maire d'Aussonne	
Commune d'AUCAMVILLE	Gérard ANDRE	Maire d'Aucamville	
Commune de BLAGNAC	Joseph CARLES	Maire de Blagnac	
Commune de CASTELGINEST	Grégoire CARNEIRO	Maire de CASTELGINEST	
Commune de CORNEBARRIEU	Alain TOPPAN	Maire de CORNEBARRIEU	
Commune de MONDONVILLE	Véronique BARRAQUE-ONNO	Maire de Mondonville	
Commune de SAINT-JEAN	Bruno ESPIC	Maire de Saint-Jean	
Commune de SAINT-JORY	Thierry FOURCASSIER	Maire de Saint-Jory	
Commune de SEILH	Didier CASTERA	Maire de Seilh	
Commune de L'UNION	Marc PERE	Maire de L'Union	
Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse			
Commune de BRAX	Thierry ZANATTA	Maire de Brax	
Commune de BRUGUIERES	Philippe PLANTADE	Maire de Bruguières	
Commune de COLOMIERS	Karine TRAVAL MICHELET	Maire de Colomiers	

Membre	Représentant	Fonction	Signature
Commune de CUGNAUX	Albert SANCHEZ	Maire de Cugnaux	
Commune de DREMIL-LAFAGE	Ida RUSSO	Maire de Dremil-Lafage	
Commune de FLOURENS		Maire de Flourens	
Commune de FONBEAUZARD	Robert GRIMAUD	Maire de Fonbeauzard	
Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE	Michel SIMON	Maire de Gagnac sur Garonne	
Commune de LAUNAGUET	Michel ROUGE	Maire de Launaguet	
Commune de MONDOUZIL	Robert MEDINA	Maire de Mondouzil	
Commune de PIBRAC	Camille POUPONNEAU	Maire de Pibrac	
Commune de SAINT-ORENS	Serge JOP	Maire de Saint-Orens de Gameville	
Commune de TOURNEFEUILLE	Dominique FOUCHIER	Maire de Tournefeuille	
Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE	Romain VAILLANT	Maire de Villeneuve Tolosane	
Centre Toulousain des Maisons de Retraite			
Musée des Abattoirs			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CUGNAUX			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIBRAC			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TOURNFEUILLE			
DECOSET			
Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE			
Espace Culturel de Pibrac			

Cité de l'Espace			
Syndicat Intercommunal Piscine de la Ramée.			

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention (24TM02) concerne l'achat de gaz en groupement de commandes

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer un accord cadre et marché(s) subséquent(s) qui définiront les besoins.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : TOULOUSE METROPOLE .

Le siège du coordonnateur est situé :

MARENGO BOULEVARD
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions visées par la présente convention,

Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un cocontractant et notamment :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Assister les membres dans la définition de leurs besoins et recenser ces besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises

Ordre	Désignation détaillée
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Transmettre les dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres/Réunir la Commission d'Appels d'Offres si il y a lieu.
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Transmettre les marchés et accords-cadres au contrôle de légalité s'il y a lieu
12	Signer et notifier les marchés et accords-cadres
13	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
14	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
15	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
16	Accomplir tous les actes afférents à ces attributions
17	Attribuer le/les marchés subséquents
18	Procéder à la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords-cadres relatifs à la modification du prix.
19	Accompagner les membres au suivi d'exécution
20	Agir en justice tant en demande qu'en défense
21	Représenter le groupement à l'égard des tiers

Sauf dans les cas où il est fait le choix de passer des marchés uniques pour les besoins des deux collectivités, il n'entre pas dans ses missions de :

- Etablir les ordres de service et les bons de commandes ;
- Procéder à la vérification des prestations exécutées ;
- Certifier le service fait sur les factures émises par les titulaires ;

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- TOULOUSE METROPOLE
- Commune de MONTRABE
- Commune d'AIGREFEUILLE
- Commune de TOULOUSE
- Commune de BALMA
- Commune d'AUSSONNE
- Commune d'AUCAMVILLE
- Commune de CASTELGINEST
- Commune de CORNEBARRIEU
- Commune de MONDONVILLE
- Commune de SAINT-JEAN

- Commune de SAINT-JORY

- Commune de L'UNION
- Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse
- Commune de BRAX
- Commune de BRUGUIERES
- Commune de COLOMIERS
- Commune de DREMIL-LAFAGE
- Commune de FLOURENS
- Commune de FONBEAUZARD
- Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE
- Commune de GRATENTOUR
- Commune de LAUNAGUET
- Commune de PIBRAC
- Commune de SAINT-ORENS
- Commune de TOURNEFEUILLE
- Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE
- Centre Toulousain des Maisons de Retraite
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET
- Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TOURNEFEUILLE
- Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE
- Espace Culturel de Pibrac
- Musée des Abattoirs

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter son marché : bon de commande, ordre de service, vérification et réception des prestations, gestion des reconductions, signature et notification des exemplaires uniques, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché avec vérification du service fait
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés
4	Informers le coordonnateur de la bonne exécution du marché ainsi que de l'attribution du ou des marchés subséquents
5	Procéder à la passation des avenants éventuels aux marchés et accords-cadres exception faite pour tout avenant relatif au prix,
6	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant son représentant à signer la présente convention.
7	Certifier le service fait sur factures émises par les titulaires

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

La commission compétente pour analyser les candidatures et les offres et désigner les titulaires des marchés et accords cadres, est la commission du coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement saisira pour avis sa propre commission sur la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords cadres en cours d'exécution, exception faite pour tout avenant relatif au prix du marché dans les cas où cet avis est rendu obligatoire par la réglementation en vigueur

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra à sa charge les frais occasionnés par la consultation.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Chaque dossier de consultation précisera les modes de répartition des dépenses et de règlement financier du ou des marchés.

Dans le cas de marchés séparés, chaque membre procédera au règlement financier de ses marchés.

J - Modalités d'adhésion au groupement

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes sous réserve d'un préavis de trois mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur,

Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention, Toutefois, le retrait du du groupement et la résiliation de la convention en pourront intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement ou pour tout motif d'intérêt général,

les conditions de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du ou des marché(s) devraient lancer une ou des nouvelle(s) consultation(s).

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

.

Fait à TOULOUSE,

Le

.....,

Membre	Représentant	Fonction	Signature
TOULOUSE METROPOLE			
Commune de MONTRABE	Jacques SEBI	Maire de Montrabé	
Commune d'AIGREFEUILLE	Christian ANDRE	Maire d'Aigrefeuille	
Commune de TOULOUSE			
Commune de BALMA	Vincent TERRAIL-NOVES	Maire de Balma	
Commune d'AUSSONNE	Michel BEUILLE	Maire d'Aussonne	
Commune d'AUCAMVILLE	Gérard ANDRE	Maire d'Aucamville	
Commune de CASTELGINEST	Grégoire CARNEIRO	Vice-Président (Voirie)	
Commune de CORNEBARRIEU	Alain TOPPAN	Maire de Cornebarrieu	
Commune de MONDONVILLE	Véronique BARRAQUE-ONNO	Maire de Mondonville	
Commune de SAINT-JEAN	Bruno ESPIC	Maire de Saint-Jean	
Commune de SAINT-JORY	Thierry FOURCASSIER	Maire de Saint-Jory	
Commune de L'UNION	Marc PERE	Maire de L'Union	
Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse	Mme Nadège GRILLE	Directrice Générale du CCAS	
Commune de BRAX	Thierry ZANATTA	Maire de Brax	
Commune de BRUGUIERES	Philippe PLANTADE	Conseiller Métropolitain	
Commune de COLOMIERS	Karine TRAVAIL MICHELET	Maire de Colomiers	
Commune de DREMIL-LAFAGE	Ida RUSSO	Maire - Membre du Bureau Métropolitain	
Commune de FLOURENS	Corinne VIGNON	ex Maire CONTACT INACTIF	
Commune de FONBEAUZARD	Robert GRIMAUD	Maire de Fonbeauzard	
Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE	Michel SIMON	Maire de Gagnac sur Garonne	
Commune de GRATENTOUR	Patrick DELPECH	Maire de Gratentour	
Commune de LAUNAGUET	Michel ROUGE	Maire de Launaguet	
Commune de PIBRAC	Camille POUPONNEAU	Maire de Pibrac	
Commune de SAINT-ORENS	Serge JOP	Maire de Saint-Orens de Gameville	
Commune de TOURNEFEUILLE	Dominique FOUCHIER	Maire de Tournefeuille	
Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE	Romain VAILLANT	Maire de Villeneuve Tolosane	
Centre Toulousain des Maisons de Retraite	Mme Nadège GRILLE	Directrice Générale du CTMR	

Membre	Représentant	Fonction	Signature
Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TOURNEFEUILLE			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET			
Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE			
Etablissement Public de PIBRAC			
Musée des Abattoirs			

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Acceptation d'une subvention d'investissement du budget principal du CCAS de Toulouse par le budget annexe ESMS HORS EPRD - Exercice 2024

Rapport : 21 juin 2024 - 004

DEL-24-0088

Mesdames, Messieurs,

Des établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD ont des besoins importants de travaux en matière de sécurité incendie, de chaufferie et d'amélioration des blocs sanitaires.

Ces travaux représentent des montants importants et les établissements n'ont pas de réserves d'investissement suffisamment importantes contrairement au budget principal du CCAS.

En effet, le budget principal dispose d'un excédent d'investissement important réalisé avant 2012 lorsque le CCAS n'avait qu'un budget unique.

Dès lors une partie des excédents a été réalisée par les résultats des établissements médico-sociaux. Il paraît légitime que ces derniers bénéficient en retour de la rétrocession de ces fonds.

Par conséquent, il est proposé que le budget principal du CCAS verse une subvention d'investissement de 200 000,00 euros au budget annexe ESMS HORS EPRD.

Ainsi, il convient de prendre une délibération pour que le budget annexe ESMS HORS EPRD accepte cette subvention d'investissement du budget principal.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Acceptation d'une subvention d'investissement du budget principal du CCAS de Toulouse
par le budget annexe ESMS HORS EPRD - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Est acceptée la subvention de 200 000,00 € effectuée par le budget principal du CCAS au budget annexe ESMS HORS EPRD.

ARTICLE 2 : La subvention d'investissement de 200 000,00 euros sera prise en charge au compte 13188 – Autres subventions d'investissement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**004 - Acceptation d'une subvention d'investissement du budget principal du CCAS de
Toulouse par le budget annexe ESMS HORS EPRD - Exercice 2024 - DEL-24-0088**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Projet de convention de partenariat entre l'Institut Médico Educatif (IME) Montaudran et l'association "La Rafistolerie" de Castanet Tolosan.

Rapport : 21 juin 2024 - 010

DEL-24-0092

Mesdames, Messieurs,

L'objet du partenariat est l'organisation d'un stage collectif effectué par les jeunes de l'unité Petits Princes de l'Institut Médico-Educatif Montaudran

Les objectifs du partenariat sont de :

- Permettre aux jeunes de l'unité Petits Princes de réaliser une action citoyenne en s'inscrivant dans les activités de l'association « La Rafistolerie » (réception produits, rayonnage, contact clients).
- Mettre en pratique des habilités sociales et favoriser des interactions hors institution.
- Construire avec les jeunes et leurs familles un cheminement de leur parcours par une insertion sociale adaptée.

L'inclusion en milieu scolaire ordinaire vise à développer les potentiels des élèves de l'IME mais aussi à favoriser leur insertion sociale auprès de jeunes de leur âge. Ils peuvent ainsi développer diverses compétences sociales, transdisciplinaires et visant l'autonomie.

Cette convention régit les droits et engagements de l'IME Montaudran ainsi que de l'association « La Rafistolerie »

La convention est signée pour l'année scolaire 2024-2025.

La résiliation par l'une des parties signataires est possible sous réserve d'un préavis de six mois.

La mise en place de ce dispositif reste souple. Il peut être réajusté et évoluer en fonction des projets des élèves.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Projet de convention de partenariat entre l'Institut Médico Educatif (IME) Montaudran et l'association "La Rafistolerie" de Castanet Tolosan.

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Considérant qu'une convention relative au fonctionnement d'une unité d'enseignement décentralisée doit être signée entre le CCAS, gestionnaire de l'IME Montaudran et l'association « la Rafistolerie » de Castanet Tolosan pour permettre l'organisation d'un stage collectif effectué par les jeunes de l'unité Petits Princes de l'Institut Médico-Educatif Montaudran

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve le projet de convention entre le CCAS, gestionnaire de l'IME Montaudran et l'association « La Rafistolerie » de Castanet Tolosan.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention sans incidence financière et tous les actes et avenants y afférents

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**010 - Projet de convention de partenariat entre l'Institut Médico Educatif (IME)
Montaudran et l'association "La Rafistolerie" de Castanet Tolosan. - DEL-24-0092**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

ANNEXE 1 : MONTANTS ANNUELS BRUTS DES COMPOSANTES DU RIFSEEP

GROUPE DE FONCTION	FONCTION	CADRE D'EMPLOIS	IFSE Fonctions Montants annuels bruts planchers	IFSE Fonctions Montants annuels bruts plafonds	IFSE Fonctions Montants annuels bruts plafonds	IFSE Qualification Montants annuels bruts plafonds	IFSE Qualification Montants annuels bruts plafonds	IFSE Plafond (décret) Montants annuels bruts		CIA Montants annuels bruts Plafonds	CIA Montants annuels bruts plafonds (décret)
				Agents non logés	Agents logés	Agents non logés	Agents logés	Agents non logés	Agents logés		
A4_1	Directeurs adjoints d'établissement avec hébergement, du siège	Attaché	5 694 €	12 240 €	6 696 €	1423.50 €	1 229 €	20 400 €	11 160 €	182.50 €	7 300 €
		Cadre de santé	5 694 €	12 240 €	12 240 €	1423.50 €	1 521 €	20 400 €	20 400 €	182.50 €	7 300 €
		Infirmier	5 694 €	11 688 €	11 688 €	1423.50 €	1 521 €	19 480 €	19 480 €	182.50 €	7 300 €
A4_3	Chargés de mission et collaborateurs	Infirmier	4 407 €	9 180 €	9 180 €	1101.75 €	858 €	15 300 €	15 300 €	141.25 €	5650 €
B1	Chefs de service ou chefs de projet	Technicien	6 084 €	10 488 €	4 818 €	1521 €	1 277 €	17 480 €	8 030 €	195 €	7 800 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte de l'IME Montaudran) et la Banque alimentaire de Toulouse et sa région.

Rapport : 21 juin 2024 - 009

DEL-24-0091

Mesdames, Messieurs,

L'objet du partenariat est la mise en place d'un stage de bénévolat effectué par des groupes de jeunes de l'IME. Montaudran (5 jeunes par séance) au sein de la Banque Alimentaire de Toulouse.

Ce stage se déroulera du 1/09/2024 au 30/06/2025 et du 1/09/2025 au 30/06/2026.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Permettre à des jeunes en situation de handicap de mener une action citoyenne ;
- Mettre en exergue des compétences sociales et des potentialités cognitives ;
- Construire avec les familles un cheminement du parcours du jeune vers une insertion sociale différente.

Le responsable du lieu de stage s'engage :

- à faire accomplir aux stagiaires des travaux correspondant à leurs aptitudes et répondant aux objectifs pédagogiques du stage.
- à diriger, conseiller et contrôler les stagiaires dans leur travail, en collaboration avec les représentants de l'IME qui accompagnent et assurent la prise en charge médico-sociale
- des groupes durant toute la période de stage.
- à effectuer un bilan avec les représentants de l'IME. à l'issue de la période de stage.

Ce stage de bénévolat collectif ne donne lieu à aucun salaire.

Le coût de ce stage est gratuit par accord entre les deux parties,

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte de l'IME Montaudran) et la Banque alimentaire de Toulouse et sa région.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Considérant qu'une convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et la Banque alimentaire de Toulouse et sa région doit être conclue.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse et la Banque Alimentaire de Toulouse et sa région.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer ladite convention et tous les actes et avenants y afférents.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

009 - Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte de l'IME Montaudran) et la Banque alimentaire de Toulouse et sa région. - DEL-24-0091

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Création d'un poste de chargé de projet "Téléphonie-Appel médical" à la Direction des Services Techniques et du Patrimoine

Rapport : 21 juin 2024 - 021

DEL-24-0098

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le CCAS a engagé dès 2021 un audit de ses systèmes de téléphonie et Appel Malade.

Cet audit a été conforté par un audit plus global et général sur tous les systèmes informatiques et téléphoniques lancé conjointement par la Métropole et le CCAS en 2023.

Les conclusions de ces 2 analyses convergent vers la nécessité impérieuse de conserver une infrastructure autonome pour les établissements du CCAS équipés d'appel malade, et de renouveler dans les 4 ans les systèmes devenus obsolète en conservant cette architecture et cette organisation.

Le CCAS va donc engager les études, les demandes de subvention et la préparation des marchés nécessaires à conduire ce plan de renouvellement.

S'agissant d'établissements d'hébergement recevant du public, occupés en permanence et pour lesquels ces systèmes sont critiques, chaque renouvellement d'installation constitue une opération de travaux à organiser et planifier minutieusement : demandes d'autorisation, bureaux de contrôle, spécifications techniques à rédiger, méthodologie de bascule des systèmes, vérification du bon fonctionnement.

Pour conduire ce plan de renouvellement, il s'avère nécessaire de renforcer ponctuellement les équipes et de procéder au recrutement d'un agent contractuel techniquement compétent dans ce domaine spécifique, afin de conduire les investissements exceptionnels de remise à niveau engagés globalement par le CCAS.

Il s'agit donc de recruter de façon temporaire un chef de projet Technicien en systèmes d'appel malade et téléphonie, qui soit en mesure de renforcer l'ingénierie existante au sein de la Direction des Services Techniques du CCAS et qui assure la Maîtrise d'ouvrage directe de ces travaux.

Le recrutement temporaire s'effectue via un contrat de projet de 3 ans.

La mission consiste à rédiger les marchés, les dossiers d'autorisation, à sélectionner les organismes de contrôles nécessaires, à piloter les études techniques et à coordonner la réalisation des travaux et opérations de réception pour le compte du CCAS, de façon à respecter les calendriers validés avec les différents financeurs.

La création d'un emploi non permanent de chef de projet « Chef de Projet Appel malade- téléphonie » à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B, est proposé pour une durée de trois ans à compter du recrutement qui interviendra au plus tôt le 1er août 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS de la Mairie de Toulouse.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Création d'un poste de chargé de projet "Téléphonie-Appel médical" à la Direction des Services Techniques et du Patrimoine

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II.,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration approuve la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet « Téléphonie-Appel médical ».

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente du CCAS de la Mairie de Toulouse, ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale du CCAS, sont autorisés à prendre toutes les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**021 - Création d'un poste de chargé de projet "Téléphonie-Appel médical" à la Direction
des Services Techniques et du Patrimoine - DEL-24-0098**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024 SERVICES TECHNIQUES

CATEGORIE	A	B		C		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	temps plein N - 1	Temps non complet N - 1		Total N - 1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
INGENIEUR EN CHEF CL EXCEPTIONNELLE	1			1	1			1
INGENIEUR PRINCIPAL	2			2	2			2
INGENIEUR	1			1	1			1
ATTACHE	1			1	1			1
ATTACHE PRINCIPAL	1			1	1			1
Administration/Gestion								
REDACTEUR	3			3	3	2		5
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2			2	2			2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1			1	1			1
TECHNICIEN	1			1	1	1		2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	6			6	6			6
AGENT DE MAITRISE	4			4	4			4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ERE CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 EME CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE	6			6	6	2		8
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT ADMINISTRATIF	1			1	1			1
APPRENTI	1			1	1			1
Total	35			35	35	5	-	40

**C.C.A.S - TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024
GARAGE - TRANSPORTS**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47352H1-DE



CATEGORIE	A temps plein N - 1	B Temps non complet N - 1		C Total N - 1		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée		
						En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Administration/Gestion								
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3			3	3			3
AGENT DE MAITRISE	0			0	0			0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ERE CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE	1			1	1			1
Total	6			6	6	0	0	6

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024 CUISSINE INTER-SERVICES

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47352H1-DE



CATEGORIE	A	B		C		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	temps plein N - 1	Temps non complet N - 1		Total N - 1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Administration/Gestion								
TECHNICIEN						1		1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	2			2	2		-1	1
AGENT DE MAITRISE	4			4	4			4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	0			0	0			0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE	2			2	2			2
Total	9			9	9			9

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024 JARDINS

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47352H1-DE



CATEGORIE	A	B		C		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	temps plein N - 1	Temps non complet N - 1		Total N - 1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Administration/Gestion								
AGENT DE MAITRISE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ERE CLASSE	1			1	1			1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE	0			0	0			0
ADJOINT TECHNIQUE	4			4	4			4
Total	6			6	6			6



Convention de Partenariat

La présente convention règle les rapports entre :

L'association LA RAFISTOLERIE

18, rue Simone de Beauvoir
31320 Castanet-Tolosan

Ci-dessous désignée par "la structure d'accueil"

Représentée par **Madame Cécile DIDIER, Coordinatrice**

Et

Le CCAS de Toulouse
2 bis rue de Belfort – BP 70 413
31004 TOULOUSE Cedex 6

Ci-dessous désignée par "la structure d'accompagnement"

IME Montaudran

Représentée par : Monsieur **Samuel NICOLAS, Directeur**

Et

Madame Nadège GRILLE, Directrice Générale

Concernant les périodes d'immersion effectuées par un groupe de 3 jeunes.



ARTICLE 1

Le stage a pour but essentiel de préparer les jeunes à s'intégrer ultérieurement dans un milieu similaire à celui qui l'accueille durant ces journées d'immersion.

ARTICLE 2

Les jeunes effectuent leur temps de travail dans le cadre des structures et règles de fonctionnement de l'établissement qui les reçoivent telles qu'elles ont été définies dans le projet de partenariat. Les jeunes de l'IME sont notamment astreints à respecter la discipline, l'assiduité et les horaires qui auront été retenus par les deux parties et devront se conformer à la Charte des bénévoles de l'association La Rafistolerie.

En cas d'incident jugé sérieux, la coordinatrice de la Rafistolerie en réfère au ou à la responsable de la structure d'accompagnement de la ou du jeune qui prendra toutes les mesures nécessaires.

ARTICLE 3

Pendant la période d'immersion, les responsables légaux des différents jeunes garantissent la responsabilité civile de la ou du stagiaire.

ARTICLE 4

La mise en œuvre, la coordination et le contrôle du stage sont assurés par un(e) professionnel(le) de la structure d'accompagnement, qui certifie avoir préalablement informé les responsables légaux de la personne mineure.

ARTICLE 5

L'organisation du travail est laissée à l'initiative de la responsable de la structure d'accueil après que les objectifs spécifiques aient été définis par la structure d'accompagnement au sein de laquelle la ou le jeune est accueilli(e). Les modalités pratiques de mise en œuvre du stage sont consignées dans la présente convention.

ARTICLE 6

Les jeunes seront systématiquement accompagnés par un(e) professionnel(le) de la structure. S'ils souhaitent venir de manière autonome, sur les temps définis par la convention et sans la présence de la structure d'accompagnement, ils devront en référer à la coordinatrice de la Rafistolerie ainsi qu'au professionnel(le) référent(e) de la structure d'accompagnement. Nous établirons ensemble un bilan et il lui sera alors proposé une adhésion à titre personnel, sans le soutien de la structure d'accompagnement.

ARTICLE 7

Si les jeunes souhaitent venir en tant que bénévole sur leur temps libre en dehors des heures définies par cette convention, ils doivent avertir la coordinatrice de la Rafistolerie et définir avec elle les modalités d'accueil bénévole prévues à l'article 6.



MODALITES PRATIQUES DE MISE EN STAGE**OBJECTIFS DU STAGE :**

Découvrir le milieu associatif par le réemploi des objets dans une dynamique d'économie circulaire, à travers des actions de bénévolat.

Contribuer à l'élaboration du projet des jeunes dans le cadre de leur parcours d'accompagnement.

Développer leurs capacités d'autonomie et d'intégration au sein d'une équipe de travail et acquérir des savoir-être et savoir-faire professionnels.

- Durée du stage : une fois par semaine sur l'année scolaire 2024-2025
- Dates : du 5/09/2024 au 25/07/2025.
- Horaires : le jeudi entre 14h et 15h
- Transports : organisé par la structure d'accompagnement
- Nombre de participant(es) : 3 jeunes maximum pour un professionnel(le) de la structure d'accompagnement
- Coût du stage : Néant

Signatures :

A Castanet-Tolosan, le

La coordinatrice de la structure d'accueil
Madame Cécile DIDIER

La Directrice Générale du CCAS
Nadège GRILLE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Mise à disposition de Mme TEGON Jocelyne entre le CCAS et la Mairie de Toulouse

Rapport : 21 juin 2024 - 024

DEL-24-0077

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte du transfert de la crèche Sainte-Lucie auprès de la Mairie de Toulouse et le départ de Mme TEGON à la retraite courant 2025, il a été décidé d'un commun accord entre le CCAS et la Mairie de Toulouse de mettre en œuvre une mise à disposition concernant cet agent.

L'agent continuera d'exercer ces missions d'auxiliaire de puériculture au sein de la crèche Sainte-Lucie.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Mise à disposition de Mme TEGON Jocelyne entre le CCAS et la Mairie de Toulouse

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à 9 et L512-16 à 17,

Vu la convention de mise à disposition de Madame TEGON Jocelyne,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition de Madame Jocelyne TEGON entre la Mairie et le CCAS de Toulouse afin d'assurer les fonctions d'auxiliaire de puériculture à la crèche Sainte-Lucie.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'administration approuve les termes du projet de convention de Jocelyne TEGON entre la Mairie et le CCAS de Toulouse afin d'assurer les fonctions d'auxiliaire de puériculture à la crèche Sainte-Lucie.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise le Vice-Président du CCAS de Toulouse, par délégation de signature, à signer ladite convention et tous les actes aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

**024 - Mise à disposition de Mme TEGON Jocelyne entre le CCAS et la Mairie de Toulouse -
DEL-24-0077**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

**C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL 1er septembre 2024
ETABLISSEMENT : Crèche SAINTE LUCIE**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47331H1-DE



CATEGORIE	A	B		C		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	temps plein N - 1	Temps non complet N - 1		Total N - 1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Puéricultrice grade 2	1,00			1,00	1,00	-	1,00	-
Educateur de jeunes enfants 1 ^{er} grade	1,00			1,00	1,00	-	1,00	-
Administration/Gestion								
A.S.H. Qualifié classe normale	4,00			4,00	4,00	-	4,00	-
Médical/Paramédical/Psychologues								
MEDECIN		1,00	0,25	1,00	0,25	-	0,25	-
PSYCHOLOGUE		1,00	0,25	1,00	0,25	-	0,25	-
Socio-éducatif								
Educateur de jeunes enfants 2nd grade	1,00			1,00	1,00	-	1,00	-
Educateur de jeunes enfants 1 ^{er} grade	2,00			2,00	2,00	-	2,00	-
Aide soignante de classe supérieure (A.P)	5,00			5,00	5,00	-	5,00	-
Aide soignante de classe normale (A.P)	11,00			11,00	11,00	-	11,00	-
Total	25,00	2,00	0,50	27,00	25,50			-



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Plan canicule - Mise en place d'un régime d'astreinte - Pôle social seniors

Rapport : 21 juin 2024 - 017

DEL-24-0069

Mesdames, Messieurs,

Pour la Fonction Publique Territoriale, le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 visant la réduction du temps de travail, précise les règles d'organisation des astreintes dans les collectivités locales et leurs établissements publics. Ce texte est complété par le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 qui fixe les modalités de rémunération des astreintes.

Une période d'astreinte est définie comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate du CCAS, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Ainsi, dans le cadre du plan canicule institué par la Mairie de Toulouse et son C.C.A.S concernant les personnes fragiles qui, conformément au cadre législatif et réglementaire en vigueur, ont été recensées par la Ville via le Point Info Séniors (Direction des Solidarités et de la Santé), un régime d'astreinte pour couvrir les week-ends et jours fériés sur la période du 15 juin au 8 septembre 2024 inclus est organisé. Le principe général de recours à l'astreinte dans le cadre du plan canicule a été acté en Comité Social Territorial, ce régime d'astreinte est organisé comme suit en cas de déclenchement du plan canicule - Niveau 2 – par le Préfet :

- Le cadre d'astreinte du CCAS, informé par la Ville du déclenchement du niveau 2, mobilise les deux agents administratifs d'astreinte du CCAS qui se rendent également au pôle social seniors – 3, rue Varsovie - afin que ces derniers puissent contacter par téléphone (de 8h30 à 16h45) les personnes les plus fragiles qui se sont inscrites sur le fichier de la Mairie.
- Au regard de la grille d'évaluation mise à disposition des deux agents administratifs une intervention au domicile des personnes fragiles peut être déclenchée par le Directeur d'astreinte qui mobilisera ainsi l'association participant au dispositif, un assistant(e) social(e) du CCAS qui sera également d'astreinte sur cette période.

Ce régime d'astreinte couvre exclusivement les week-ends et jours fériés sur la période du 15 juin au 8 septembre 2024 inclus dans la mesure où en semaine, ces missions de surveillance et de vigilance seront confiées aux agents du Pôle social du CCAS de Toulouse ainsi qu'à ceux du Point Info Séniors relevant de la Mairie (Direction des Solidarités et de la Santé).

Au regard de ces dispositions, il est proposé une indemnisation de l'astreinte dans les conditions statutaires prévues par les textes, et toute intervention sur site donnera lieu au versement d'une indemnité dont le montant est fixé par voie réglementaire.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Plan canicule - Mise en place d'un régime d'astreinte - Pôle social seniors

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{ER} : La mise en œuvre du plan canicule pour la période du 15 juin au 8 septembre 2024 inclus entraîne automatiquement l'application du système d'astreinte présenté ci-dessus pour les agents du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Toulouse.

ARTICLE 2^{ème} : les agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois d'adjoints administratifs, auxiliaires de soins, rédacteurs, assistants socio-éducatifs et attachés sont concernés par la mise en œuvre de ce dispositif d'astreinte.

ARTICLE 3^{ème} : Le montant de l'indemnité d'astreinte et celui de l'indemnité d'intervention sont déterminés par voie réglementaire et évoluent au regard des modifications qui y sont apportées.

ARTICLE 4^{ème} : Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S de la Ville de Toulouse ou en cas d'empêchement Madame la Directrice du C.C.A.S sont autorisées à prendre toutes les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

017 - Plan canicule - Mise en place d'un régime d'astreinte - Pôle social seniors - DEL-24-0069

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Décision Modificative n°2 du budget annexe ESMS - Exercice 2024**

Rapport : 21 juin 2024 - 007

DEL-24-0086

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative N°2-2024 du budget annexe ESMS du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constituée par l'inscription de crédits à la section d'investissement et à la section de fonctionnement :

1. La section d'Investissement comprend :

1.1.Des inscriptions budgétaires financées par l'affectation des résultats excédentaires 2023 de la section d'investissement qui s'élève à 9 114 994,96 € :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 9 930 344.62€ concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation. Ces reports seront financés par les excédents antérieurs du budget annexe ESMS et par des virements de crédits.

1.2.Des inscriptions budgétaires pour enregistrer la subvention d'investissement versée par le budget principal du CCAS afin de financer des travaux de mise en sécurité incendie et des réparations sur les bâtiments :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 340 000.00€ sur le compte 2135 – Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 340 000.00€ sur le compte 13188 – Autres subventions d'investissement.

1.3.La révision de crédits budgétaires entre chapitres comptables :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

2. La section de fonctionnement comprend :

2.1 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel de la fin de l'année 2024 des établissements du budget annexe ESMS :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 2 420 000.00 € sur le compte 64111– Rémunération principale.
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 2 420 000,00 €.

2.2 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder à des régularisations comptables concernant les établissements du budget annexe :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 34 000.00 € sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs.
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 44 000.00 € sur le compte 678 – Autres charges exceptionnelles.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 78 000.00 € sur les comptes de la tarification.

2.3 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder au financement des amortissements 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses sur le compte 68112 - Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles - d'un montant de 38 500,00 euros.
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de la tarification d'un montant de 38 500,00 €.

2.4 La révision de crédits budgétaires entre groupes fonctionnels :

- La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Décision Modificative n°2 du budget annexe ESMS - Exercice 2024

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°2 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvés les crédits budgétaires financés par l'affectation des résultats excédentaires 2023 de la section d'investissement qui s'élève à 9 114 994.96 € :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 9 930 344.62€ concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation. Le reliquat des reports de crédits sera financé par des virements de crédits.

ARTICLE 2 : Sont approuvés les crédits budgétaires pour enregistrer la subvention d'investissement versée par le budget principal du CCAS afin de financer des travaux de mise en sécurité incendie et de réparations sur les bâtiments :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 340 000,00€ sur le compte 2135 – Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 340 000,00€ sur le compte 13188 – Autres subventions d'investissement pour les EHPAD du budget annexe ESMS.

ARTICLE 3 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel de fin d'année 2024 des établissements du budget annexe ESMS:

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 2 420 000,00 € sur le compte 64111– Rémunération principale ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 2 420 000,00 €.

ARTICLE 4 : Sont approuvées des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder à des régularisations comptables concernant les établissements du budget annexe ESMS :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 34 000.00 € sur le compte 673 –Titres annulés sur exercices antérieurs ;

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 44 000.00 € sur le compte 678 –Autres charges exceptionnelles ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 78 000.00 € sur les comptes de la tarification.

ARTICLE 5 : Sont approuvées des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder au financement des amortissements 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses sur le compte 68112 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles - d'un montant de 38 500,00 euros ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de la tarification d'un montant de 38 500,00 €.

ARTICLE 6 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 7: La décision modificative N° 2 de l'exercice 2024 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

007 - Décision Modificative n°2 du budget annexe ESMS - Exercice 2024 - DEL-24-0086

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024

Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Versement de deux subventions d'investissement du budget principal du CCAS aux budgets annexes du CCAS - Exercice 2024

Rapport : 21 juin 2024 - 002

DEL-24-0083

Mesdames, Messieurs,

Certains établissements sociaux et médico-sociaux du CCAS ont des besoins importants en matière de travaux de mise en sécurité incendie et de réparations sur les bâtiments. Ces travaux représentent des sommes importantes.

Les budgets annexes du CCAS n'ont pas de grandes réserves en investissement contrairement au budget principal du CCAS.

En effet, le budget principal dispose d'un excédent d'investissement important réalisé avant 2012 lorsque le CCAS n'avait qu'un budget unique.

Dès lors, une partie des excédents a été réalisée par les résultats des établissements médico-sociaux. Il paraît légitime que ces derniers bénéficient en retour de la rétrocession de ces fonds.

Ainsi, il est proposé que le budget principal du CCAS verse des subventions d'investissement à ces deux budgets annexes, pour un montant de 540 000,00 euros afin de pouvoir réaliser ces travaux réglementaires.

Dans le détail, il est proposé de verser une subvention d'investissement d'un montant de 340 000,00 euros au budget annexe Etablissement Sociaux Médico Sociaux (ESMS) et une subvention d'investissement d'un montant de 200 000,00 euros au budget annexe ESMS HORS Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD).

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Versement de deux subventions d'investissement du budget principal du CCAS aux budgets annexes du CCAS - Exercice 2024

Vu le Rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Est accepté l'octroi d'une subvention de 340 000.00 € au budget annexe ESMS par le budget principal du CCAS.

ARTICLE 2 : Est accepté l'octroi d'une subvention de 200 000.00 € au budget annexe Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) HORS Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) par le budget principal du CCAS.

ARTICLE 3 : Les subventions d'investissement d'un montant total de 540 000.00 euros seront prises en charge au compte 20415322 – Subventions d'équipement Bâtiments et installations et enregistrées au compte 13188 - Subvention d'investissement non transférables.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

002 - Versement de deux subventions d'investissement du budget principal du CCAS aux budgets annexes du CCAS - Exercice 2024 - DEL-24-0083

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Rénovation du modèle de prise en charge hôtelière de publics vulnérables.

Rapport : 21 juin 2024 - 030

DEL-24-0103

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Toulouse assure la prise en charge, dans le cadre de nuitées d'hôtels, de publics vulnérables comme les Femmes Victimes de Violences Conjugales (Femmes seules et femmes accompagnées d'enfants) ou des personnes en grande difficulté. Ces personnes, orientées par le 115, peuvent donc bénéficier à titre subsidiaire de nuitées d'hôtels à hauteur de 7 nuitées pouvant être renouvelées dans la limite maximale de 14 nuitées. A l'issue de ces nuitées, les personnes peuvent, sous conditions, accéder notamment au dispositif hôtelier de l'Etat.

Pour optimiser cette prise en charge et offrir un hébergement adapté et sécurisé notamment pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants il est proposé à la présente assemblée d'autoriser les services du CCAS à engager des discussions avec les services de l'Etat afin que le dispositif puisse évoluer. Cette expérimentation, avec un nombre de nuitées identiques (7 nuitées renouvelables), se traduirait par une gestion directe du dispositif par le CCAS et un financement associé de l'Etat pour assurer la rénovation de tout ou partie d'un bâtiment dédié à cette prise en charge. Ce travail doit permettre aux parties de consolider les aspects financiers de ce nouveau dispositif et au-delà, de travailler sur une évaluation sociale plus approfondie durant les sept premiers jours, facilitant ainsi une orientation vers des structures d'hébergement appropriées, un retour au droit commun ou une orientation vers le dispositif hôtelier actuellement en vigueur lorsque la situation le justifie.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Rénovation du modèle de prise en charge hôtelière de publics vulnérables.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse à engager des discussions avec l'Etat pour une rénovation du modèle de prise en charge hôtelière de publics vulnérables.

ARTICLE 2 : Conseil d'Administration autorise les services du CCAS de Toulouse à engager les études et les demandes de subvention nécessaires.

ARTICLE 3 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse ou le Directrice Générale en cas d'empêchement à prendre les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

030 - Rénovation du modèle de prise en charge hôtelière de publics vulnérables. - DEL-24-0103

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Décision Modificative n°2 du budget annexe ESMS HORS EPRD - Année 2024**

Rapport : 21 juin 2024 - 005

DEL-24-0087

Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative N°2-2024 du budget annexe ESMS HORS EPRD du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constituée par l'inscription de crédits à la section d'investissement et à la section de fonctionnement :

1. La section d'investissement comprend :

1.1 Des inscriptions budgétaires pour finaliser les opérations d'amortissements 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 77 000,00 € sur le compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions.
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 77 000,00 € sur le compte 28135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions.

1.2 La révision de crédits budgétaires entre chapitres comptables :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

1.3 Des inscriptions budgétaires financées en partie par l'affectation des résultats excédentaires 2023 de la section d'investissement qui s'élève à 1 897 955.62 € :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 6 970 871.90 € concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation ;
- Des crédits en recettes au compte 13188 – Autres subventions d'investissement pour un montant de 5 078 671.16 euros.

2 La section de fonctionnement comprend :

2.1 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de fin de l'année 2024 des établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 75 000.00€ sur le compte 60613 – Chauffage ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 55 000.00€ sur le compte 61681 – Primes d'assurance – Autres risques ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 160 000,00€ sur le compte 6282 – Prestations d'alimentation à l'extérieur ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 45 000,00€ sur le compte 6558 – Quote-part de résultat ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 335 000.00€.

2.2 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel sur la fin de l'année 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 835 000.00 € sur le compte 64111 – Rémunération principale ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 835 000.00 €.

2.3 Des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de procéder au financement des amortissements 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses sur le compte 68112 - Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles - d'un montant de 77 000,00 euros ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de la tarification d'un montant de 77 000,00 €.

2.4 La révision de crédits budgétaires entre groupes fonctionnels :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Décision Modificative n°2 du budget annexe ESMS HORS EPRD - Année 2024

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif à la décision modificative n°2 ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvées les inscriptions de crédits nécessaires au financement des amortissements 2024 comme décrites ci-dessous :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 77 000,00 € sur le compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions ;
- Des crédits nouveaux en recettes d'un montant de 77 000,00 € sur le compte 28135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions ;
- Des crédits nouveaux en dépenses sur le compte 68112 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles - d'un montant de 77 000,00 euros ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de la tarification d'un montant de 77 000,00 €.

ARTICLE 2 : Sont approuvées en partie sur l'excédent d'investissement 2023 qui s'élève 1 897 955,62 € :

- Les reports de crédits en dépenses d'un montant de 6 970 871.90 € concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation ;
- Le reste des reports de crédits sera financé par des virements de crédits et en partie par l'inscription des crédits suivants ;
- Des crédits en recettes au compte 13188 – Autres subventions d'investissement pour un montant de 5 078 671.16 euros.
-

ARTICLE 3 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de fin d'année 2024 des établissements du budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 75 000.00€ sur le compte 60613 – Chauffage ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 55 000.00€ sur le compte 61681 – Primes d'assurance – Autres risques ;
- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 160 000,00€ sur le compte 6282 – Prestations d'alimentation à l'extérieur ;

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 45 000,00€ sur le compte 6558 – Quote-part de résultat ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 335 000.00€.

ARTICLE 4 : Sont approuvées des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin de financer les dépenses de personnel sur la fin de l'année 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses d'un montant de 835 000.00 € sur le compte 64111 – Rémunération principale ;
- Des crédits nouveaux en recettes sur les comptes de tarification pour un montant de 835 000.00 €.

ARTICLE 5 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 6 : La décision modificative N° 2 de l'exercice 2024 est arrêtée aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

005 - Décision Modificative n°2 du budget annexe ESMS HORS EPRD - Année 2024 - DEL-24-0087

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Approbation d'un protocole d'accord relatif à la cession de l'autorisation du CHU de Toulouse au Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse de 10 places d'Institut Médico Educatif (IME)

Rapport : 21 juin 2024 - 015

DEL-24-0100

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 16 janvier 2024, la présente assemblée a approuvé le principe de la demande de transfert des 10 places d'IME gérées par le CHU de Toulouse au CCAS de la Mairie de Toulouse, accompagné d'une transformation de ces 10 places d'IME en 18 places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

Ce nouveau service dit SESSAD, transféré au 31 juillet 2024 pour une ouverture aux usagers le 1er septembre 2024 sera rattaché à l'IME Montaudran, établissement géré par le CCAS de la Mairie de Toulouse, qui accueille des enfants atteints de troubles autistiques, de déficiences intellectuelles et de polyhandicap. Cette action permettra au CCAS de la Mairie de Toulouse, dans le cadre de la négociation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui est en cours, de compléter l'offre de l'IME Montaudran, qui passera alors en dispositif d'accompagnement médico-éducatif. Au-delà de cette action, le CCAS amorcera une extension de ses missions à destination des enfants en situation de handicap, ce qui lui permettra ainsi de développer le Pôle Handicap. Cette cession de l'autorisation se traduira par la création d'une unité spéciale (SESSAD TSA) par transformation des 10 places d'IME afin que le CCAS puisse exploiter ces 18 places de SESSAD conformément à l'autorisation délivrée par l'Agence Régionale de Santé.

En conséquence, il est proposé à la présente assemblée d'approuver les termes de la convention ayant pour objet la conclusion d'un protocole d'accord relatif à la cession de l'autorisation du CHU de Toulouse au CCAS de la Mairie de Toulouse.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Approbation d'un protocole d'accord relatif à la cession de l'autorisation du CHU de Toulouse au Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse de 10 places d'Institut Médico Educatif (IME)

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration approuve le protocole d'accord relatif à la cession de l'autorisation du CHU de Toulouse au CCAS de la Mairie de Toulouse concernant les 10 places d'IME gérées par le CHU de Toulouse au CCAS de la Mairie de Toulouse accompagné d'une transformation de ces 10 places d'IME en 18 places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente du CCAS de la Mairie de Toulouse, ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale du CCAS, sont autorisées à prendre toutes les décisions, à signer tout document futur portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

015 - Approbation d'un protocole d'accord relatif à la cession de l'autorisation du CHU de Toulouse au Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse de 10 places d'Institut Médico Educatif (IME) - DEL-24-0100

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention (24TM02) concerne l'achat de gaz en groupement de commandes

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer un accord cadre et marché(s) subséquent(s) qui définiront les besoins.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : TOULOUSE METROPOLE .

Le siège du coordonnateur est situé :
MARENGO BOULEVARD
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions visées par la présente convention,

Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un cocontractant et notamment :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Assister les membres dans la définition de leurs besoins et recenser ces besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises

Ordre	Désignation détaillée
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Transmettre les dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres/Réunir la Commission d'Appels d'Offres si il y a lieu.
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Transmettre les marchés et accords-cadres au contrôle de légalité s'il y a lieu
12	Signer et notifier les marchés et accords-cadres
13	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
14	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
15	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
16	Accomplir tous les actes afférents à ces attributions
17	Attribuer le/les marchés subséquents
18	Procéder à la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords-cadres relatifs à la modification du prix.
19	Accompagner les membres au suivi d'exécution
20	Agir en justice tant en demande qu'en défense
21	Représenter le groupement à l'égard des tiers

Sauf dans les cas où il est fait le choix de passer des marchés uniques pour les besoins des deux collectivités, il n'entre pas dans ses missions de :

- Etablir les ordres de service et les bons de commandes ;
- Procéder à la vérification des prestations exécutées ;
- Certifier le service fait sur les factures émises par les titulaires ;

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- TOULOUSE METROPOLE
- Commune de MONTRABE
- Commune d'AIGREFEUILLE
- Commune de TOULOUSE
- Commune de BALMA
- Commune d'AUSSONNE
- Commune d'AUCAMVILLE
- Commune de CASTELGINEST
- Commune de CORNEBARRIEU
- Commune de MONDONVILLE
- Commune de SAINT-JEAN

-

Commune

de

SAINT-JORY

- Commune de L'UNION
- Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse
- Commune de BRAX
- Commune de BRUGUIERES
- Commune de COLOMIERS
- Commune de DREMIL-LAFAGE
- Commune de FLOURENS
- Commune de FONBEAUZARD
- Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE
- Commune de GRATENTOUR
- Commune de LAUNAGUET
- Commune de PIBRAC
- Commune de SAINT-ORENS
- Commune de TOURNEFEUILLE
- Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE
- Centre Toulousain des Maisons de Retraite
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET
- Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TOURNEFEUILLE
- Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE
- Espace Culturel de Pibrac
- Musée des Abattoirs

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter son marché : bon de commande, ordre de service, vérification et réception des prestations, gestion des reconductions, signature et notification des exemplaires uniques, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché avec vérification du service fait
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés
4	Informers le coordonnateur de la bonne exécution du marché ainsi que de l'attribution du ou des marchés subséquents
5	Procéder à la passation des avenants éventuels aux marchés et accords-cadres exception faite pour tout avenant relatif au prix,
6	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant son représentant à signer la présente convention.
7	Certifier le service fait sur factures émises par les titulaires

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

La commission compétente pour analyser les candidatures et les offres et désigner les titulaires des marchés et accords cadres, est la commission du coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement saisira pour avis sa propre commission sur la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords cadres en cours d'exécution, exception faite pour tout avenant relatif au prix du marché dans les cas où cet avis est rendu obligatoire par la réglementation en vigueur

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra à sa charge les frais occasionnés par la consultation.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Chaque dossier de consultation précisera les modes de répartition des dépenses et de règlement financier du ou des marchés.

Dans le cas de marché séparés, chaque membre procédera au règlement financier de ses marchés.

J - Modalités d'adhésion au groupement

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes sous réserve d'un préavis de trois mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur,

Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention, Toutefois, le retrait du du groupement et la résiliation de la convention en pourront intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement ou pour tout motif d'intérêt général,

les conditions de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du ou des marché(s) devraient lancer une ou des nouvelle(s) consultation(s).

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

.

Fait à TOULOUSE,

Le

.....,

Membre	Représentant	Fonction	Signature
TOULOUSE METROPOLE			
Commune de MONTRABE	Jacques SEBI	Maire de Montrabé	
Commune d'AIGREFEUILLE	Christian ANDRE	Maire d'Aigrefeuille	
Commune de TOULOUSE			
Commune de BALMA	Vincent TERRAIL-NOVES	Maire de Balma	
Commune d'AUSSONNE	Michel BEUILLE	Maire d'Aussonne	
Commune d'AUCAMVILLE	Gérard ANDRE	Maire d'Aucamville	
Commune de CASTELGINEST	Grégoire CARNEIRO	Vice-Président (Voirie)	
Commune de CORNEBARRIEU	Alain TOPPAN	Maire de Cornebarrieu	
Commune de MONDONVILLE	Véronique BARRAQUE-ONNO	Maire de Mondonville	
Commune de SAINT-JEAN	Bruno ESPIC	Maire de Saint-Jean	
Commune de SAINT-JORY	Thierry FOURCASSIER	Maire de Saint-Jory	
Commune de L'UNION	Marc PERE	Maire de L'Union	
Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse	Mme Nadège GRILLE	Directrice Générale du CCAS	
Commune de BRAX	Thierry ZANATTA	Maire de Brax	
Commune de BRUGUIERES	Philippe PLANTADE	Conseiller Métropolitain	
Commune de COLOMIERS	Karine TRAVAL MICHELET	Maire de Colomiers	
Commune de DREMIL-LAFAGE	Ida RUSSO	Maire - Membre du Bureau Métropolitain	
Commune de FLOURENS	Corinne VIGNON	ex Maire CONTACT INACTIF	
Commune de FONBEAUZARD	Robert GRIMAUD	Maire de Fonbeauzard	
Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE	Michel SIMON	Maire de Gagnac sur Garonne	
Commune de GRATENTOUR	Patrick DELPECH	Maire de Gratentour	
Commune de LAUNAGUET	Michel ROUGE	Maire de Launaguet	
Commune de PIBRAC	Camille POUPONNEAU	Maire de Pibrac	
Commune de SAINT-ORENS	Dominique FAURE	Maire de Saint-Orens de Gameville	
Commune de TOURNEFEUILLE	Dominique FOUCHIER	Maire de Tournefeuille	
Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE	Romain VAILLANT	Maire de Villeneuve Tolosane	
Centre Toulousain des Maisons de Retraite	Mme Nadège GRILLE	Directrice Générale du CTMR	

Membre	Représentant	Fonction	Signature
Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TOURNEFEUILLE			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET			
Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE			
Etablissement Public de PIBRAC			
Musée des Abattoirs			



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Fourniture et livraison de pains, viennoiseries, pâtisserie et traiteur pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de retraite (CTMR).

Rapport : 21 juin 2024 - 012

DEL-24-0080

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) ont souhaité créer un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de pains, viennoiseries, pâtisserie et traiteur pour les établissements gérés par le CCAS de Toulouse et le CTMR, conformément à l'article 28 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Une convention constituant ce groupement de commandes a été approuvée par le Conseil d'Administration de chaque entité par délibération en date du 27 mars 2018. Le CCAS de Toulouse a été désigné coordinateur du groupement.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse a procédé au lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et livraison de pains, viennoiseries, pâtisserie et traiteur pour les besoins des établissements gérés par le CCAS de Toulouse et le CTMR.

Compte tenu du volume de l'opération, la consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offre ouvert, conformément aux articles L.2125-1, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'accords-cadres mono attributaires.

En application des articles R.2123-1 à R.2113-3 du Code de la Commande Publique, la consultation a été allotie comme suit :

La consultation se décompose en 2 lots définis comme suit :

LOT 1 : Boulangerie, viennoiseries, traiteur

Lot 2 : Pâtisserie

A la suite de la publication d'une annonce parue le 13 Mars 2024, au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur AWS et le 13 Mars 2024 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), les opérateurs économiques ci-après ont soumissionné, avant la date limite de remise des offres fixée le 22 Avril 2024 à 15H00 :

Ordre	Nom du candidat	Mode de réception	Lot(s)
1	Les moulins de la Catalogne Z.I Nicolas Appert 350 Avenue Georges Frêche 11400 CASTELNAUDARY	Offre électronique	1
2	Le Petrin du Pape 27 Chemin de la Salvetat Z.I EN JACCA 31 770 COLOMIERS	Offre électronique	1
3	Sandyan 28 Chemin de Gramont 31 770 COLOMIERS	Offre électronique	2

Après analyse des offres, et sur présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie au CCAS le 13 juin 2024 a fait le choix des titulaires suivants :

Lot 1 : pains, viennoiseries, traiteur :

Titulaire :

Le pétrin du Pape
27 chemin de la Salvetat-ZI en Jacca-31770 Colomiers.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Fourniture et livraison de pains, viennoiseries, pâtisserie et traiteur pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de retraite (CTMR).

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique
Vu le Rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

Article 1^{er} : Le Conseil d'Administration autorise par la présente, le représentant de l'acheteur à signer toutes les pièces nécessaires aux accords-cadres suivants :

➤ lot 1 : Pains, viennoiseries et traiteur entre le CCAS de Toulouse et la société

Article 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente et la Directrice générale en cas d'empêchement à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

Article 3 : Les dépenses afférentes sont imputées sur les crédits ouverts aux comptes 60623 et 60663 pour la section de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

012 - Fourniture et livraison de pains, viennoiseries, pâtisserie et traiteur pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de retraite (CTMR). - DEL-24-0080

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte des CHRS Pont Vieux et Bonnefoy) et l'association "Faire Face".

Rapport : 21 juin 2024 - 008

DEL-24-0081

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accueil de femmes victimes de violences au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Maison des allées –Pont Vieux et Bonnefoy, il est proposé un partenariat avec l'association « Faire Face », créée à Toulouse en 2007, ayant pour objet de prévenir et lutter contre les violences.

L'objet du partenariat entre le CCAS de Toulouse et l'association « Faire Face » répond à un projet de pédagogie et d'animation, à travers l'organisation d'ateliers et de stages d'autodéfense pour les personnes orientées vers les CHRS Maison des Allées Pont-Vieux et Bonnefoy.

Les ateliers proposés par l'association visent à développer l'autonomie et la confiance en soi, mais également à acquérir les outils et techniques pour faire face à tous types de violences (verbale, psychologique, physique, sexuelle).

Les CHRS Maison des Allées Pont Vieux et Bonnefoy s'engagent à mettre à disposition une salle adaptée et accessible à l'activité d'autodéfense.

Le projet de convention, annexé à la présente délibération, a pour objet de déterminer l'organisation, le fonctionnement, les droits et obligations réciproques entre l'association « Faire Face » et le CCAS de Toulouse pour le compte des CHRS Maison des Allées Pont-Vieux et Bonnefoy.

Stages	Coût sur site	Stages	Maximum Annuel
Atelier court de 3 heures	600 €	6 à 12 participants	1 350.00 €

La convention est conclue pour une année civile complète 2024. A la fin de l'année 2024, la convention devra être signée à nouveau.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

21 juin 2024 - 008

Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte des CHRS Pont Vieux et Bonnefoy) et l'association "Faire Face".

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Vu le Rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Considérant qu'une convention doit être signée entre le CCAS de Toulouse et l'association « Faire Face ».

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil d'Administration approuve les termes de la convention annexée relative au partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte des CHRS Pont Vieux et Bonnefoy) et l'association « Faire Face ».

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente et la Présidente en cas d'empêchement à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

**008 - Convention de partenariat entre le CCAS de Toulouse (pour le compte des CHRS Pont
Vieux et Bonnefoy) et l'association "Faire Face". - DEL-24-0081**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Création d'un poste de chargé de projet "Bâtiment" à la Direction des Services Techniques et du Patrimoine (DSTP)

Rapport : 21 juin 2024 - 026

DEL-24-0097

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 3 II. de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an, et d'une durée maximale fixée par les parties dans la limite de 6 ans.

Le contrat peut être renouvelé pour mener à bien le projet dans la limite de ces 6 années.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la vétusté des équipements des établissements du CCAS, les enjeux de continuité de service H24 et 7J/7 à garantir, considérant également le niveau de sécurité dans des établissements recevant du public, le CCAS a décidé d'engager un plan de renouvellement des équipements sur 3 ans et de mobiliser des investissements.

Il s'agit en particulier de remplacer les 10 ascenseurs les plus vétustes, 3 chaufferies par an, et les systèmes de sécurité incendie les plus obsolètes.

S'agissant d'établissements d'hébergement recevant du public et occupé en permanence, chaque renouvellement constitue une opération de travaux à organiser : dossier d'autorisation à constituer, bureau d'étude et de contrôle à retenir, planification précise des interventions en cohérence avec les activités du site, passation des marchés de travaux et contrôle de l'exécution.

Considérant également les projets supplémentaires confiés par les partenaires institutionnels, avec la création d'un SAS pour les femmes victimes de violence, l'étude d'un Centre maternel pour le Cd31, et des subventions d'investissement sur le secteur Personnes Agées,

il s'avère nécessaire de renforcer ponctuellement les équipes et de procéder au recrutement d'un agent contractuel afin de conduire les investissements exceptionnels de remise à niveau engagés globalement par le CCAS et les projets.

Il s'agit donc de recruter de façon temporaire un chef de projet Technicien en Bâtiment qui soit en mesure de renforcer l'ingénierie existant au sein de la Direction des Services Techniques du CCAS et qui assure la Maîtrise d'ouvrage directe de l'ensemble des opérations d'investissement.

Le recrutement temporaire s'effectue via un contrat de projet de 3 ans.

La mission consiste à rédiger les marchés publics de travaux, les dossiers d'autorisation d'urbanisme et de sécurité, à sélectionner les organismes de contrôles nécessaires, à piloter les études techniques et à coordonner la réalisation des travaux et opérations de réception pour le compte du CCAS, de façon à respecter les calendriers validés avec les différents financeurs.

La création d'un emploi non permanent de chef de projet « Chef de Projet Bâtiment » à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B, est proposé pour une durée de trois ans à compter du recrutement qui interviendra au plus tôt le 1er août 2024.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Création d'un poste de chargé de projet "Bâtiment" à la Direction des Services Techniques
et du Patrimoine (DSTP)**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3 II.,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration approuve la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet «Bâtiment».

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S de la Mairie de Toulouse, ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale du C.C.A.S, sont autorisés à prendre toutes les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

**026 - Création d'un poste de chargé de projet "Bâtiment" à la Direction des Services
Techniques et du Patrimoine (DSTP) - DEL-24-0097**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS : CCAS Toulouse (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26310123000013

POSTE COMPTABLE : Receveur des finances

M. 57

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal C1 (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	109
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	114
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	115
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	116
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	118
B3.1 - Etat des provisions constituées	119
B3.2 - Etalement des provisions	120
B4 - Etat des charges transférées	121
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	122
B6 - Prêts	123
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	124
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	125
B7.3 - Etat des emprunts garantis	126
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	127
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	128
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	129
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	130
B7.8 - Autres engagements donnés	131
B7.9 - Autres engagements reçus	132
B8 - Subventions versées	134
B9 - Etat du personnel	135
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	136
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	137
B11.2 - Liste des établissements publics créés	138
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	139
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	140
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	141
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	142
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	143
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	144
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	146
D3 - Décisions en matière de taux	147
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	148
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	150
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	151
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	152
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	152

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.0%
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 507 221,23	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	9 842 939,02	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 11 350 160,25
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		11 350 160,25	11 350 160,25
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 880 427,98	500 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 380 427,98
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		1 880 427,98	1 880 427,98
TOTAL DU BUDGET (5)		13 230 588,23	13 230 588,23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	1 042 588,12	0,00	0,00	1 042 588,12
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	872 936,04	7 800 350,90	57 221,23	0,00	8 730 508,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		872 936,04	9 842 939,02	1 507 221,23	0,00	12 223 096,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 725,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
Total des dépenses financières		15 725,00	0,00	0,00	0,00	15 725,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		888 661,04	9 842 939,02	1 507 221,23	0,00	12 238 821,29

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	32 554,46		0,00	0,00	32 554,46
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		32 554,46		0,00	0,00	32 554,46

TOTAL	921 215,50	9 842 939,02	1 507 221,23	0,00	12 271 375,75
--------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 271 375,75
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	0,00	0,00	124 008,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		135 008,50	0,00	0,00	0,00	135 008,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		135 008,50	0,00	0,00	0,00	135 008,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	786 207,00		0,00	0,00	786 207,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		786 207,00		0,00	0,00	786 207,00

TOTAL	921 215,50	0,00	0,00	0,00	921 215,50
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 350 160,25
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 271 375,75
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

753 652,54

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 599 370,53	0,00	275 000,00	0,00	5 874 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 963 158,09	0,00	1 104 427,98	0,00	15 067 586,07
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	11 862 750,00	0,00	500 000,00	0,00	12 362 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		31 425 278,62	0,00	1 879 427,98	0,00	33 304 706,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 425 278,62	0,00	1 880 427,98	0,00	33 305 706,60

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	786 207,00		0,00	0,00	786 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		786 207,00		0,00	0,00	786 207,00

TOTAL	32 211 485,62	0,00	1 880 427,98	0,00	34 091 913,60
--------------	----------------------	-------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 091 913,60
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	226 921,53	0,00	0,00	0,00	226 921,53
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37	0,00	0,00	0,00	5 388 516,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	20 377 035,31	0,00	500 000,00	0,00	20 877 035,31
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 181 496,95	0,00	0,00	0,00	6 181 496,95
Total des recettes de gestion courante		32 173 970,16	0,00	500 000,00	0,00	32 673 970,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 178 931,16	0,00	500 000,00	0,00	32 678 931,16

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	32 554,46		0,00	0,00	32 554,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 554,46		0,00	0,00	32 554,46

TOTAL	32 211 485,62	0,00	500 000,00	0,00	32 711 485,62
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 380 427,98
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 091 913,60
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	753 652,54	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 042 588,12	0,00	1 042 588,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	7 857 572,13	0,00	7 857 572,13
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		11 350 160,25	0,00	11 350 160,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 350 160,25
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	275 000,00		275 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 104 427,98		1 104 427,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	500 000,00	0,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 880 427,98	0,00	1 880 427,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 880 427,98
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 350 160,25

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	500 000,00		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		500 000,00	0,00	500 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 380 427,98



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		921 215,50	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	0,00	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 042 588,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 042 588,12
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles	872 936,04	7 800 350,90	0,00	57 221,23	0,00	0,00	57 221,23	7 857 572,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		872 936,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	0,00	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 725,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		15 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		888 661,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	0,00	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

11 350 160,25

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		921 215,50	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	III = I + II
			I		II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	786 207,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		786 207,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	11 350 160,25
---	----------------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	11 350 160,25
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		921 215,50	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	0,00	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 042 588,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 042 588,12
2031	Frais d'études	0,00	787 221,71		0,00	0,00	0,00	0,00	787 221,71
2051	Concessions, droits similaires	0,00	255 366,41		0,00	0,00	0,00	0,00	255 366,41
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00		1 450 000,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles	872 936,04	7 800 350,90	0,00	57 221,23	0,00	0,00	57 221,23	7 857 572,13
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
21351	Bâtiments publics	867 436,04	6 175 580,32		57 221,23	0,00	0,00	57 221,23	6 232 801,55
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	5 500,00	752 479,92		0,00	0,00	0,00	0,00	752 479,92
2181	Install. générales, agencements	0,00	14 012,42		0,00	0,00	0,00	0,00	14 012,42
21828	Autres matériels de transport	0,00	176 894,98		0,00	0,00	0,00	0,00	176 894,98
21838	Autre matériel informatique	0,00	30 634,55		0,00	0,00	0,00	0,00	30 634,55
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	642 203,61		0,00	0,00	0,00	0,00	642 203,61
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 545,10		0,00	0,00	0,00	0,00	7 545,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
2313	Constructions	0,00	1 000 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		872 936,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	0,00	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 725,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		15 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		888 661,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	0,00	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	11 629,46			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	20 925,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		921 215,50	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	Autres prêts	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	786 207,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 007,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	300,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	234 000,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	270 000,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	130 000,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	6 700,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	36 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	9 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	3 200,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		786 207,00		0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
TOTAL		32 211 485,62	0,00	0,00	1 880 427,98	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
011	Charges à caractère général (4)	5 599 370,53	0,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 963 158,09	0,00		1 104 427,98	0,00		1 104 427,98	1 104 427,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	11 862 750,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		31 425 278,62	0,00	0,00	1 879 427,98	0,00	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		31 425 278,62	0,00	0,00	1 880 427,98	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)**0,00****Total des dépenses de fonctionnement cumulées****1 880 427,98**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS (projet de budget) - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		32 211 485,62	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
013	Atténuations de charges (3)	226 921,53	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	20 377 035,31	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 181 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		32 173 970,16	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		32 178 931,16	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	32 554,46		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		32 554,46		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**1 380 427,98****Total des recettes de fonctionnement cumulées****1 880 427,98**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		32 211 485,62	0,00	0,00	1 880 427,98	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
011	Charges à caractère général (5)	5 599 370,53	0,00	0,00	275 000,00	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00
60611	Eau et assainissement	17 339,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	54 499,60	0,00		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60613	Chauffage urbain	88 011,24	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	60 827,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	953 342,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	148 433,56	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	21 355,11	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	140 578,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 830,87	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 832,43	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	802,22	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	367 914,05	0,00		250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	208 519,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	20 686,77	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 852,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	93 541,41	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	141 469,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	829,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	99 443,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	19 595,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	25 803,10	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	86,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	27 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 580,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	40 277,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	23 329,94	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	65 395,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	81 199,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	1 931 215,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	858 577,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
63512	Taxes foncières	2 929,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 872,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	13 963 158,09	0,00		1 104 427,98	0,00		1 104 427,98	1 104 427,98
6218	Autre personnel extérieur	105 008,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	127 689,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	66 458,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	40 667,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 345 010,44	0,00		1 104 427,98	0,00		1 104 427,98	1 104 427,98
64112	SFT, indemnité de résidence	151 248,47	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 432 838,78	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	2 226 976,24	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	230 345,79	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 449 271,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 656 411,65	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	71 326,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	981,45	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 798,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	60 610,98	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	33 247,10	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	109 774,19	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	814 220,71	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	29 271,36	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	11 862 750,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65133	Secours d'urgence	55 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65134	Aides	11 750 000,00	0,00		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65138	Autres secours	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Credits geres hors AE	Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		31 425 278,62	0,00	0,00	1 879 427,98	0,00	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		31 425 278,62	0,00	0,00	1 880 427,98	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		32 211 485,62	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
013	Atténuations de charges (4)	226 921,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	68 597,09	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	158 324,44	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	4 933 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	20 377 035,31	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
74718	Autres participations Etat	32 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 290 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
747888	Autres	267 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	8 787 685,31	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 181 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	6 001 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		32 173 970,16	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		32 178 931,16	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	32 554,46		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	32 554,46		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		32 554,46		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS (projet de budget) - 2024

Montant net	0,00
-------------	------

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 882,27	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 157,27	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 395 882,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		930 157,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		135 008,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		124 008,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		11 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	1 450 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 450 000,00
	RECETTES	124 008,50
102	Dotations et fonds d'investissement	124 008,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		10 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	4 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	924 657,27	945 882,27
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 657,27	924 657,27
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	15 345 247,84	0,00	0,00	0,00	0,00	17 960 458,76	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	5 295 641,11	0,00	0,00	0,00	0,00	578 729,42	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	10 047 606,73	0,00	0,00	0,00	0,00	5 019 979,34	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 361 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 113 739,43	14 604 517,86	0,00	0,00	0,00	0,00	16 960 673,87	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	106 169,94	0,00	0,00	0,00	0,00	120 751,59	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	298 250,00	5 090 266,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	815 489,43	4 848 030,65	0,00	0,00	0,00	0,00	15 213 515,23	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 560 050,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 446,05	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33 305 706,60
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 874 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 067 586,07
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 362 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		32 678 931,16
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		226 921,53
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 388 516,37
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 877 035,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 181 496,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		1 113 739,43
706	Prestations de services	90 000,00
708	Autres produits	208 250,00
747	Participations	267 000,00
748	Autres attributions et participations	548 489,43

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		15 345 247,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 090 900,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	273 870,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	25 083,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	44 798,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 580,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	30 277,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	20 329,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	127 495,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 649 502,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	134 060,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 872,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 942 315,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 984 867,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	907 842,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	28 521,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		14 604 517,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	30 157,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	76 012,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	5 090 266,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	4 848 030,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	4 535 050,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 345 247,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 090 900,55
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 870,79
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 083,85
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 798,36
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580,60
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 277,92
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 329,94
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 495,70
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649 502,32
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 060,14
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 929,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 872,08
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 942 315,73
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984 867,46
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	907 842,04
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 521,36
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 604 517,86
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 157,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 012,85
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 090 266,37
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 848 030,65
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 535 050,90
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et réglementaires		2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 159,54	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 159,54	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	17 960 458,76	0,00	0,00	17 960 458,76
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	77 864,84	0,00	0,00	77 864,84
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	208 519,69	0,00	0,00	208 519,69
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	20 686,77	0,00	0,00	20 686,77
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	14 292,00	0,00	0,00	14 292,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	75 188,70	0,00	0,00	75 188,70
618	Divers	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	55 008,00	0,00	0,00	55 008,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	7 186,42	0,00	0,00	7 186,42
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	19 100,00	0,00	0,00	19 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	140 291,00	0,00	0,00	140 291,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	100 755,70	0,00	0,00	100 755,70
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	3 548 531,97	0,00	0,00	3 548 531,97
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	1 265 533,71	0,00	0,00	1 265 533,71
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	49 399,96	0,00	0,00	49 399,96
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	12 341 000,00	0,00	0,00	12 341 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	16 696 514,33	0,00	0,00	16 696 673,87
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	38 440,00	0,00	0,00	38 440,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	82 311,59	0,00	0,00	82 311,59
747	Participations	0,00	0,00	0,00	11 822 350,00	0,00	0,00	11 822 350,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	3 391 165,23	0,00	0,00	3 391 165,23
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	1 202 286,51	0,00	0,00	1 466 446,05
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00	0,00	4 961,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pom d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
B1.2**

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS (projet de budget) - 2024

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

 S²LO

ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
B1.5**

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €	0.00
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE

S²LO
IV

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

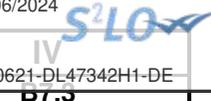
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LO

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

S²LO
IV
DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-8° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	11 350 160,25	0,00	11 350 160,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-9 842 939,02	-9 842 939,02	-9 842 939,02
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	1 507 221,23

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	1 507 221,23
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	37 279,46	0,00	0,00	37 279,46
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	921 215,50	0,00	0,00	921 215,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	883 936,04	0,00	0,00	883 936,04

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 37 279,46	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 725,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 554,46	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	32 554,46	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 921 215,50	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		135 008,50	0,00	0,00
10222	FCTVA	124 008,50	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2748	Autres prêts	11 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		786 207,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	27 007,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	300,00	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	234 000,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	270 000,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	130 000,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	6 700,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	36 000,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	9 000,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	70 000,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	3 200,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

S2LO
IV
DL

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET
D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0.00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0.00

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00

Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00

TOTAL CHARGES (2)	0,00
--------------------------	-------------

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%. unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47342H1-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

D'une part, **le C.C.A.S. de Toulouse**, 2bis rue de Belfort, 31004 TOULOUSE, représenté par le Président Jean-Luc MOUDENC, par la Vice-Présidente Maroua BOUZAIDA-SYLLA et par la Directrice Générale Nadège GRILLE, dûment habilitée par délibération en date du 14 octobre 2022..

Et d'autre part, **la Banque Alimentaire de Toulouse et sa région**, 197, avenue de Fronton, 31200 TOULOUSE, représentée par le président Christophe DESFEMME.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'objet du partenariat est la mise en place d'un stage de bénévolat effectué par des groupes de jeunes de l'I.M.E. Montaudran (5 jeunes par séance) au sein de la Banque Alimentaire de Toulouse. Ce stage se déroulera du 1/09/2024 au 30/06/2025 et du 1/09/2025 au 30/06/2026.

Article 2 :

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Permettre à des jeunes en situation de handicap de mener une action citoyenne ;
- Mettre en exergue des compétences sociales et des potentialités cognitives ;
- Construire avec les familles un cheminement du parcours du jeune vers une insertion sociale différente.

Article 3 :

Le partenariat aura lieu à des dates fixées au préalable et pourra être interrompu ou prolongé d'un commun accord.

Article 4 :

Pendant la durée du projet, les jeunes de l'I.M.E. Montaudran demeurent sous la responsabilité de l'I.M.E. Ils sont accompagnés par les agents éducatifs de leur unité respective : Dragibus, Gwada et Petits Princes.

Article 5 :

Pendant la durée du projet, les jeunes sont soumis à la discipline de l'association Banque Alimentaire de Toulouse.

Article 6 :

Ce stage de bénévolat collectif ne donne lieu à aucun salaire.
Le coût de ce stage est gratuit, par accord entre les deux parties, sauf conditions particulières.

Article 7 :

Les jeunes continueront de bénéficier de la législation sur les accidents de travail comme s'ils étaient à l'I.M.E. En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à informer le plus rapidement possible le service de l'I.M.E. afin de remplir au plus vite les formalités prévues (Assurance I.M.E. : S.M.A.C.L. n°285999T).

Article 8 :

Le responsable du lieu de stage s'engage :

- à faire accomplir aux stagiaires des travaux correspondant à leurs aptitudes et répondant aux objectifs pédagogiques du stage.
- à diriger, conseiller et contrôler les stagiaires dans leur travail, en collaboration avec les représentants de l'I.M.E. qui accompagnent et assurent la prise en charge médico-sociale des groupes durant toute la période de stage.
- à effectuer un bilan avec les représentants de l'I.M.E. à l'issue de la période de stage.

Un exemplaire de la présente convention sera remis à chaque signataire.

Fait à Toulouse

Le :

Pour le Président du C.C.A.S. de Toulouse,
et par délégation,
La Directrice Générale,

Pour l'association la Banque Alimentaire,
Le Président,

Nadège GRILLE

Christophe DESFEMME

CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE de Madame GRILLE Nadège, Directrice Générale

ENTRE : La Mairie de Toulouse, place du capitole 31 000 Toulouse représentée par Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Luc MOUDENC dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2023,

D'une part,

ET : Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse, 2 bis rue de Belfort BP 70413 31004 TOULOUSE Cedex, représenté par la Vice-Présidente, Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du ..1.7.0CT. 2022

D'autre part,

Vu le code général de la fonction publique, livre 1er portant droits, obligations et protection

Vu le code général de la fonction publique, livre V portant carrière et parcours professionnel notamment les articles L.512-6 à L.512-17

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2023

Vu la demande de mise à disposition présentée par Madame GRILLE Nadège, Directrice Générale Adjointe des Solidarités,

Considérant le fait que Madame GRILLE Nadège a préalablement pris connaissance des dispositions de la présente et en a accepté les termes,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La Mairie de Toulouse renouvelle la mise à disposition de Madame Nadège GRILLE auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Madame Nadège GRILLE est mise à disposition afin d'exercer les fonctions de Directrice Générale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Toulouse.

Les missions confiées à l'agent sont les suivantes :

- Assurer la Direction Générale du CCAS de la Mairie de Toulouse dans toute sa composante.
- Assurer la gestion administrative et financière du CCAS de la Mairie de Toulouse, dont le personnel relève de la Fonction Publique Territoriale et Hospitalière.

- Garantir les liens avec les partenaires institutionnels du CCAS de la Mairie de Toulouse que sont notamment l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et le Département de la Haute Garonne.
- Piloter et garantir la transversalité dans le fonctionnement quotidien des fonctions supports du CCAS de la Mairie de Toulouse et veiller à la mise en œuvre de la convention de coopération entre les fonctions support du CCAS, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole.
- Assurer les actes de la commande publique.
- Veiller à la qualité du dialogue social au sein de l'institution.

ARTICLE 3 : DUREE ET QUOTITE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame Nadège GRILLE est mise à disposition du Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour une quotité de 40% du temps de travail.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

L'activité de Madame Nadège GRILLE est organisée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse pour la quotité du temps de travail précisée à l'article 3 de la présente convention, dans les conditions qu'elle détermine et auxquelles l'agent se conformera.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de Madame GRILLE Nadège est gérée par la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

La Mairie de Toulouse versera à Madame GRILLE Nadège la rémunération correspondante à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

En application de l'article 512-15 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les parties conviennent que la mise à disposition de Madame GRILLE Nadège s'effectue à titre gratuit.

ARTICLE 7 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame GRILLE Nadège peut prendre fin :

- au terme de l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de deux mois avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, du CCAS de la Mairie de Toulouse ou de la Mairie de Toulouse,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre le CCAS de la Mairie de Toulouse et la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 8 : LITIGES

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

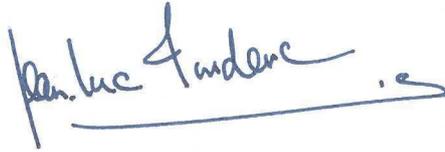
La présente convention entre en vigueur à compter du 01 Janvier 2024.

Fait à Toulouse, le 18 AVR. 2024

Pour la Mairie de Toulouse,

Pour le C.C.A.S de la Mairie de Toulouse,
Et par délégation,

Le Maire,



La Vice-présidente,

Jean-Luc MOUDENC

Maroua BOUZAIDA-SYLLA



PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA CESSION DE L'AUTORISATION DU CHU DE TOULOUSE AU CCAS 31

Conclu entre

Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (CHU)

Gestionnaire cédant

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Gestionnaire cessionnaire

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades ;

VU les arrêtés préfectoraux en date des 31 juillet 2000 et 15 décembre 2006 portant création, par le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (Hôtel-Dieu – 2 rue viguerie – TSA 80035- 31 059 TOULOUSE CEDEX 9), d'un institut médico-éducatif pour enfants autistes âgés de 2 à 12 ans et fixant sa capacité à 10 places de semi-internat ;

VU L'arrêté du 4 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de 10 places de l'institut médico-éducatif du CHU de Toulouse pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 4 janvier 2032.

Vu L'arrêté du 3 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de 74 places de l'institut médico-éducatif Montaudran pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 4 janvier 2032.

VU L'arrêté du 14 décembre 2021 portant modification de l'autorisation de l'IME Montaudran, géré par le CCAS de Toulouse, par extension non importante de capacité de 2 places (répit).

VU le courrier DD/MS/EH 2022 du 14 décembre 2022 portant sur Orientation stratégique IME CHU (310019283)

VU le courrier DD31 202307 du 20 septembre 2023 portant sur la demande de transfert Institut médico-éducatif de la Grave

VU le courrier 2024-MS-EH du 3 janvier 2024 portant principe d'accord par l'Agence Régionale de Santé Occitanie

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Centre Hospitalier Universitaire de TOULOUSE,
Établissement Public de Santé dont le siège social est situé 2 rue Viguerie TSA 80035, 31059 TOULOUSE CEDEX 9,

Représenté par son Directeur Général, **Jean-François LEFEBVRE,**

N° SIRET : 26310012500016

Ci-après désigné par le terme « **CHU de Toulouse** »

D'UNE PART,

ET :

Le Centre Communal d'Action Sociale,
Etablissement public, crée par la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986.

Représenté par la vice-présidente du CCAS de Toulouse, Maroua Bouzaida, dûment habilitée par délibération du conseil d'administration en date du 23 juin 2024

N° SIRET : 26310123000013

Ci-après désignée par le terme « **CCAS** »,

D'AUTRE PART.

Ci-après ensemble dénommés « les parties ».

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Suite à la notification de l'ARS en date du 14/12/2022 de rationalisation de l'offre de soins il a été demandé au CHU de Toulouse de réaliser un choix parmi 3 propositions qui sont :

- La transformation de ce dispositif en un SESSAD TSA de 18 places
- Un transfert d'autorisation à un organisme gestionnaire du département
- Une collaboration étroite avec un autre ESMS afin qu'il assure un accompagnement après 12 ans

Il a donc été retenu, en accord avec la direction du CHU de Toulouse, le transfert d'autorisation à un organisme gestionnaire.

Suite à plusieurs échanges avec l'IME de Montaudran et avec accord de l'ARS, le transfert d'autorisation sera effectué auprès du CCAS de Toulouse.

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « [...] L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer, qui s'assure que le cessionnaire pressenti remplit les conditions pour gérer l'établissement, le service ou le lieu de vie et d'accueil dans le respect de l'autorisation préexistante, le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles il gère déjà, conformément aux dispositions du présent code, d'autres établissements, services ou lieux de vie et d'accueil [...] »

Le présent protocole a pour objet d'établir et de déterminer les modalités de la cession de l'autorisation de l'IME du CHU de Toulouse au profit de l'IME Montaudran du CCAS.

L'IME Montaudran a connu une **évolution importante de la nature des usagers depuis 2013**, avec un accroissement d'une partie de la population (les enfants, adolescents et jeunes majeurs avec des troubles du spectre autistique) qui représentent 50 % des effectifs réels pour 16% des effectifs théoriques (12 places) pour laquelle il a progressivement développé ses compétences.

Le CCAS proposerait une offre plus complète, au service des usagers permettant l'accompagnement des parcours dans une logique de modularité et de complémentarité : semi-internat d'IME, internat d'IME, SESSAD TSA.

Le CCAS disposerait alors d'un véritable Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) qui permettrait des accompagnements plus souples et modulaires, s'adaptant aux attentes et aux besoins des personnes.

CARACTERISTIQUES DES DEUX ETABLISSEMENTS

▪ Le cédant : Le Centre Hospitalier de Toulouse

Le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse est une institution sanitaire et universitaire ancrée dans la ville de Toulouse et dans le territoire régional d'Occitanie. À ce titre, il remplit des missions de service public de soins et de prévention en contribuant à l'innovation et la recherche en santé.

L'Institut médico-éducatif du CHU de Toulouse est autorisé par les arrêtés préfectoraux en date des 31 juillet 2000 et 15 décembre 2006 portant création, par le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (Hôtel-Dieu – 2 rue viguerie – TSA 80035- 31 059 TOULOUSE CEDEX 9), d'un institut médico-éducatif pour enfants autistes âgés de 2 à 12 ans et fixant sa capacité à 10 places de semi-internat ; et a fait l'objet d'un renouvellement par l'arrêté du 4 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de 10 places de l'institut médico-éducatif du CHU de Toulouse pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 4 janvier 2032.

Fiche d'identité

ORGANISME GESTIONNAIRE	
Raison sociale	Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse - CHU
Nom du représentant légal	Monsieur Jean-François LEFEBVRE Directeur Général
Forme de gestion	Etablissement Public Communal d'Hospitalisation
Adresse	2 rue Viguerie TSA 80035 31059 Toulouse Cedex 9
N° FINESS	N° FINESS juridique : 310781406
N° SIRET	N° SIRET juridique : 263 100 125 00016

Raison sociale	Institut Médico-Educatif - IME
Adresse	Hôpital La Grave Place lange TSA 60033 31059 Toulouse Cedex 9
Forme de gestion	Etablissement Public de Santé
N° FINESS	N° FINESS géographique : 310019286
N° SIRET	N° SIRET géographique : 263 100 125 00552

- Le cessionnaire : **Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le CCAS de Toulouse est gestionnaire d'un IME de 76 places répartis ainsi :

- 30 places pour enfants polyhandicapés,
- 32 places pour enfants déficients intellectuels,
- 12 places pour enfants porteurs de troubles du spectre autistique,
- 2 places de répit (dispositif SAAS)

Fiche identité

ORGANISME GESTIONNAIRE	
Raison sociale	Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Nom du représentant légal	Madame Nadège GRILLE Directeur Général
Forme de gestion	Centre Communal d'Action Sociale
Adresse	2 B Rue De Belfort 31000 Toulouse
N° FINESS	N° FINESS juridique : 310783022
N° SIRET	N° SIRET juridique : 263 101 230 00047



Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 031-263101230-20240621-DL47363H1-DE



Raison sociale	Institut Médico-Educatif – IME Montaudran
Adresse	2 All. Emile Monso, 31400 Toulouse
Forme de gestion	Etablissement Public de Santé
N° FINESS	N° FINESS géographique : 310780804
N° SIRET	N° SIRET géographique : 263 101 230 00047

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE

Le CHU de Toulouse est titulaire d'une autorisation médico-sociale pour la gestion de l'Institut médico-éducatif de 10 places du CHU de Toulouse (N° FINESS 310019286) situé à La Grave. Son autorisation a été renouvelée le 4 janvier 2017.

Le CCAS est titulaire d'une autorisation de 76 places, pour l'accompagnement d'enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (**32 places**), un polyhandicap (**30 places**) ou des troubles du spectre de l'autisme (**12 places**) ainsi que **2 places** en accueil temporaire, à destination des situations complexes d'enfants et jeunes présentant une déficience intellectuelle ou des troubles du spectre de l'autisme. Son autorisation a été renouvelée du 4 janvier 2017 au 4 janvier 2032.

Le présent protocole porte sur les modalités de cession de l'autorisation de l'Institut médico-éducatif de la Grave du CHU de Toulouse à l'Institut médico-éducatif de Montaudran du CCAS, soit une cession de 10 places de la section semi-internat.

ARTICLE 2 : MOTIFS ET BUT DE LA CESSION

Les orientations des politiques en faveur des personnes en situation de handicap se traduisent, depuis plusieurs années, par une évolution de l'accompagnement médico-social en faveur d'une plus grande inclusion dans le milieu ordinaire.

Cette évolution s'est matérialisée par des directives du Secrétariat d'Etat visant au déploiement plus important d'une offre d'accompagnement en Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). En parallèle, les IME accueillent des situations de plus en plus complexes, nécessitant des besoins de prise en charge plus importants. Pour accompagner ces changements, les autorisations accordées aux ESMS évoluent dans un objectif de fluidification des parcours. En conséquence, les notions d'âges, de présence de troubles associés » ou encore le niveau de déficience n'apparaissent plus sur les agréments.

L'IME de La Grave, avec son accompagnement sous la forme d'un accueil de jour en scolarité inclusive, exclusivement pour 10 enfants avec notification CDAPH, est apparu « atypique » dans l'offre de soins de Haute Garonne.

L'Agence Régionale de Santé d'Occitanie dans son double constat par rapport à la situation de l'IME du CHU de Toulouse :

- difficulté à accompagner les situations critiques et complexes de la RAPT notamment, axe prioritaire de la politique territoriale de la délégation départementale ARS Haute Garonne ;
- incapacité à créer plusieurs groupes d'âges pour accompagner les 0-20 ans, avec après 12 ans une réorientation des enfants vers d'autres SESSAD ou IME, a demandé une évolution de l'IME du CHU de Toulouse.

Le projet retenu est un transfert de l'autorisation de l'IME du CHU de Toulouse à l'IME de Montaudran du CCAS, permettant la continuité d'accompagnement avec une intégration des deux classes actuelles dans une offre d'accompagnement plus globale.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CESSION

La partie ci-dessous expose les modalités de la cession des 10 places de semi-internat de l'Institut médico-éducatif du CHU de Toulouse, autorisées en 2000 et l'organisation qui sera mise en œuvre à compter de la cession effective.

Il a pour objet de fixer les modalités de la cession dans les domaines ci-dessous :

- Administratif
- Gestion du Personnel
- Gestion budgétaire et comptable
- L'Engagement du demandeur
- Les enfants pris en charge

1. ADMINISTRATIF

L'IME de Montaudran poursuivra à compter de la cession, la gestion de la section conformément au projet d'établissement établi qui nécessitera une actualisation du fait d'une autorisation unique. Le projet d'établissement actualisé sera transmis à l'ARS Occitanie.

2. PERSONNEL

Le Budget de Fonctionnement de l'IME de La Grave est basé sur les effectifs suivants.

	BUDGET DE FONCTIONNEMENT
Médecins	0,50
Educateur	4,00
Orthophoniste	0,50
Psychologue	0,50
Psychomotricien	0,50
Assistante Sociale	0,20
Secrétaire	0,20
Cadre de santé	0,05
Total	6,45

Le personnel recruté par l'Institut médico-éducatif de Montaudran de l'Institut médico-éducatif du CHU de Toulouse est listé en annexe [1].

L'IME de Montaudran s'engage à recruter deux éducateurs spécialisés du CHU (Carole Cajuelas et Cédric Chauveau) au regard des éléments précisés ci-après.

3. GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

En amont de ce transfert, il a été convenu de diminuer les objectifs d'activité afin de faciliter le transfert des situations prises en charge. Ce choix a amené une augmentation mécanique du prix de journée dans l'optique de diminuer les déficits antérieurs (2022 et 2023) de cet ESMS.

Ainsi, ni l'Agence Régionale de Santé, ni le CCAS de Montaudran ne compenseront les déficits réalisés par cet ESMS.

Cet établissement n'ayant pas d'actifs, il n'y aura pas de transfert de propriété d'éléments mobilier ou immobilier.

En parallèle, les éléments de l'actif et du passif inscrits au dernier bilan, seront apurés à la date de transfert de l'IME.

La décision tarifaire n°27074 portant fixation du prix de journées pour 2023 de l'IME du CHU de Toulouse autorise à compter du 01/08/2023, pour 2023, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I	135 250,00
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	
	-dont CNR	
	Groupe II	406 182,95
	Dépenses afférentes au personnel	
	-dont CNR	
	Groupe III	38 319,86
	Dépenses afférentes à la structure	
	-dont CNR	
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	579 752,81
RECETTES	Groupe I	579 752,81
	Produits de la tarification	
	-dont CNR	
	Groupe II	0,00
	Autres produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III	0,00
	Produits financiers et produits non encaissables	
	Reprise de déficits	
	TOTAL Recettes	579 752,81

Les contrats assurance, transport et énergie seront clôturés à la date de transfert.

4. - L'ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le CCAS s'engage à transformer les 10 places d'IME en 18 places de SESSAD TSA, avec le budget attribué.

Le CCAS souhaite **créer un SESSAD TSA de 18 places** (23 places avec la file active de 30%) dès septembre 2024, par transformation des 10 places d'IME transférées par le CHU de Toulouse au CCAS de Toulouse, le 1er août 2024.

Nous projetons ce SESSAD TSA dans des locaux au centre de Toulouse (13 rue Henri Douvillé 31 000 Toulouse), après un lancement du projet depuis l'IME Montaudran entre septembre 2024 et décembre 2024.

ARTICLE 4 : EFFETS DE LA CESSION

La cession de l'autorisation de l'Institut médico-éducatif du CHU de Toulouse entraîne la reprise des droits et obligations afférents à l'autorisation de l'Institut médico-éducatif du CCAS à compter de la date effective de l'opération précisée à l'article 6.

L'IME de Montaudran se substituera ainsi à l'IME de la Grave dans toutes les obligations et actions concernant l'activité cédée. Elle en supportera la totalité des charges.

L'IME de Montaudran disposera à compter de la cession, d'une autorisation supplémentaire de 10 places pour personnes en situation de handicap.

Le CCAS porte l'ambition de développer et de diversifier son offre à destination des personnes en situation de handicap et participer à la transformation de l'offre médico-sociale par un passage en Dispositif d'accompagnement médico-éducatif.

Le CCAS porte le projet de transformer ces 10 places d'IME en 18 places de SESSAD TSA (23 places avec la file active de 30%) dès septembre 2024.

ARTICLE 5 : DATE DE REALISATION DE LA CESSION

La présente opération prendra effet au **31 juillet 2024** sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

ARTICLE 6 : CONDITIONS SUSPENSIVES

Les modalités qui précèdent ne deviendront définitives qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après définies seront réalisées :

1. L'acceptation par l'ARS Occitanie de la cession de l'autorisation de l'Institut médico-éducatif du CHU de Toulouse
2. L'approbation du protocole de cession par l'assemblée générale de l'association cédante, le CHU de Toulouse
3. L'approbation du protocole de cession par le conseil d'administration du CCAS de Toulouse.

La réalisation des conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations de chacune des Assemblées Générales Extraordinaires des deux entités et de la copie de l'accord de l'ARS Occitanie.

L'apport deviendra définitif au jour de la réalisation de la dernière des conditions suspensives ci-dessus stipulées, **au 31 juillet 2024**.

ANNEXES

- Tableau des effectifs
- Délibérations des conseils d'administration et des AGE

Fait à
Le

Pour le CHU de TOULOUSE,
Jean-François LEFEBVRE,
Directeur Général

Pour le CCAS de Toulouse,
Maroua Bouzaida
Vice-Présidente

ANNEXE 1

- Tableau des effectifs

		% sur IME	Complément actuel	Repositionnement suite transfert IME
Secrétaire médical(e)	Titulaire	20% IME	+ 80% sur TSA	Repositionnement CHU +100% sur TSA au 31 juillet 2024
Psychologue	Statut 25	50% IME	CDD (remplacement mouvement Titulaire Mme Lugat)	Fin de contrat au 31 juillet 2024
Psychomotricien(ne)	Titulaire	20% IME	+ 80% CMP La Grave	Repositionnement CHU Temps disponible sur Care

				en mater à proposer + 80% CMP La Grave à confirmer
Psychomotricien(ne)	Statut 25	30% IME	+ 50% CMP Lagrave + 20% complément temps partiel de droit CMP Colomiers (Mme Bryon)	Repositionnement CHU Proposition sur l'ouverture de l'HDJ TCA d'un temps 50% en septembre 2024 + 50% CMP La Grave
Orthophoniste	Titulaire	50% IME	+ 50% LAPS	Repositionnement CHU - 50% CMP Purpan + 50% LAPS
EDUC TS	Statut 25	100% IME	CDD (remplacement mouvement Titulaire Mme Lauwers)	Fin de contrat au 31 juillet 2024
EDUC TS	Titulaire	100% IME	En attente informations CCAS	Embauche par le CCAS
EDUC TS	Titulaire	100% IME	En attente informations CCAS	Embauche par le CCAS
EDUC TS	Titulaire	100% IME	En attente informations CCAS	Repositionnement CHU Transfert vers APJA
ASSISTANTE SOCIALE	Titulaire	20% IME	+30% ATTP + 50% PCO	Mutation externe

**DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE ESMS Hors EPRD C4**

EXERCICE 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

**2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21/06/2024**

Délibération N° Du 21/06/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47345H1-DE



DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Investissement

Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Dépense	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	-	-	-
	001			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	003	003	Excédent provisionnel d'investissement	-	-	-
	003			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	10	10682	Reserves - Excédents affectés à l'investissement	-	-	-
	10			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - Etat	-	-	-
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	-	-	-
		1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Etat	-	-	-
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	-	-	-
		13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	-	-	-
		13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions	-	-	-
	13			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-
	14			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	-	-	-
		1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)	-	-	-
	15			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	-	5 754,88	5 754,88
		165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	-	-	-
		1681	Autres emprunts et dettes assimilés - Autres emprunts	-	-	-
	16			Somme :	5 754,88	5 754,88
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	18	181	Compte de liaison affectation à	-	-	-
	18			Somme :	-	-
Nature affect. opérati	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	20	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation	-	-	-
		2031	Frais d'études de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études	74 159,20	-	74 159,20
		205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	180 639,62	-	180 639,62
	20			Somme :	254 798,82	254 798,82

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47345H1-DE

Nature affect. opérati/Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
21	2135	Constructions sur sol propre - Installations générales ; agencements, aménagements des constructions	1 784 162,90	77 000,00	1 861 162,90
	2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	14 924,74	-	14 924,74
	2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	7 500,00	-	7 500,00
	2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	82 578,01	-	82 578,01
	2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
	2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	25 865,10	-	25 865,10
	2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	82 180,50	-	82 180,50
	2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	193 493,39	300 000,00	493 493,39
	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	-	-	-
21		Somme :	2 080 704,64	377 000,00	2 457 704,64
Nature affect. opérati/Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre	4 635 368,44	300 000,00	4 935 368,44
	2338	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
23		Somme :	4 635 368,44	300 000,00	4 935 368,44
Nature affect. opérati/Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
27	275	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-
27		Somme :	-	-	-
Nature affect. opérati/Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	-	-	-
	2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	-	-	-
	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtements (O)	-	-	-
	28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	-	-	-
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	-	-	-
	28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	-	-	-
	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	-	-	-
	28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers (O)	-	-	-
	28192	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	-	-	-
	28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	-	-	-
	28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	-	-	-
	28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	-	-	-
28		Somme :	-	-	-
Nature affect. opérati/Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
49	498	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	-	-	-
49		Somme :	-	-	-
Dépense		Somme :	6 670 871,90	82 754,88	7 053 626,78

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Investissement

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Recette	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	-	1 897 955,62	1 897 955,62
	001			Somme :	1 897 955,62	1 897 955,62
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	003	003	Excédent prévisionnel d'investissement	-	-	-
	003			Somme :	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	007	007	Déficit prévisionnel d'investissement	-	-	-
	007			Somme :	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1	-	-	-
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital	-	-	-
		10682	Réserves - Excédents affectés à l'investissement	-	-	-
	10			Somme :	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - État	-	-	-
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics	-	-	-
		13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	-	-	-
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions	-	5 078 671,16	5 078 671,16
		1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)	-	-	-
	13			Somme :	5 078 671,16	5 078 671,16
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-
	14			Somme :	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques	-	-	-
	15			Somme :	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros	-	-	-
		165	Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-
		1678	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	-	-	-
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts	-	-	-
		1688	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus	-	-	-
	16			Somme :	-	-

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	18	181	Compte de liaison : affectation à...	-	-	-
	18		Somme :	-	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	21	2135	Constructions sur soi propre - Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions	-	-	-
	21		Somme :	-	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur soi propre	-	-	-
	23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
	23		Somme :	-	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	27	275	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-
	27		Somme :	-	-	-
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	-	-	-
	28	28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation	-	-	-
	28	28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études	-	-	-
	28	2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	-	-	-
	28	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtements (O)	-	-	-
	28	28138	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	-	77 000,00	77 000,00
	28	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	-	-	-
	28	28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	-	-	-
	28	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	-	-	-
	28	28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales ; agencements, aménagements divers (O)	-	-	-
	28	28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	-	-	-
	28	28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	-	-	-
	28	28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	-	-	-
	28	28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	-	-	-
	28		Somme :	-	77 000,00	77 000,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	49	496	Dépéçage des comptes de débiteurs divers	-	-	-
	49		Somme :	-	-	-
Recette			Somme	-	7 053 626,78	7 053 626,78

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement	-	-	-
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Energie, électricité	-	-	-
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage	-	75 000,00	75 000,00
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants	-	-	-
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien	-	-	-
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives	-	-	-
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	-	-	-
	60626	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants	-	-	-
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières	-	-	-
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées	-	-	-
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation	-	-	-
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales	-	-	-
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures	-	-	-
GROUPE I	61118	Autres - Prestations à caractère médical	-	-	-
DEPENSES -	61128	Autres prestations à caractère médico-social	-	-	-
Dépenses afférentes à l'exploitation	6195	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences	-	-	-
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers	-	-	-
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements	-	-	-
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions	-	-	-
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions	-	-	-
	6261	Frais d'affranchissements	-	-	-
	6262	Frais de télécommunication	-	-	-
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur	-	-	-
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur	-	160 000,00	160 000,00
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur	-	-	-
	6287	Divers - Remboursement de frais	-	-	-
	6288	Divers - Autres	-	-	-
		Somme :	-	235 000,00	235 000,00

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47345H1-DE

Groupe Fonctionnel	Code article	Libelle article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	62111	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel administratif et hôtelier			
	62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical			
	6215	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement			
	6218	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs			
	622312	Autres médecins			
	6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs			
	6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires			
	6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux			
	6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement des salaires			
	6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport			
	6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			
	6336	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier			
	64111	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale		835 000,00	835 000,00
	64112	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence			
	64113	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service			
	64114	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)			
	64115	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement			
	64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
	641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires			
	641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
	641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
	641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité infirmité			
	641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
	641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
	641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres			
	6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé			
	64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale			
	64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
	641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
	641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
	641384	Indemnités infirmité			
	641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
	641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
	641388	Autres			
	64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale			
	64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
	641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
	641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
	641584	Indemnité infirmité			
	641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
	641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
	641588	Autres			
GROUPE II					
DEPENSES -					
Dépenses afférentes au personnel					

Code article	Libellé article	PREVISIONS DM n°2	REPORTS DE CREDITS	TOTAL DM n°2
6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion	-	-	-
64164	Indemnité infirmité (emplois insertions)	-	-	-
64168	Autres (emplois d'insertion)	-	-	-
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis	-	-	-
64178	Autres (apprentis)	-	-	-
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens	-	-	-
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé	-	-	-
6428	Rémunération du personnel médical - Autres	-	-	-
64284	Rémunération du personnel médical - Indemnité infirmité	-	-	-
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'I.U.R.S.S.A.F	-	-	-
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	-	-	-
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	-	-	-
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	-	-	-
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux	-	-	-
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'I.U.R.S.S.A.F.	-	-	-
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite	-	-	-
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	-	-	-
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	-	-	-
6468	Personnes handicapées - Autres	-	-	-
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	-	-	-
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité	-	-	-
64784	Autres charges sociales - Oeuvres sociales	-	-	-
64788	Autres charges sociales - Autres	-	-	-
6498	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel	-	-	-
	Somme :	835 000,00	-	835 000,00
Code article	Libellé article	PREVISIONS DM n°2	REPORTS DE CREDITS	TOTAL DM n°2
6125	Receivances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier	-	-	-
6132	Locations - Locations immobilières	-	-	-
61358	Autres locations mobilières	-	-	-
614	Charges locatives et de copropriété	-	-	-
61521	Bâtements publics	-	-	-
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages	-	-	-
61561	Entretien et réparations - Informatique	-	-	-
6161	Primes d'assurances - Multirisques	-	-	-
6163	Primes d'assurances - Assurance transport	-	-	-
6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile	-	-	-
61681	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail	-	-	-
6182	Divers - Documentation générale et technique	-	-	-
6184	Divers - Concours divers (cotisations...)	-	-	-
6188	Divers - Autres frais divers	-	-	-
627	Services bancaires et assimilés	-	-	-
		55 000,00	-	55 000,00

63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières	-	-	-
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux	-	-	-
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre	-	-	-
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	-	-	-
6541	Créances admises en non valeur	-	-	-
6542	Créances étalées	-	-	-
6558	Quoties-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quotie-part de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement	-	-	-
6578	Subventions - Autres subventions	-	-	-
6581	Charges diverses de gestion courante - Frais de culte et d'illumination	-	-	-
6582	Charges diverses de gestion courante - Pécule	-	-	-
6586	Charges diverses de gestion courante - Fonds de solidarité	-	-	-
6588	Charges diverses de gestion courante - Autres	-	45 000,00	45 000,00
6611	Charges d'intérêts - Intérêts des emprunts et dettes	-	-	-
668	Autres charges financières	-	-	-
6711	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	-	-	-
6712	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Pénalités, amendes fiscales et pénales	-	-	-
6718	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-	-
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	-	-	-
68111	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Immobilisations incorporelles	-	-	-
68112	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charge d'exploitation - Immobilisations corporelles (O)	-	77 000,00	77 000,00
6815	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Dotations aux provisions d'exploitation	-	-	-
68174	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges d'exploitation - Créances	-	-	-
68742	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : charges exceptionnelles - Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	-	-	-
	Somme :	-	177 000,00	177 000,00
		REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
	Somme :	-	1 247 000,00	1 247 000,00

GROUPE III
DEPENSES -
Dépenses à la
structure

DECISION MODIFICATIVE N°2/ - CC-2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE ESMS HORS EPRD C4

Fonctionnement

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
002	Résultat de fonctionnement reporté			
Somme :				
Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
7311121	SSIAO - Forfait global de soins			
7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport			
7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport			
731118	Autres établissements, services sociaux et médico-sociaux			
73118	Autres - Forfait global de soins			
7312131	Dotations globale hors prise en charge au titre de l'article L.242-4 du CASF		13 000,00	13 000,00
731221	établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du 2° de l'article L.312-1 du CASF			
731224	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 CASF			
731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux			
7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1 sauf le 6°)			
73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSIAD personnes âgées			
7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF			
73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département			
73172	Tarif hébergement (EHPAD) - Hébergé			
7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale			
73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)		684 000,00	684 000,00
73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs		45 000,00	45 000,00
73313	Prix de journée			
73318	Autres modes de tarification			
73332	Prix de journée		11 000,00	11 000,00
7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012			
73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		484 000,00	484 000,00
7342	Participation du résident au tarif dépendance			
7348	Autres secteurs			
7351128	CNR-COVID-19			
7352282	Hébergement permanent des résidents			
73568	Autres			
7381	Produits à la charge de la CAF			
7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres		1 247 000,00	1 247 000,00
Somme :				

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47345H1-DE

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
6419	Rémunérations du personnel non médical - Rémunérations du personnel non médical	-	-	-
6429	Rémunération du personnel médical - Rémunérations du personnel médical	-	-	-
6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Rémunérations sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	-	-	-
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	-	-	-
70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers	-	-	-
70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers	-	-	-
7095	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers	-	-	-
7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes	-	-	-
744	FCTVA	-	-	-
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier	-	-	-
7483	Forfait autonomie	-	-	-
7488	Autres subventions et participations - Autres	-	-	-
7549	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais	-	-	-
7568	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante	-	-	-
	Somme :	-	-	-
GROUPE I RECETTES				
Autres produits relatifs à l'exploitation				
Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	-	-	-
7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres	-	-	-
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	-	-	-
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	-	-	-
777	Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice (C)	-	-	-
778	Autres produits exceptionnels	-	-	-
7811	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
7815	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur provisions d'exploitation	-	-	-
7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	-	-	-
	Somme :	-	-	-
	Somme :	-	1 247 000,00	1 247 000,00
GROUPE III RECETTES				
Produits financiers et encassables				

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Convention de don de la CPAM de la Haute Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse.

Rapport : 21 juin 2024 - 011

DEL-24-0067

Mesdames, Messieurs,

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Haute-Garonne, a décidé de faire un don au Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de Toulouse.

Ce don s'inscrit dans le cadre de la politique Responsabilité Sociale de l'Organisme (RSO) de la CPAM, et notamment de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC).

Par la présente convention, la CPAM de la Haute-Garonne s'engage à donner au CCAS de Toulouse, à titre purement libéral et sans autre forme de contrepartie, des peignoirs dont elle n'a pas l'usage.

Ce don pourrait être affecté à des usagers nécessiteux ou accueillis en urgence.

Ce don pourra faire l'objet d'une communication interne et externe à l'issue de la remise de l'ensemble des matériels, sur la base du volontariat pour les représentations de personnes physiques. Ce dernier donne donc autorisation d'utilisation d'image dans ce cadre (voir formulaire en annexe).

La présente convention est conclue pour le don de peignoirs et prendra fin à la réception des dons.

Une fois signée, la convention ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du CCAS de Toulouse quant au matériel donné et aux quantités renseignées.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Convention de don de la CPAM de la Haute Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Considérant qu'il y a lieu d'accepter définitivement le don de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale de Toulouse accepte définitivement le don de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute Garonne.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration Centre Communal d'action sociale de Toulouse autorise Madame la Vice-Président du CCAS de Toulouse, par délégation de signature, ou, en cas d'empêchement, la Directrice Générale à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

011 - Convention de don de la CPAM de la Haute Garonne et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse. - DEL-24-0067

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024
ETABLISSEMENT : CENTRE PARENTAL DES TOURELLES

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47332H1-DE



CATEGORIE	A temps plein N - 1	B Temps non complet		C Total N - 1		Variation en équivalent temps plein N		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N	Crédit de remplacement
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équival ents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée			
						En plus	En moins		
Direction/Encadrement									
Directeur du pôle		1	0,50	1	0,5			0,5	
Directeur Délégué	1			1	1			1	
Cadre socio éducatif	1			1	1			1	
Administration/Gestion									
Adjoint administratif	2			2	2	0,5		2,5	
Services généraux/Restauration/Cuisine									
Ouvrier Professionnel Qualifié	2			2	2		-2	0	
A.S.H. Qualifié classe normale	4	1	0,50	5	4,5	1		5,5	0,82
A.S.H. Qualifié classe supérieure	1			1	1		-1	0	
Médical/Paramédical/Psychologues									
Personnel permanent									
Puéricultrice grade 2	1			1	1	1		2	
Aide soignante de classe supérieure (A.P)	2			2	2			2	
Aide soignante de classe normale (A.P)	1			1	1	8,5		9,5	1,08
Personnel non permanent									
Psychologue		1	0,40	1	0,4			0,4	
Médecin		1	0,25	1	0,25	0,15		0,4	
Socio-éducatif									
Assistant socio éducatif 1er grade (Educateur spécialisé)	4			4	4	2		6	0,33
Assistant socio éducatif (Assistante sociale)	1			1	1			1	
Educateur de jeunes enfants 1 ^{er} grade	1			1	1	1		2	1,17
Conseillère en économie sociale et familiale	4			4	4		-2	2	
Moniteur Educateur (TISF)	1			1	1			1	
Total	26,00	4,00	1,65	30,00	27,65	14,15	- 5,00	36,80	3,40

CONVENTION DE DON ENTRE **LA CPAM DE LA HAUTE-GARONNE**
ET LE CCAS DE TOULOUSE

Entre :

La CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA HAUTE-GARONNE, dont le siège est situé au 3 boulevard du Professeur Léopold Escande à Toulouse (31093), ci-après dénommée la CPAM DE LA HAUTE-GARONNE,

Représentée par sa Directrice adjointe, Madame Isabelle TARTARIN,

D'une part.

Et

Le CCAS de Toulouse, dont le siège est situé 2 bis rue de Belfort BP 70413 31004 TOULOUSE Cedex 6, SIRET n°263 101 230 000 13, ci-après dénommée le CCAS,
Représentée par son Président, Jean Luc MOUDENC.

D'autre part.

Article 1 - Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions des dons faits par la CPAM DE LA HAUTE-GARONNE au CCAS, ainsi que leurs engagements respectifs.

Ce don s'inscrit dans le cadre de la politique de RSO (Responsabilité Sociale de l'Organisme) de la CPAM et notamment de loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « Loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) ».

Article 2 - Durée :

La présente convention est conclue pour le don de peignoirs et prendra fin à la réception des dons.

Article 3 - Nature du don :

Par la présente convention, la CPAM DE LA HAUTE-GARONNE s'engage à donner au CCAS, à titre purement libéral, et sans autre forme de contrepartie, des peignoirs dont elle n'a pas l'usage.

Article 4 - Conditions de cession :

Le CCAS doit procéder à l'enlèvement de ce matériel stocké au Siège de la CPAM DE LA HAUTE-GARONNE à Toulouse selon les modalités qui auront été définies.

Une fois signée, la convention ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du CCAS quant au matériel donné et aux quantités renseignées.

Le transfert de la propriété pleine et exclusive de ce matériel est effectif à la date d'enlèvement du matériel par le CCAS.

Le CCAS s'engage à prendre les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément, tant pour son compte que celui de ces ayant-cause, à n'exercer aucun recours en garantie contre la CPAM DE LA HAUTE-GARONNE, notamment en cas d'usure, de vétusté, de défaut apparent ou caché, que pourraient comporter les biens cédés. De même, toutes les quantités des matériels cédés ne seront données qu'à titre indicatif et non contractuel et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation de la part du CCAS.

Article 5 - Destination des biens cédés :

Le CCAS s'engage à n'utiliser les biens cédés que conformément à l'objet prévu par ses statuts.

Article 6 - Action de communication :

Ce don pourra faire l'objet d'une communication interne et externe (par exemple sur les réseaux sociaux tel que Facebook et LinkedIn) à l'issue de la remise de l'ensemble des matériels sur la base d'une photo de la personne représentant le CCAS. Le CCAS donne donc autorisation d'utilisation d'image dans ce cadre (voir formulaire en annexe).

Article 7 - Attribution de juridiction :

En cas de difficultés d'interprétation ou d'application de la présente convention, les parties conviennent d'épuiser entre elles les voies amiables, avant de s'en remettre à l'appréciation de la juridiction compétente sur le territoire du siège de la CPAM DE LA HAUTE-GARONNE.

Fait le 23/04/2024 à Toulouse
En un exemplaire original

CPAM DE LA HAUTE-GARONNE,

CCAS de TOULOUSE,

Isabelle TARTARIN

Annexes à la présente convention :

- Le bordereau d'enlèvement
- Autorisation d'utilisation du droit d'image

BORDEREAU D'ENLEVEMENT RELATIF A LA CONVENTION DE DON

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE	DATE D'ENLEVEMENT
CCAS DE TOULOUSE	/2024
DESIGNATION DU MATERIEL DONNE	QUANTITE
Peignoirs	50

Nom, prénom et signature de la personne représentant le CCAS	Nom, prénom et signature de la personne représentant la CPAM de la Haute-Garonne



Haute-Garonne

Autorisation de prise de vue et de diffusion

Je soussigné(e)

Nom et prénom :, salarié (e) / bénévole de :

Nom de l'organisme :,

Accepte et autorise la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Garonne à réaliser, fixer, reproduire, communiquer, publier, diffuser ou exposer sur tous supports, avec ou sans modifications, des photographies ou séquences audiovisuelles, dans lesquels je suis susceptible de figurer ainsi qu'à mentionner mon nom sur ces différents supports à des fins de communication interne.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix :

OUI

NON

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À le/...../.....

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE pour le CCAS

Rapport : 21 juin 2024 - 019

DEL-24-0096

Madame Nadège GRILLE assure la fonction de Directrice Générale de la Cohésion Sociale de la Mairie de Toulouse, elle est mise à disposition depuis le 1^{er} janvier 2021 en tant que Directrice Générale du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse pour une quotité de 40% de son temps de travail.

Aussi, il est proposé de renouveler avec la Mairie de Toulouse une convention de mise à disposition partielle de Madame Nadège GRILLE, Administratrice territoriale, pour assurer les missions comme indiqué dans la délibération du 4 décembre 2020.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, à partir du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

La Mairie de Toulouse versera à Madame Nadège GRILLE la rémunération correspondante à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

Le projet de convention de mise à disposition partielle est annexé à la présente délibération.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE pour le CCAS

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à 9 et L512-12 à 15,

Vu la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE entre la Mairie et le CCAS de Toulouse afin d'assurer les fonctions Directrice Générale du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse pour une quotité de 40% de son temps de travail.

Après discussion, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'administration approuve les termes du projet de convention partielle de Madame Nadège GRILLE entre la Mairie et le CCAS de Toulouse pour assurer les fonctions de Directrice Générale.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise le Vice-Président du CCAS de Toulouse, par délégation de signature, à signer ladite convention et tous les actes aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

**019 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE
pour le CCAS - DEL-24-0096**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents
Abstention : Madame HARDY - Madame HONVAULT**

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024

Affiché le : 01/07/2024

CONVENTION DE TRANSFERT DE LA CRECHE SAINTE-LUCIE DU CCAS À LA MAIRIE DE TOULOUSE

Entre les soussignés :

Le Centre Communal d'Action Sociale, représenté par son Vice-Président, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 14.10.2022,

ci-après désigné "CCAS",

d'une part,

Et la Mairie de Toulouse représentée par son Maire, en vertu d'une décision en date du 09.11.2022,

ci-après désignée "Mairie de Toulouse"

d'autre part,

Après avoir préalablement exposé que :

Afin d'harmoniser la gestion des crèches publiques à l'échelle du territoire toulousain, le Maire de Toulouse et Président du Centre Communal d'Action Social (CCAS), M. Jean-Luc MOUDENC, a souhaité le transfert des crèches du CCAS à la Mairie de Toulouse.

Le Conseil d'Administration du CCAS a adopté le 14 janvier 2022 une délibération de principe actant le principe de ce transfert (référence DEL-22-0005 ANNEXE 1).

Conformément à cette délibération de principe du 14 janvier 2022, quinze des seize crèches du CCAS ont été transférées. La présente convention a pour objet le transfert de la crèche Sainte-Lucie (60 agréments).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de mise en œuvre du transfert de la crèche Sainte-Lucie du CCAS à la Mairie de Toulouse à compter du 1^{er} septembre 2024, et leurs conséquences du point de vue du transfert du personnel, de la mise à disposition des biens, et du transfert des charges financières.

Date d'effet du transfert de cette crèche : 31 août 2024 à 00h.

REPRISE DU PERSONNEL

Les dispositions suivantes s'appliquent au personnel travaillant au sein des crèches.

Article 2 - Dispositions générales

Article 2.1 - Cas des agents titulaires

Il n'existe aucune disposition concernant les agents fonctionnaires, titulaires ou stagiaires, s'agissant de la reprise d'un service public administratif (en dehors du cas particulier du transfert de compétences obligatoires, mais qui ne trouve pas à s'appliquer ici).

De ce fait, le transfert de la crèche Sainte-Lucie du CCAS à la Mairie de Toulouse se traduit au 1er septembre 2024 par la suppression des postes au CCAS et leur création à la Mairie de Toulouse. Les agents titulaires sont transférés à la Mairie de Toulouse par voie de mutation, sous réserve de l'accord préalable de chaque agent, accord matérialisé par un courrier de demande de mutation qui a été envoyé à la Mairie.

La Mairie de Toulouse s'engage à employer les agents de la crèche sur les mêmes postes, dans la même crèche, que ces derniers occupaient au CCAS, sans préjuger des mobilités qui pourront être demandées par les agents, une fois le transfert effectué.

Dans la mesure où les postes de cette crèche au CCAS sont supprimés à compter du 1^{er} septembre 2024, les agents ayant refusé la mutation seront ré-employés à compter de cette date dans une autre direction ou pôle du CCAS sur un poste vacant correspondant à leur grade ou, avec leur accord, dans un autre cadre d'emplois.

En l'absence de poste vacant, un agent ayant refusé la mutation sera placé en surnombre pendant 12 mois au CCAS et mis ensuite à la disposition du Centre national de la fonction publique territoriale ou du centre de gestion, dans les conditions prévues au chapitre II, du titre IV, du livre V du Code général de la fonction publique.

Article 2.2 - Cas des agents contractuels

S'agissant des agents contractuels, les articles 445-1 et 445-2 du Code général de la fonction publique, issus de l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, prévoient les modalités de reprise des contrats d'agents contractuels de droit public en cas de reprise d'un service public administratif entre deux personnes publiques :

Article L. 445-1 du CGFP : « *Lorsque l'activité d'une personne morale de droit public employant des agents contractuels de droit public est reprise par une autre personne publique dans le cadre d'un service public administratif, cette personne publique propose à ces agents un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires* ».

Article L. 445-2 du CGFP : « *Sauf disposition législative ou réglementaire ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents contractuels de droit public de la personne publique contrares, le contrat qu'elle propose reprend les clauses substantielles du contrat dont les agents sont titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération.*

Les services accomplis au sein de la personne publique d'origine sont assimilés à des services accomplis au sein de la personne publique d'accueil ».

Conformément à ces dispositions, les agents contractuels de cette crèche du CCAS transférée à la Mairie titulaires d'un contrat de travail en cours à la date du 1^{er} septembre 2024 se verront proposer un nouveau contrat par la Mairie de Toulouse reprenant les clauses substantielles de leur contrat au CCAS.

Dans un souci de facilité, les contrats des agents contractuels travaillant dans les crèches du CCAS sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2024. La Mairie de Toulouse proposera à ces agents un nouveau contrat commençant le 1^{er} janvier 2025.

La Mairie de Toulouse s'engage à employer les agents des crèches sur les mêmes postes, dans les mêmes crèches, que ces derniers occupaient au CCAS, sous réserve que les besoins du service n'aient pas évolué.

Article 2.3 - Cas des agents stagiaires

Seul un fonctionnaire titulaire peut muter.

Par conséquent, les agents contractuels lauréats d'un concours, pour lesquels un avis favorable à la mise en stage sera prononcé, verront leur contrat prolongé au CCAS jusqu'au 31/08/2024, et seront stagiérisés à la Mairie de Toulouse à compter du 01/09/2024.

Il en sera de même pour les lauréats de concours qui postuleraient sur des postes vacants au CCAS : ces derniers seraient alors embauchés comme contractuels jusqu'au 31/08/2024, puis seront stagiérisés à la Mairie de Toulouse à compter du 01/09/2024.

La liste nominative des agents transférés et des emplois non pourvus sera communiquée par le CCAS à la Mairie de Toulouse à la mi-juin 2024.

Article 3 - Cas particuliers : agents en disponibilité, détachement, congé parental, maladie ordinaire et accident de service, agents en période préparatoire au reclassement, CLM/CLD/TPT

Seul un fonctionnaire titulaire en position d'activité peut muter. Par conséquent, les agents en disponibilité à la date du transfert ne pourront pas demander leur mutation.

Ces agents pourront formuler une demande de mutation à la fin de leur disponibilité, dans les conditions de l'article 2.1, sous réserve de l'existence d'un poste vacant au sein des crèches de la Mairie de Toulouse. A défaut, le droit commun de la réintégration en fin de disponibilité trouvera à s'appliquer au sein des services du CCAS.

Les agents en détachement depuis une autre fonction publique devront réintégrer leur fonction publique d'origine, avant de demander un nouveau détachement vers la Mairie de Toulouse pour le 1^{er} septembre 2024.

Les agents en congés parentaux devront demander leur mutation à la Mairie de Toulouse, sans préavis.

Les agents en congé de maladie ordinaire ou en congé suite à un accident de travail devront demander leur mutation à la Mairie de Toulouse

Les agents en période préparatoire au reclassement (PPR) au CCAS peuvent muter. Leur convention de PPR au CCAS prendra fin ou sera résiliée au 31 août 2024. Une deuxième convention sera conclue avec la Mairie de Toulouse à compter du 1^{er} septembre 2024, pour la période restante à courir.

Conformément aux dispositions des articles L. 822-10, L. 822-17 et L. 823-2 du Code général de la fonction publique, les agents en congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD) ou temps partiel thérapeutique (TPT) pourront bénéficier de la portabilité de leurs droits à congés pour raisons de santé dans le cadre de leur mutation.

Article 4 – Rémunération et régime indemnitaire

Le CCAS et la Mairie s'engagent à ce que les agents des crèches du CCAS, qu'ils soient titulaires ou contractuels, perçoivent une rémunération nette au moins égale à celle qu'ils percevaient au CCAS dès lors qu'ils restent affectés dans la fonction qu'ils occupaient à la date du transfert.

Ce principe étant posé, les agents bénéficieront du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité d'accueil, la Mairie de Toulouse.

Article 5 - Temps de travail / 1607 heures

Les modalités d'organisation du temps de travail (cycles), telles qu'elles existent actuellement dans les crèches du CCAS, et qui sont liées au mode d'accueil des crèches collectives, sont conservées lors du transfert, dans le respect des 1607 heures.

En cas de changement de structure, l'agent se voit attribuer l'horaire de la structure d'affectation, conformément aux règles applicables.

Article 6 - Prévoyance et couverture santé

Les agents transférés qui le souhaitent pourront adhérer au contrat collectif conclu par la Mairie de Toulouse pour le risque prévoyance. Les agents ont douze mois, à compter de la date du transfert, pour demander leur adhésion.

Quant au risque santé, les participations forfaitaires prévues par la Mairie de Toulouse, pour les contrats labellisés, se substituent aux aides versées par le CCAS.

Article 7 - Dossier individuel des agents

Il est convenu que le CCAS assurera le transfert des dossiers individuels et des dossiers médicaux des agents transférés auprès de la Mairie de Toulouse – Direction des ressources humaines – au plus tard le 31 octobre 2024.

Les dossiers médicaux des agents ayant une procédure en cours seront transférés au 1^{er} septembre 2024, sous réserve de leur consentement écrit préalable.

Article 8 - Compte Épargne Temps

Les Comptes Épargne Temps (CET) des agents seront transférés de plein droit à la Mairie de Toulouse au 1^{er} septembre 2024. À compter de cette date, la gestion desdits CET incombe à la Mairie de Toulouse. Les conditions relatives à l'alimentation, la gestion et l'utilisation des droits seront celles fixées par la Mairie de Toulouse, sans que l'agent ne puisse se prévaloir, à titre personnel, de celles définies par le CCAS.

Le CCAS transmettra, au plus tard le 15 octobre 2024, une situation par agent des Comptes Epargne Temps arrêtée au 31 août 2024 sur ses droits épargnés et utilisés au titre de l'année 2023.

Article 9 - Retraite

Compte tenu des délais imposés par la CNRACL pour l'envoi des dossiers de retraite (2 mois et 15 jours au minimum), les services du CCAS transmettront à la CNRACL les dossiers dont la date d'effet est au 1^{er} janvier, 1^{er} février et 1^{er} mars 2023.

Pour les demandes de retraite à compter du 1^{er} avril 2023, les dossiers seront transmis par la Mairie de Toulouse dès l'affiliation des agents à la CNRACL, début janvier.

Le statut ne permettant pas les mutations d'agents en disponibilité, les dossiers de retraite pour invalidité en cours d'instruction par le CCAS ou la CNRACL resteront gérés par le CCAS.

Article 10 – Continuité des autres établissements du CCAS et lien avec le plan communal de sauvegarde, et le plan de continuité de l'activité de la Mairie de Toulouse

Au sein du CCAS, la crèche Sainte-Lucie était le seul établissement à ne pas fonctionner en 24h/24. En cas de risque majeur (par exemple en cas de pandémie), et conformément au plan de continuité des activités et services du CCAS, la crèche pouvait ainsi aider à assurer la continuité des établissements du CCAS fonctionnant en fonctionnant en 24h/24, notamment les EHPAD.

A l'occasion du transfert de la crèche Sainte-Lucie du CCAS à la Mairie, il est prévu de modifier le plan communal de sauvegarde, et de spécifier qu'en cas de risque majeur, la continuité des établissements sociaux et médico-sociaux du CCAS pourra être assurée par du personnel Mairie (et non plus seulement par du personnel CCAS).

Cette dimension sera également intégrée au sein du futur plan de continuité de l'activité, à l'occasion de la formalisation de celui-ci à l'horizon de décembre 2024.

TRANSFERT DE CHARGES FINANCIÈRES

Article 11 - Biens transférés :

Bien mobiliers :

Les biens mobiliers présents dans la crèche Sainte-Lucie sont transférés à la Mairie sont cédés au 1^{er} septembre 2024 par le CCAS à la Mairie selon des modalités à définir.

Biens immatériels :

L'ensemble des données nécessaires à l'activité, y compris la messagerie, sera transféré dans le respect des règles de confidentialité. Ce transfert de données sera mis en œuvre dès le 1^{er} septembre 2024 dans le respect des règles du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et après information des usagers.

AUTRES DISPOSITIONS

Article 12 – Marchés

Le CCAS et la Mairie de Toulouse conviennent que les marchés liés à la gestion de la crèche Sainte-Lucie sont transférés seront, au cas par cas :

- ⑩ soit sont résiliés par le CCAS au 31 août 2024,
- ⑩ soit ne sont pas reconduits si leur terme est prévu avant le 31 août 2024,
- ⑩ soit voient leur périmètre modifié, de telle sorte à ne plus couvrir la crèche Sainte-Lucie transférée à compter du 1^{er} septembre 2024,
- ⑩ soit feront l'objet d'un avenant de transfert du marché concernant l'identité du pouvoir adjudicateur, sans modification des clauses du marché.

La Mairie fera évoluer, pour le 1^{er} septembre 2024, le périmètre de ses marchés, afin d'intégrer les besoins de la crèche Sainte-Lucie transférée.

Dans le cas où les prestataires du CCAS exigeraient de celui-ci le versement d'indemnités découlant de l'application de la présente convention de transfert, le CCAS et la Mairie conviennent que le coût de ces indemnités serait alors supporté à parts égales par le CCAS et la Mairie.

Article 13 - Assurances

La Mairie s'engage à élargir à compter du 1^{er} septembre 2024 le périmètre de ses assurances responsabilité civile et dommages aux biens, pour couvrir la crèche Sainte-Lucie dont le CCAS demeure gestionnaire jusqu'au 31 août 2024.

Le CCAS extrait de son contrat Responsabilité Civile les agents de la crèche Sainte-Lucie concernée par le transfert de gestion et ce, à compter de la date précitée.

Ce transfert concernera 22 agents ETP.

Concernant l'assurance dommages aux biens, la Mairie - propriétaire des locaux - devient propriétaire occupant à compter 1^{er} septembre 2024.

Article 14 - Sort des pré-contentieux, contentieux et sinistres :

Les recours pré-contentieux et contentieux :

Les recours pré contentieux et contentieux en cours au 1^{er} septembre 2024, feront l'objet d'un examen au cas par cas, afin de décider de leur éventuel transfert à la Mairie de Toulouse. A cet effet, le CCAS remettra à la Mairie de Toulouse, au plus tard le 15 septembre 2024, les réclamations et recours reçus qu'il considère relever de la compétence de la Mairie, ainsi que les dossiers et informations afférentes.

S'agissant des contentieux du personnel, le critère de répartition de traitement entre CCAS et la Mairie de Toulouse sera la date du fait générateur.

S'agissant des contentieux en rapport avec les usagers hors responsabilité civile, le critère de répartition sera la date d'introduction du recours.

Enfin s'agissant des sinistres et contentieux susceptibles d'être gérés par le service Assurance (responsabilité civile, dommages aux biens, etc), la répartition sera la suivante :

Contrat Responsabilité Civile : à compter du 1^{er} septembre 2024, la Mairie de Toulouse gère les sinistres liés à l'activité des crèches du CCAS et ce, même si ceux-ci trouvent leur origine dans un fait datant de plusieurs mois.

Contrat Dommage aux biens : les sinistres nés avant le 1^{er} septembre 2024 sont gérés par le CCAS jusqu'au recouvrement des sommes, et ceux qui se produisent après le 1^{er} septembre 2024 seront pris en charge par la Mairie de Toulouse.

Contrat Dommage Ouvrage : les immeubles étant la propriété du CCAS, les éventuels désordres décennaux sur les bâtiments seront gérés par le CCAS.

Les sinistres et recours contre les tiers payeurs :

Les dossiers en cours au 1^{er} septembre 2024 dans lesquels le CCAS a été victime d'un sinistre (atteintes aux biens, recours des tiers payeurs) et a seul engagé des frais de réparation des dommages subis et/ou des préjudices supportés, continuent d'être instruits par le CCAS jusqu'à leur règlement.

Article 15 - Annexes

Annexe 1 : Délibération de principe du CCAS du 14 janvier 2022

Article 16 : Litiges

En cas de difficulté dans l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de se concilier avant toute action contentieuse. A défaut de conciliation, tous les litiges relèvent de la compétence du tribunal administratif de Toulouse en 1er ressort.

La présente convention est établie en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à Toulouse le

Pour le Centre Communal d'Action Sociale
La Vice-Présidente,

Pour la Mairie de Toulouse
Le Maire,

Marou BOUZAIDA-SYLLA

Jean-Luc MOUDENC



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) du Centre Communal d'Action Sociale

Rapport : 21 juin 2024 - 018

DEL-24-0074

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 8 mars 2024, le Conseil d'administration du C.C.A.S de Toulouse avait actualisé la liste des personnes physiques, salariées du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, étant habilitées à assurer la mise en œuvre des mesures de protection pour lesquelles le C.C.A.S. de Toulouse est désigné en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.

Depuis, des mouvements de personnel dans le service nécessitent une nouvelle actualisation de la liste des personnes habilitées.

Madame Maryline RATIE est recrutée comme agent contractuel pour exercer des fonctions de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs en remplacement pour congé maternité de Madame Aurélie LABAT, agent titulaire.

Il est précisé que les agents recrutés, qu'ils soient contractuels ou titulaires de leur poste, remplissent tous les conditions de compétences et de qualifications requises par la réglementation régissant l'activité du service.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la loi du 5 mars 2007 portant réforme sur la protection juridique des majeurs,
Vu l'arrêté Préfectoral du 30/05/2011,
Vu le rapport de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S.

Considérant la nécessité de faire valider par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. la liste des personnes physiques, salariées du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, étant habilitées à assurer la mise en œuvre des mesures pour lesquelles le C.C.A.S. de Toulouse est désigné en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs ; Après discussion, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Les personnes physiques, salariées du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, étant habilitées, à assurer la mise en œuvre des mesures de protection pour lesquelles le C.C.A.S de Toulouse est désigné en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs sont :

Nelly DENIS-REMIS (responsable du service)	née	le 05 / 07 / 1967
Pierre BAYLE (agent administratif)	né	le 17 / 08 / 1966
Andrée ROUGE (agent administratif)	née	le 01 / 12 / 1963
Aline SAUNARD (agent administratif)	née	le 10 / 02 / 1958
Marie-Pierre SOULE SIMON (agent administratif)	née	le 05 / 10 / 1973
Sabine HINSINGER (mandataire judiciaire)	née	le 13 / 09 / 1963
Marie CHATEAUGIRON (mandataire judiciaire)	née	le 05 / 11 / 1966
Magali CAUCHI (mandataire judiciaire)	née	le 31 / 08 / 1973
Florence JACQUEMOUD QUEVAL (mandataire judiciaire)	née	le 07 / 03 / 1965
Aurélie LABAT (mandataire judiciaire)	née	le 26 / 04 / 1992
Emilie RESTAGNO (mandataire judiciaire)	née	le 04 / 04 / 1980
Clotilde SARRAILLER (mandataire judiciaire)	née	le 29 / 01 / 1973
Delphine SOCCOL (mandataire judiciaire)	née	le 25 / 08 / 1974
Maryline RATIE (mandataire judiciaire)	née	le 18 / 10 / 1970

ARTICLE 2 : La liste des personnes habilitées peut évoluer en fonction des mouvements des agents du service étant entendu qu'une nouvelle liste pourra être établie et présentée à l'un des Conseils d'Administration du trimestre suivant l'arrivée ou le départ d'un agent.

ARTICLE 3 : Dans l'attente de l'habilitation du Conseil d'Administration du trimestre suivant l'arrivée d'un agent, le ou les nouveaux agents exerçant dans le service, pourront faire valoir leur dernier arrêté de situation ou leur contrat de travail ainsi que leur pièce d'identité comme justificatif de leur légitimité à mettre en œuvre les mesures de protection pour lesquelles le C.C.A.S. de Toulouse est désigné.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**018 - Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) du Centre
Communal d'Action Sociale - DEL-24-0074**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Modification du tableau des effectifs du centre parental**

Rapport : 21 juin 2024 - 023

DEL-24-0076

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en pièces-jointes, après avis du Comité Technique d'Établissement, le tableau des effectifs concernant le Centre parental.

Au cours du printemps 2024, le Centre parental actuellement situé au 17 rue Sainte-Lucie va déménager au 61 allée des Vitarelles, anciennement EHPAD « Les Tourelles ».

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a validé une augmentation des effectifs à compter du printemps 2024, en passant de 32.49 ETP à 40.20 ETP.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Modification du tableau des effectifs du centre parental

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Vu le tableau des effectifs du Centre parental à compter du printemps 2024.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration adopte les tableaux des effectifs tels que fournis en annexe.

ARTICLE 2 : La Vice-Présidente et la Directrice Générale sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

023 - Modification du tableau des effectifs du centre parental - DEL-24-0076

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024

Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Budget Supplémentaire du Budget Principal du CCAS - Exercice 2024**

Rapport : 21 juin 2024 - 003

DEL-24-0084

Mesdames, Messieurs,

Le Budget Supplémentaire 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse est constitué par l'inscription de crédits sur les sections d'investissement et de fonctionnement:

1. La section d'Investissement comprend :

1.1. Des inscriptions financées par l'affectation des résultats excédentaires 2023 de la section d'investissement :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 9 842 939.02 € concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 57 221.23 € pour permettre le financement des opérations d'investissement du budget principal.

Ces inscriptions budgétaires seront financées par une reprise sur les excédents cumulés à la clôture de l'exercice 2023 de la section d'investissement qui s'élèvent à 11 350 160.25 €.

1.2. Des inscriptions budgétaires en dépenses permettre au budget principal du CCAS de verser deux subventions d'investissement d'un montant total de 1 450 000,00 euros au budget annexe Etablissements Sociaux et Médico Sociaux (ESMS) et au budget ESMS HORS Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour réaliser des travaux urgents :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour montant de 1 450 000,00 euros sur le compte 20415322 – Subvention d'équipement Bâtiments et installations. Ces inscriptions budgétaires seront financées par une reprise sur les excédents cumulés à la clôture de l'exercice 2023 de la section d'investissement.

1.3 La révision des crédits budgétaires entre chapitres comptables :

- La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

2. La section de fonctionnement comprend :

2.1. L'intégration de l'excédent de fonctionnement de 2023 :

- Conformément à la réglementation et suite à l'approbation du résultat excédentaire 2023 de la section de fonctionnement par délibération N°24-0050 en date du 23/04/2024, l'intégration de l'excédent consolidé de 1 380 427.98 € au Budget Supplémentaire. Cette somme sera affectée aux comptes de charges d'exploitation.

2.2. Des crédits complémentaires pour les nuitées d'hôtels du dispositif Mères Isolées Avec Enfants (MIAE) pour la fin de l'année 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 500 000,00 € sur le compte 65134 – Aides - pour anticiper les futures dépenses relatives aux nuitées d'hôtels sur l'année 2024.
- Des crédits nouveaux en recettes pour un montant de 500 000,00 € sur le compte 7473 – Participations des Départements.

2.3. Des crédits complémentaires pour réaliser des régularisations comptables pour les établissements du budget principal :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 1 000,00 € sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs. Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.

2.4. Des crédits nouveaux sur les comptes de personnel pour les établissements du budget principal pour un montant de 1 104 427.98 € financés par l'excédent consolidé 2023.

2.5. Des crédits complémentaires pour financer les dépenses des établissements du budget principal du CCAS sur la fin de l'année 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 15 000,00 € sur le compte 60612 – Energie - Electricité. Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 10 000,00 € sur le compte 60613 – Chauffage urbain. Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 250 000,00 € sur le compte 6068 – Autres matières et fournitures. Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.

2.6. La révision des crédits budgétaires entre chapitres comptables :

La révision de la répartition des crédits budgétaires qui apparaissent parfois insuffisants sur certains comptes. Ces virements de crédits tiennent compte des besoins en demeurant dans les limites du budget annuel autorisé.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Budget Supplémentaire du Budget Principal du CCAS - Exercice 2024

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport, relatif au Budget supplémentaire du CCAS ainsi que les explications en réponse aux questions qui lui sont posées d'une part, et considérant d'autre part que les sommes prévues tant en recettes qu'en dépenses sont justifiées pour la bonne marche du Centre Communal d'Action Sociale.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires financées sur l'excédent d'investissement 2023 qui s'élève à 11 350 160.25 € :

- Des reports de crédits en dépenses d'un montant de 9 842 939,02 € concernant les programmes antérieurs en cours de réalisation.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 57 221,23€ pour permettre le financement des opérations d'investissement du budget principal.

ARTICLE 2 : Sont approuvées les inscriptions budgétaires afin de verser deux subventions d'investissement d'un montant de 1 450 000,00 euros au budget annexe ESMS et au budget annexe ESMS HORS EPRD :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 1 450 000,00 euros sur le compte Subvention d'équipement Bâtiments et installations. Ces inscriptions budgétaires seront financées par une reprise sur les excédents cumulés à la clôture de l'exercice 2023 de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : Est approuvée l'intégration de l'excédent consolidé 2023 de fonctionnement d'un montant de 1 380 427,98 € au Budget Supplémentaire par l'inscription de cette somme sur les comptes de charges d'exploitation courantes.

ARTICLE 4 : Est approuvée l'inscription de nouveaux crédits pour anticiper les futures dépenses relatives aux nuitées d'hôtels du dispositif MIAE sur la fin de l'année 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 500 000,00 € sur le compte 65134 – Aides.
- Des crédits nouveaux en recettes pour un montant de 500 000,00 € sur le compte 7473 – Participations des Départements.

ARTICLE 5 : Sont approuvées les opérations de régularisation sur les établissements du budget principal qui donnent lieu aux inscriptions budgétaires suivantes :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 1 000,00 € sur le compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs. Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.

ARTICLE 6 : Sont approuvées les inscriptions de nouveaux crédits sur les comptes de personnel :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 1 104 427,98 € sur le compte 64111 – Rémunération principale. Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.

ARTICLE 7 : Sont approuvées les inscriptions de nouveaux crédits afin de financer les dépenses de fin d'année 2024 :

- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 15 000.00 € sur le compte 60612 – Energie.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 10 000.00 € sur le compte 60613 – Chauffage.
- Des crédits nouveaux en dépenses pour un montant de 250 000.00 € sur le compte 6068 – Autres matières et fournitures.

Ces crédits seront financés par l'excédent consolidé 2023.

ARTICLE 8 : Sont approuvés pour les sections d'investissement et de fonctionnement les virements de crédits entre chapitres comptables.

ARTICLE 9 : Le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024 est arrêté aux totaux ci-après conformément à l'état suivant, détaillé par comptes pour la section d'investissement et de fonctionnement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

003 - Budget Supplémentaire du Budget Principal du CCAS - Exercice 2024 - DEL-24-0084

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents
Abstention : Madame HARDY - Madame HONVAULT

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE

MADAME TEGON JOCELYNE AIDE SOIGNANT CLASSE SUP

ENTRE : Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, 2 bis rue de Belfort BP 70413 31004 TOULOUSE Cedex représenté par le Vice-Président, Monsieur ROUGE Daniel, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du 12 juin 2015, ci-après dénommé le CCAS de Toulouse,

D'une part,

ET : La Mairie de Toulouse – 32 rue Valade – 31000 TOULOUSE, représenté par Monsieur Le Maire, Jean-Luc MOUDENC,

D'autre part,

VU la loi n° 54.53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la demande de mise à disposition présentée par Madame TEGON Jocelyne,

Considérant le fait que Madame TEGON Jocelyne a préalablement pris connaissance des dispositions de la présente et en a accepté les termes,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse met, Madame TEGON Jocelyne, à disposition de la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Madame TEGON Jocelyne est mise à disposition afin d'exercer les fonctions d'aide soignante de classe supérieure au sein de la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 3 : DUREE ET QUOTITE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame TEGON Jocelyne est mise à disposition de la Mairie de Toulouse pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2024, pour une quotité de 100% du temps de travail.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

L'activité de Madame TEGON Jocelyne est organisée par la Mairie de Toulouse pour la quotité du temps de travail précisée à l'article 3 de la présente convention, dans les conditions qu'il détermine et auxquelles l'agent se conformera.

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline) de Madame TEGON Jocelyne est gérée par le C.C.A.S de Toulouse.

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

Le C.C.A.S de Toulouse versera à Madame TEGON Jocelyne la rémunération correspondante à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION

Les parties conviennent que la mise à disposition de Madame TEGON Jocelyne s'effectue à titre payant.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES

Un rapport sur la manière de servir de Madame TEGON Jocelyne sera établi après entretien individuel par la Mairie de Toulouse une fois l'an et transmis à l'agent, qui pourra y apporter ses observations, puis au C.C.A.S de Toulouse qui établira l'évaluation professionnelle.

Ce rapport est accompagné d'une proposition de notation.

En cas de faute disciplinaire le C.C.A.S de Toulouse est saisi par la Mairie de Toulouse.

ARTICLE 8 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition de Madame TEGON Jocelyne peut prendre fin :

- au terme de l'article 3 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis de deux mois avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de l'intéressée, du C.C.A.S de Toulouse ou de la Mairie de Toulouse,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la Mairie de Toulouse et le C.C.A.S de Toulouse.

ARTICLE 9 : LITIGES

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

La présente convention entre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024.

Fait à Toulouse, le

Pour Le Maire de Toulouse,

Jean-Luc MOUDENC



Pour le C.C.A.S,
La Vice Présidente,

Maroua BOUZAIDA-SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Evolution des effectifs de la Direction de l'Accès aux Droits (DAD)**

Rapport : 21 juin 2024 - 028

DEL-24-0095

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles L. 253-5 et L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial (CST). Le tableau des effectifs est le document-cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de l'établissement.

Dans le cadre de la modernisation des services de la Direction de l'Accès aux Droits (DAD), nous vous présentons ce projet de transformation d'un poste administratif de catégorie C (actuellement au service du micro-crédit) en un poste de catégorie B « coordination de l'accès aux droits ».

Cette évolution est essentielle pour répondre à notre ambition de simplifier et d'optimiser nos procédures administratives, d'accompagner les agents dans leurs évolutions de pratiques, notamment à l'égard du développement numérique et de mieux accompagner les usagers en situation d'exclusion.

1. Contexte et justification de la transformation

Notre organigramme actuel comprend 7 services pour 25 agents, induisant une hyperspécialisation des tâches et des fonctions, et par conséquent un besoin de coordination inter-service pour garantir le fonctionnement global et la fluidité du parcours de l'utilisateur.

Ce fonctionnement étant opérant depuis de nombreuses années, il est essentiel d'accompagner les agents en proximité pour le faire évoluer. Ainsi, l'agent au poste de catégorie B « Coordinateur de l'accès aux droits » sera en charge :

- d'évaluer de manière fine les procédures en place,
- d'analyser leur pertinence et leur efficacité,
- de travailler à l'optimisation des procédures
- d'accompagner les agents administratifs dans l'évolution de leurs pratiques.

Le poste, rattaché hiérarchiquement à la Directrice de la DAD, permettra également d'avoir un accompagnement hiérarchique des agents administratifs (les travailleurs sociaux étant plus spécifiquement encadrés par l'adjoint de direction. Le futur agent catégorie B jouera un rôle crucial dans l'encadrement des agents administratifs, servant d'interface entre la direction et le personnel opérationnel.

2. Objectifs de la transformation

- Amélioration de la qualité de service : en renforçant les compétences du poste à un niveau de catégorie B, nous visons à améliorer le service rendu aux usagers en simplifiant et en accélérant nos procédures.
- Optimisation des processus : l'agent en charge aura pour mission de réviser et d'optimiser les procédures existantes, d'éliminer les redondances et d'automatiser certaines tâches pour une plus grande efficacité
- Modernisation des outils : superviser l'adoption de nouvelles technologies et systèmes informatiques pour faciliter le travail quotidien et améliorer le reporting et le suivi des activités.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Evolution des effectifs de la Direction de l'Accès aux Droits (DAD)

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 253-5 et L313-1,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2024,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration adopte les tableaux des effectifs tels que fournis en annexe.

ARTICLE 2 : La Vice-Présidente et la Directrice Générale sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

028 - Evolution des effectifs de la Direction de l'Accès aux Droits (DAD) - DEL-24-0095

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024

Affiché le : 01/07/2024

AVENANT N° 12 pour l'année 2024 à la convention-cadre du 14 mars 2013

Entre :

- **le CCAS de Toulouse**

Représenté(e) par Le Président, dûment autorisé(e) par délibération du Conseil d'Administration, en date du 14 mars 2013, désigné(e) ci-après par « le CCAS de Toulouse »,

d'une part,

Et :

- **l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine,**

représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann CABROL, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 mars 2024, désignée ci-après par « l'AUAT »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En application de la convention-cadre entre le CCAS de Toulouse et l'AUAT du 14 mars 2013 ayant pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels le montant de la subvention annuelle du CCAS de Toulouse est déterminé au regard du programme partenarial d'activités de l'AUAT.

Article 1 - Montant de la subvention pour l'année 2024

Le montant de la subvention du CCAS de Toulouse attribué à l'AUAT au regard du programme de travail et du budget prévisionnel de l'AUAT approuvés en Conseil d'Administration du 27 mars 2024 est de **20 000 € (vingt mille euros)**.

Article 2 - Programme de travail prévisionnel de l'AUAT 2024

Le programme de travail prévisionnel de l'AUAT correspondant à l'utilisation de la subvention annuelle pour l'année 2024 est défini dans l'annexe jointe à cet avenant.

Fait en 2 exemplaires, à Toulouse, le 18 avril 2024

Pour le CCAS de Toulouse

Pour l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement
Toulouse aire métropolitaine,



Le Président

Yann CABROL
Directeur Général

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Adoption de la convention de transfert de la crèche Sainte-Lucie du Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse à la Direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse

Rapport : 21 juin 2024 - 014

DEL-24-0099

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse a adopté une délibération de principe, le 14 janvier 2022, approuvant le principe du transfert des crèches dont il assurait jusque-là la gestion vers la Direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse. Devant la même assemblée a été adopté le 9 décembre 2022 la convention de transfert des 15 crèches du CCAS vers la Mairie de Toulouse considérant que la crèche Sainte Lucie, la dernière crèche gérée par le CCAS de la Mairie de Toulouse, devait faire l'objet d'un transfert sur l'année 2024, consécutivement au déménagement du Centre Maternel sur le site de Lardenne. Ce déménagement entraînant par là même la restitution à la Mairie de l'ensemble de l'emprise immobilière où se situent la crèche Sainte Lucie et le Centre Maternel.

Les principes validés lors de la convention de transfert des 15 crèches du CCAS de Toulouse vers la Direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse s'appliquent pleinement à cette convention relative à la crèche Sainte Lucie.

Le transfert de la crèche Sainte Lucie du CCAS à la Mairie de Toulouse se traduit au 31 août 2024 par la suppression des postes au CCAS (25.50 postes au tableau des effectifs) et leur création à la Mairie de Toulouse (25.50 postes au tableau des effectifs). Les agents titulaires sont transférés à la Mairie de Toulouse par voie d'une intégration directe/mutation, sous réserve de leur accord préalable, accord matérialisé par un courrier de demande d'intégration/mutation. Les agents contractuels se verront proposer un nouveau contrat, dans la mesure où la manière de servir des agents permet la proposition d'un nouveau contrat à la Mairie.

Le transfert est transparent pour les agents des crèches qui verront leur rémunération alignée sur celle de la Mairie si celle-ci leur est plus favorable. Dans le cas contraire, les agents conserveront le niveau de rémunération qu'ils avaient au CCAS. Les agents titulaires seront employés sur les mêmes postes, qu'ils occupaient au CCAS avant le transfert, sans préjuger des mobilités qu'ils pourront demander, une fois le transfert effectué. Les agents contractuels seront repris sur les mêmes postes, sous réserve d'une évolution des besoins du service.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Adoption de la convention de transfert de la crèche Sainte-Lucie du Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse à la Direction Petite Enfance de la Mairie de Toulouse

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Le Conseil d'Administration approuve la convention de transfert de la crèche Sainte Lucie du CCAS à la Mairie de Toulouse, pour un transfert effectif au 31 août 2024.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S de la Mairie de Toulouse et/ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale à signer la convention de transfert avec le CCAS et tous actes afférents à ce transfert.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**014 - Adoption de la convention de transfert de la crèche Sainte-Lucie du Centre
Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse à la Direction Petite Enfance de la
Mairie de Toulouse - DEL-24-0099**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents
Contre : Madame HARDY - Madame HONVAULT**

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS : CCAS Toulouse (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26310123000013

POSTE COMPTABLE : Receveur des finances

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : Budget principal C1 (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	90
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	91
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	95
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	97
A2.938 - Fonction 8 - Transports	100

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	104
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	105
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	109
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	110

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	113
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	114
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	118
B4 - Etat des charges transférées	119
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	120
B6 - Prêts	121
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	122
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	123
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	125
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	126
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	127
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	128
B7.8 - Autres engagements donnés	129
B7.9 - Autres engagements reçus	130
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	137
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	138
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	142
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	143
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	144
D3 - Décisions en matière de taux	146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	147
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	148
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	150
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	151
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	152

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.0%
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.0%
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.0%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
 (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N°... du ...
 (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.
 (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
I	0,00	III	0,00	B2 0,00
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	0,00
Investissement	0,00
Fonctionnement	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

	II	
		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 507 221,23	0,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	9 842 939,02	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00	(si solde positif) 11 350 160,25
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	11 350 160,25	11 350 160,25

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 880 427,98	500 000,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	(si excédent) 1 380 427,98
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	1 880 427,98	1 880 427,98

	+		+
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (5)	13 230 588,23	13 230 588,23

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
TOTAL			
		022	0.00
« AE de dépenses imprévues » (2)			
TOTAL GENERAL			
			0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	1 042 588,12	0,00	0,00	1 042 588,12
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	872 936,04	7 800 350,90	57 221,23	57 221,23	8 730 508,17
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		872 936,04	9 842 939,02	1 507 221,23	1 507 221,23	12 223 096,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 725,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
Total des dépenses financières		15 725,00	0,00	0,00	0,00	15 725,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		888 661,04	9 842 939,02	1 507 221,23	1 507 221,23	12 238 821,29

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	32 554,46		0,00	0,00	32 554,46
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		32 554,46		0,00	0,00	32 554,46

TOTAL	921 215,50	9 842 939,02	1 507 221,23	1 507 221,23	12 271 375,75
--------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 271 375,75
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	0,00	0,00	124 008,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		135 008,50	0,00	0,00	0,00	135 008,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		135 008,50	0,00	0,00	0,00	135 008,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	786 207,00		0,00	0,00	786 207,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		786 207,00		0,00	0,00	786 207,00

TOTAL	921 215,50	0,00	0,00	0,00	921 215,50
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	11 350 160,25
--	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 271 375,75
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	753 652,54
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 
ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 599 370,53	0,00	275 000,00	275 000,00	5 874 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 963 158,09	0,00	1 104 427,98	1 104 427,98	15 067 586,07
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	11 862 750,00	0,00	500 000,00	500 000,00	12 362 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		31 425 278,62	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98	33 304 706,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		31 425 278,62	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98	33 305 706,60

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	786 207,00		0,00	0,00	786 207,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		786 207,00		0,00	0,00	786 207,00

TOTAL	32 211 485,62	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98	34 091 913,60
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
---	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					34 091 913,60
--	--	--	--	--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II**C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	226 921,53	0,00	0,00	0,00	226 921,53
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37	0,00	0,00	0,00	5 388 516,37
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	20 377 035,31	0,00	500 000,00	500 000,00	20 877 035,31
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 181 496,95	0,00	0,00	0,00	6 181 496,95
Total des recettes de gestion courante		32 173 970,16	0,00	500 000,00	500 000,00	32 673 970,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 178 931,16	0,00	500 000,00	500 000,00	32 678 931,16

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	32 554,46		0,00	0,00	32 554,46
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 554,46		0,00	0,00	32 554,46

TOTAL	32 211 485,62	0,00	500 000,00	500 000,00	32 711 485,62
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 380 427,98
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 091 913,60
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	753 652,54
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 042 588,12	0,00	1 042 588,12
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	7 857 572,13	0,00	7 857 572,13
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		11 350 160,25	0,00	11 350 160,25
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				11 350 160,25

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	275 000,00		275 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 104 427,98		1 104 427,98
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	500 000,00	0,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 880 427,98	0,00	1 880 427,98
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 880 427,98

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES
II
D2
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 350 160,25

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockées (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	500 000,00		500 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		500 000,00	0,00	500 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 380 427,98



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	budgetaire (3)		II			III = I + II
TOTAL	921 215,50	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	1 507 221,23	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 042 588,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 042 588,12
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
21 Immobilisations corporelles	872 936,04	7 800 350,90	0,00	57 221,23	57 221,23	0,00	57 221,23	7 857 572,13
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	872 936,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	1 507 221,23	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				0,00	0,00
Total des dépenses financières	15 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	888 661,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	1 507 221,23	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								
0,00								
Total des dépenses d'investissement cumulées								11 350 160,25

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE





III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		RECETTES				III
		SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES				A
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	921 215,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	786 207,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	786 207,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)					11 350 160,25
Affectation au compte 1068 (9)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					11 350 160,25

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour informations Crédiés gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédiés gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	921 215,50	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	1 507 221,23	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 042 588,12
2031	Frais d'études	0,00	787 221,71	0,00	0,00	0,00	0,00	787 221,71
2051	Concessions, droits similaires	0,00	255 366,41	0,00	0,00	0,00	0,00	255 366,41
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles	872 936,04	7 800 350,90	0,00	57 221,23	0,00	57 221,23	7 857 572,13
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
21351	Bâtiments publics	867 436,04	6 175 580,32	0,00	57 221,23	0,00	57 221,23	6 232 801,55
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	5 500,00	752 479,92	0,00	0,00	0,00	0,00	752 479,92
2181	Install. générales, agencements	0,00	14 012,42	0,00	0,00	0,00	0,00	14 012,42
21828	Autres matériels de transport	0,00	176 894,98	0,00	0,00	0,00	0,00	176 894,98
21838	Autre matériel informatique	0,00	30 634,55	0,00	0,00	0,00	0,00	30 634,55
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	642 203,61	0,00	0,00	0,00	0,00	642 203,61
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 545,10	0,00	0,00	0,00	0,00	7 545,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
2313	Constructions	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	872 936,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	1 507 221,23	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	15 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	888 661,04	9 842 939,02	0,00	1 507 221,23	1 507 221,23	0,00	1 507 221,23	11 350 160,25
040	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	11 629,46			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	20 925,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	32 554,46			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (5) Voir état III-AZ.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 « produit des cessions d'immobilisations ».
 (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	921 215,50	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2748 Autres prêts	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	135 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	786 207,00		0,00	0,00	0,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	27 007,00		0,00	0,00	0,00
28128 Autres aménagements de terrains	300,00		0,00	0,00	0,00
281318 Autres bâtiments publics	234 000,00		0,00	0,00	0,00
281351 Bâtiments publics	270 000,00		0,00	0,00	0,00
28158 Autres inst., matériel, outill. techniques	130 000,00		0,00	0,00	0,00
28181 Installations générales, aménagt divers	6 700,00		0,00	0,00	0,00
281828 Autres matériels de transport	36 000,00		0,00	0,00	0,00
281838 Autre matériel informatique	9 000,00		0,00	0,00	0,00
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	70 000,00		0,00	0,00	0,00
28188 Autres immo. corporelles	3 200,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	786 207,00		0,00	0,00	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état LB pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II		II			III = I + II
	TOTAL	32 211 485,62	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
011	Charges à caractère général (4)	5 599 370,53	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 963 158,09	0,00	0,00	1 104 427,98	1 104 427,98	0,00	1 104 427,98	1 104 427,98
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	11 862 750,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	31 425 278,62	0,00	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses réelles	31 425 278,62	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	786 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	786 207,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (6)							0,00	0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								1 880 427,98

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

							III
							B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	32 211 495,62	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
013	Atténuations de charges (3)	226 921,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	20 377 035,31	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 181 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes de gestion des services	32 173 970,16	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles	32 178 931,16	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	32 554,46		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	32 554,46		0,00	0,00	0,00	
					R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	1 380 427,98	
					Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 880 427,98	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	32 211 485,62	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
011	Charges à caractère général (5)	5 599 370,53	0,00	0,00	275 000,00	275 000,00	0,00	275 000,00	275 000,00
60611	Eau et assainissement	17 339,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	54 499,60	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60613	Chauffage urbain	88 011,24	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60622	Carburants	60 827,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	953 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	148 433,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	21 355,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	140 578,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	10 830,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	22 832,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	802,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	367 914,05	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	208 519,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	20 686,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	49 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	93 541,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	141 469,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	829,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	99 443,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	19 595,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	25 803,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	86,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	27 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 580,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	40 277,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	23 329,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	65 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	81 199,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	1 931 215,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	858 577,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
63512	Taxes foncières	2 929,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 872,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	13 963 158,09	0,00		1 104 427,98	1 104 427,98		1 104 427,98	1 104 427,98
6218	Autre personnel extérieur	105 008,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	127 689,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	66 458,84	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	40 667,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 345 010,44	0,00		1 104 427,98	1 104 427,98		1 104 427,98	1 104 427,98
64112	SFT, indemnité de résidence	151 248,47	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 432 838,78	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	2 226 976,24	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	230 345,79	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	1 449 271,62	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 656 411,65	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	71 326,51	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	981,45	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	11 798,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	60 610,98	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6471	Presta. versées pour le compte du FNAL	33 247,10	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	109 774,19	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	814 220,71	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	29 271,36	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	11 862 750,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
65133	Secours d'urgence	55 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65134	Aides	11 750 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
65138	Autres secours	36 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65888	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		31 425 278,62	0,00	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98	0,00	1 879 427,98	1 879 427,98
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		31 425 278,62	0,00	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98	0,00	1 880 427,98	1 880 427,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		786 207,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	32 211 485,62	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
013	Atténuations de charges (4)	226 921,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	68 597,09	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	158 324,44	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 388 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	4 933 516,37	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	365 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	20 377 035,31	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
74718	Autres participations Etat	32 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 290 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
747888	Autres	267 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	8 787 685,31	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	6 181 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	6 001 496,95	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	32 173 970,16	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	4 961,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00				
	Total des recettes réelles	32 178 931,16	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	32 554,46		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	32 554,46		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	32 554,46		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

	Montant net
	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D/ 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 882,27	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 157,27	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 008,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 395 882,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	930 157,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 008,50
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 008,50
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
	Opérations non ventilables	
	DEPENSES	1 450 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 450 000,00
	RECETTES	124 008,50
102	Dotations et fonds d'investissement	124 008,50

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale						028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	03 Conseils							038 Autres instances
	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act° Internét, eur. Intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	23	24		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	25 Formation professionnelle												
	251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
						2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage				27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		261 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		288 Autre service annexe de l'enseignement					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs		31 Culture								
				311	312	313	314	315	316	317	318	
		0,00		Activités artist.,actions et manif.cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinémas et autres salles de spectacles	Archéologie préventive	
	DEPENSES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres (que scolaires))					
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne			39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale													
		420 Services communs		421 Famille et enfance			422 Petite enfance			428 Autres actions pour la petite enfance					
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228							
	DEPENSES	10 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167	Emprunts autres conditions particulières	4 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installeat*, matériel, outillage techniq.	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	924 657,27	945 882,27
167	Emprunts deites conditions particulières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924 657,27	924 657,27
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51						
	Services communs	50	510	511	512	513	514	515	518
Libellé	Services communs	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	55 Habitat (Logement)							
		52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accès à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral		57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		561 Réserves Foncières	568 Autres actions d'aménagement		581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FUNCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					
						631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		633 Développement touristique	
						6311 Laboratoire	6312 Autres				
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	70 Services communs		71 Actions transversales		72 Actions déchets et propreté urbaine				
					721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	80		81	82						
	Services communs	Transports scolaires	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FUNCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie							
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aérés climatiques	847 Equipements de voie	849 Sécurité routière
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	15 345 247,84	0,00	0,00	0,00	0,00	17 960 458,76	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	5 295 641,11	0,00	0,00	0,00	0,00	578 729,42	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	10 047 606,73	0,00	0,00	0,00	0,00	5 019 979,34	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 361 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 113 739,43	14 604 517,86	0,00	0,00	0,00	0,00	16 960 673,87	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	106 169,94	0,00	0,00	0,00	0,00	120 751,59	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	298 250,00	5 090 266,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	815 489,43	4 848 030,65	0,00	0,00	0,00	0,00	15 213 515,23	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 560 050,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 446,05	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 305 706,60
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 874 370,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 067 586,07
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 362 750,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 678 931,16
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 921,53
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 388 516,37
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 877 035,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 181 496,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 961,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		01	Opérations non ventilables	0,00
Article / compte nature (1)	Libellé			
	DEPENSES			
	RECETTES	1 113 739,43		
706	Prestations de services			90 000,00
708	Autres produits			208 250,00
747	Participations			267 000,00
748	Autres attributions et participations			548 489,43

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE
IV
A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale								028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Informatioin, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat		
	DEPENSES	15 345 247,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 090 900,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	273 870,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	25 083,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	44 798,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 580,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	30 277,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	20 329,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	127 495,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 649 502,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	134 060,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	2 929,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 872,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	6 942 315,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 984 867,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	907 842,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	28 521,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	14 604 517,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	30 157,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	76 012,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	5 090 266,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	4 848 030,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	4 535 050,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco., social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco., soc. environ. culture, édu. 0342 Section culture, éducation et sports		035 Conseil de territoire	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* Interrég. eur. Intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 345 247,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080 900,55
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 870,79
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 083,85
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 798,36
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations Intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 580,60
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 277,92
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 329,94
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 495,70
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 649 502,32
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 060,14
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 929,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 872,08
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 942 315,73
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984 867,46
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	907 842,04
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 521,36
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 604 517,86
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 157,09
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 012,85
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 080 266,37
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 848 030,65
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 535 050,90
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051	052	058		TOTAL DU CHAPITRE
		FSE	FEDER	Autres		
				0580	0581	
				FEADER	FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV -- ANNEXES		IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE		A2.931

FONCTION 1 -- Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	25 Formation professionnelle										258 Autres			
	251 insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés						257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres		2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage		27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité		TOTAL DU CHAPITRE
		26	26	27	281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement	29	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	30 Services communs		31 Culture							
	Libellé		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES									
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres (que scolaires)					
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé						418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00						0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00						0,00
613	Locations	0,00						0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00						0,00
615	Entretien et réparations	0,00						0,00
616	Primes d'assurances	0,00						0,00
618	Divers	0,00						0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00						0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00						0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00						0,00
625	Déplacements et missions	0,00						0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00						0,00
628	Divers	0,00						0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00						0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00						0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00						0,00
647	Autres charges sociales	0,00						0,00
648	Autres charges de personnel	0,00						0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00						0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00						0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00						0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00						0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00						0,00
747	Participations	0,00						0,00
748	Autres attributions et participations	0,00						0,00
757	Subventions	0,00						0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00						0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00						0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs	421 Famille et enfance			4214 Adolescence	422 Petite enfance		4228 Autres actions pour la petite enfance		
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance		4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil			
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES										
606 Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611 Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613 Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614 Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615 Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616 Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621 Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622 Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624 Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625 Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626 Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628 Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633 Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641 Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645 Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647 Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648 Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651 Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657 Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 159,54	0,00
RECETTES										
641 Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645 Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747 Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748 Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757 Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 159,54	0,00
758 Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773 Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE



IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE
IV
A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
	DEPENSES	0,00	0,00	17 960 458,76	0,00	0,00	17 960 458,76	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	77 864,84	0,00	0,00	77 864,84	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	
613	Locations	0,00	0,00	208 519,69	0,00	0,00	208 519,69	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	20 686,77	0,00	0,00	20 686,77	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	14 292,00	0,00	0,00	14 292,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	75 188,70	0,00	0,00	75 188,70	
618	Divers	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	55 008,00	0,00	0,00	55 008,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	7 186,42	0,00	0,00	7 186,42	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	19 100,00	0,00	0,00	19 100,00	
628	Divers	0,00	0,00	140 291,00	0,00	0,00	140 291,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	100 755,70	0,00	0,00	100 755,70	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	3 548 531,97	0,00	0,00	3 548 531,97	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 265 533,71	0,00	0,00	1 265 533,71	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	49 399,96	0,00	0,00	49 399,96	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00	
651	Charges intern. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	12 341 000,00	0,00	0,00	12 341 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	750,00	
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	16 696 514,33	0,00	0,00	16 696 514,33	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	38 440,00	0,00	0,00	38 440,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	82 311,59	0,00	0,00	82 311,59	
747	Participations	0,00	0,00	11 822 350,00	0,00	0,00	11 822 350,00	
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	3 391 165,23	0,00	0,00	3 391 165,23	
757	Subventions	0,00	0,00	1 202 286,51	0,00	0,00	1 202 286,51	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	155 000,00	0,00	0,00	155 000,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	4 961,00	0,00	0,00	4 961,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV
	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	51 Aménagement et services urbains						518 Autres actions d'aménagement urbain
	50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
				551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral		57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement					
DEPENSES		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs		61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles					
						631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat		633 Développement touristique	
						6311 Laboratoire		6312 Autres			
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	72 Actions déchets et propreté urbaine										
	70 Services communs		71 Actions transversales	720 Services communs collecte et propreté			721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
				7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel/fisques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	82 Transports publics de voyageurs								
	80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voiture							
		841 Voiture nationale	842 Voiture régionale	843 Voiture départementale	844 Voiture métropolitaine	845 Voiture communale	846 Viabilité hivernale et atKas climatiques	847 Equipements de voiture	849 Sécurité routière
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1882 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1887 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; Y : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

CCAS Toulouse - Budget principal C1 - BS - 2024

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents						(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture						Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/668	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Taux payé	Niveau de taux (6)					
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autrès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €	0.00
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

IV

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

PROVISIONS BUDGETAIRES (2)

Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)						
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

IV

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A. remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV

B7.1

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	0,00	0,00	
8016	0,00	0,00	0,00
8017	0,00	0,00	0,00
8018			
Emprunts garantis (1)			
Contrats de crédit-bail (2)			
Subvention à verser en annuité (3)			
Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00
	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00
	Autres engagements reçus		
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)	0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actualisé (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LO

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part investissement		Part financement III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5)			Part fonctionnement II
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV -- ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	TOTAL				0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le



ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

343* L_343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.

335* 335-10 : Collaborateurs de cabinet.

335-12 : Collaborateurs de groupes d'étus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		
B10		

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements domés.

IV -- ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	11 350 160,25	11 350 160,25	11 350 160,25
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-9 842 939,02	-9 842 939,02	-9 842 939,02
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	1 507 221,23

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	1 507 221,23
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	37 279,46	0,00	0,00	37 279,46
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	921 215,50	0,00	0,00	921 215,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	883 936,04	0,00	0,00	883 936,04

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 37 279,46	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 725,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	4 725,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		32 554,46	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	32 554,46	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 921 215,50	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		135 008,50	0,00	0,00
10222	FCTVA	124 008,50	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2748	Autres prêts	11 000,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		786 207,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	27 007,00	0,00	0,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	300,00	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	234 000,00	0,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	270 000,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	130 000,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	6 700,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	36 000,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	9 000,00	0,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	70 000,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	3 200,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création
		Date de délibération
		Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET		
		D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES			
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
		0,00	Sous-total Fonctionnement		0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant	
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
Sous-total Investissement		0,00	(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations maisures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations maisures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».
 (2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.
 (3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.
 (4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.
 (5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.
 (6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

S²LOW

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47341H1-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 2

Date de convocation : le 21/06/2024

Présenté par (1), Madame Maroua BOUZAÏDA SYLLA, Vice-Présidente du CCAS
 A, le Toulouse, le 21/06/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le Toulouse, le 21/06/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Toulouse, le 21/06/2024



La Vice-Présidente du CCAS

Maroua BOUZAÏDA SYLLA

(Handwritten signatures in blue ink)



CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention (24TM03) concerne l'achat d'électricité en groupement de commandes

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer un accord cadre et marché(s) subséquent(s) qui définiront les besoins.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : TOULOUSE METROPOLE .

Le siège du coordonnateur est situé :
MARENGO BOULEVARD
6 RUE RENE LEDUC
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Il est responsable envers les membres du groupement de la bonne exécution des missions visées par la présente convention,

Le coordonnateur est chargé de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un cocontractant et notamment :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Assister les membres dans la définition de leurs besoins et recenser ces besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises

Ordre	Désignation détaillée
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Transmettre les dossiers de consultation aux candidats
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres/Réunir la Commission d'Appels d'Offres si il y a lieu.
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Transmettre les marchés et accords-cadres au contrôle de légalité s'il y a lieu
12	Signer et notifier les marchés et accords-cadres
13	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
14	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
15	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
16	Accomplir tous les actes afférents à ces attributions
17	Attribuer le/les marchés subséquents
18	Procéder à la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords-cadres relatifs à la modification du prix.
19	Accompagner les membres au suivi d'exécution
20	Agir en justice tant en demande qu'en défense
21	Représenter le groupement à l'égard des tiers

Sauf dans les cas où il est fait le choix de passer des marchés uniques pour les besoins des deux collectivités, il n'entre pas dans ses missions de :

- Etablir les ordres de service et les bons de commandes ;
- Procéder à la vérification des prestations exécutées ;
- Certifier le service fait sur les factures émises par les titulaires ;

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- TOULOUSE METROPOLE
- Commune de MONTRABE
- Commune d'AIGREFEUILLE
- Commune de TOULOUSE
- Commune de BALMA
- Commune d'AUSSONNE
- Commune d'AUCAMVILLE
- Commune de BLAGNAC
- Commune de CASTELGINEST
- Commune de CORNEBARRIEU
- Commune de MONDONVILLE
- Commune de SAINT-JEAN
- Commune de SAINT-JORY

- Commune de SEILH
- Commune de L'UNION
- Commune de BRAX
- Commune de BRUGUIERES
- Commune de COLOMIERS
- Commune de CUGNAUX
- Commune de DREMIL-LAFAGE
- Commune de FLOURENS
- Commune de FONBEAUZARD
- Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE
- Commune de LAUNAGUET
- Commune de MONDOUZIL
- Commune de PIBRAC
- Commune de SAINT-ORENS
- Commune de TOURNEFEUILLE
- Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE
- Centre Toulousain des Maisons de Retraite
- Centre Communal d'Action Sociale de TOULOUSE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CUGNAUX
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIBRAC
- Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TOURNEFEUILLE
- DECOSET
- Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE
- Espace Culturel de Pibrac
- Cité de l'Espace (SEMECCEL)
- Musée des Abattoirs
- Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter son marché : bon de commande, ordre de service, vérification et réception des prestations, gestion des reconductions, signature et notification des exemplaires uniques, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché avec vérification du service fait
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés
4	Informers le coordonnateur de la bonne exécution du marché
5	Procéder à la passation des avenants éventuels aux marchés et accords-cadres exception faite pour tout avenant relatif au prix,
6	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant son représentant à signer la présente convention.
7	Certifier le service fait sur factures émises par les titulaires

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

La commission compétente pour analyser les candidatures et les offres et désigner les titulaires des marchés et accords cadres, est la commission du coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement saisira pour avis sa propre commission sur la passation d'avenants éventuels aux marchés et accords cadres en cours d'exécution, exception faite pour tout avenant relatif au prix du marché dans les cas où cet avis est rendu obligatoire par la réglementation en vigueur

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra à sa charge les frais occasionnés par la consultation.

La mission du coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Chaque dossier de consultation précisera les modes de répartition des dépenses et de règlement financier du ou des marchés.

Dans le cas de marché séparés, chaque membre procédera au règlement financier de ses marchés.

J - Modalités d'adhésion au groupement

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Chaque membre du groupement conserve la faculté de se retirer du groupement de commandes sous réserve d'un préavis de trois mois donnant lieu à une décision écrite et notifiée au coordonnateur,

Le retrait de l'un des membres du groupement entraîne la résiliation de la présente convention, Toutefois, le retrait du du groupement et la résiliation de la convention en pourront intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement ou pour tout motif d'intérêt général,

les conditions de résiliation de la convention seront réglées par voie d'avenant, sachant que le retrait du groupement et la résiliation de la convention ouvrent droit à la réparation du préjudice subi par les membres du groupement qui, du fait de l'abandon de la procédure de passation du ou des marché(s) devraient lancer une ou des nouvelle(s) consultation(s).

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse

68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7



Tél : 05 62 73 57 57
 Télécopie : 05 62 73 57 40
 Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Fait à TOULOUSE,

Le

Membre	Représentant	Fonction	Signature
TOULOUSE METROPOLE			
Commune de MONTRABE	Jacques SEBI	Maire de Montrabé	
Commune d'AIGREFEUILLE	Christian ANDRE	Maire d'Aigrefeuille	
Commune de TOULOUSE			
Commune de BALMA	Vincent TERRAIL-NOVES	Maire de Balma	
Commune d'AUSSONNE	Michel BEUILLE	Maire d'Aussonne	
Commune d'AUCAMVILLE	Gérard ANDRE	Maire d'Aucamville	
Commune de BLAGNAC	Joseph CARLES	Maire de Blagnac	
Commune de CASTELGINEST	Grégoire CARNEIRO	Maire de CASTELGINEST	
Commune de CORNEBARRIEU	Alain TOPPAN	Maire de CORNEBARRIEU	
Commune de MONDONVILLE	Véronique BARRAQUE-ONNO	Maire de Mondonville	
Commune de SAINT-JEAN	Bruno ESPIC	Maire de Saint-Jean	
Commune de SAINT-JORY	Thierry FOURCASSIER	Maire de Saint-Jory	
Commune de SEILH	Didier CASTERA	Maire de Seilh	
Commune de L'UNION	Marc PERE	Maire de L'Union	
Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse			
Commune de BRAX	Thierry ZANATTA	Maire de Brax	
Commune de BRUGUIERES	Philippe PLANTADE	Maire de Bruguières	
Commune de COLOMIERS	Karine TRAVAL MICHELET	Maire de Colomiers	

Membre	Représentant	Fonction	Signature
Commune de CUGNAUX	Albert SANCHEZ	Maire de Cugnaux	
Commune de DREMIL-LAFAGE	Ida RUSSO	Maire de Dremil-Lafage	
Commune de FLOURENS		Maire de Flourens	
Commune de FONBEAUZARD	Robert GRIMAUD	Maire de Fonbeauzard	
Commune de GAGNAC-SUR-GARONNE	Michel SIMON	Maire de Gagnac sur Garonne	
Commune de LAUNAGUET	Michel ROUGE	Maire de Launaguet	
Commune de MONDOUZIL	Robert MEDINA	Maire de Mondouzil	
Commune de PIBRAC	Camille POUPONNEAU	Maire de Pibrac	
Commune de SAINT-ORENS	Serge JOP	Maire de Saint-Orens de Gameville	
Commune de TOURNEFEUILLE	Dominique FOUCHIER	Maire de Tournefeuille	
Commune de VILLENEUVE-TOLOSANE	Romain VAILLANT	Maire de Villeneuve Tolosane	
Centre Toulousain des Maisons de Retraite			
Musée des Abattoirs			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUCAMVILLE			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de BALMA			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de COLOMIERS			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CUGNAUX			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LAUNAGUET			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIBRAC			
Centre Communal d'Action Sociale de la commune de TOURNFEUILLE			
DECOSET			
Régie Municipale d'Electricité de TOULOUSE			
Espace Culturel de Pibrac			

Cité de l'Espace			
Syndicat Intercommunal Piscine de la Ramée.			

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Evolution des effectifs de la Direction des Services Techniques et du Patrimoine (DSTP)

Rapport : 21 juin 2024 - 027

DEL-24-0094

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des projets portés par le CCAS et de la volonté de rénover ses établissements, il est indispensable pour le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie de Toulouse de renforcer les moyens de la Direction des Services Techniques et du Patrimoine (DSTP). Ces moyens devront permettre de conduire les investissements au regard des enjeux de sécurité, de se doter à cet effet de marchés publics performants, d'améliorer les niveaux de sécurité alimentaire et de sécurité incendie tout en pilotant les nouveaux projets (reconstruction de la MECS, la réhabilitation du CHRS) actés par le Conseil d'Administration et financés par les partenaires institutionnels.

Cette double action conduit à actualiser le niveau de responsabilité de certains postes, à pérenniser par la voie de la création certains emplois afin :

- D'améliorer la réactivité d'intervention des services techniques auprès des établissements fonctionnant en H24
- D'opérer une remise à niveau des équipements techniques
- D'avoir une sécurité accrue en terme d'hygiène et d'incendie
- De réduire le recours à la sous-traitance
- De pérenniser des emplois par transformation de crédits de remplacement en postes pérennes.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'ajuster sur l'exercice 2024 le tableau des effectifs de la DSTP. Préalablement à cela, il convient de rappeler l'organisation actuelle de la DSTP.

La DSTP est organisée autour de :

- Pôle administratif / Moyens généraux dont les transports et le magasin
- Pôle cuisine / hygiène / qualité / sécurité sanitaire dont la Cuisine Inter Service (CIS).
- Pôle travaux projet
- Pôle sécurité maintenance des équipements
- Pôle atelier espaces verts

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Evolution des effectifs de la Direction des Services Techniques et du Patrimoine (DSTP)

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 253-5 et L313-1,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2024,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration adopte les tableaux des effectifs tels que fournis en annexe.

ARTICLE 2 : La Vice-Présidente et la Directrice Générale sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

**027 - Evolution des effectifs de la Direction des Services Techniques et du Patrimoine
(DSTP) - DEL-24-0094**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

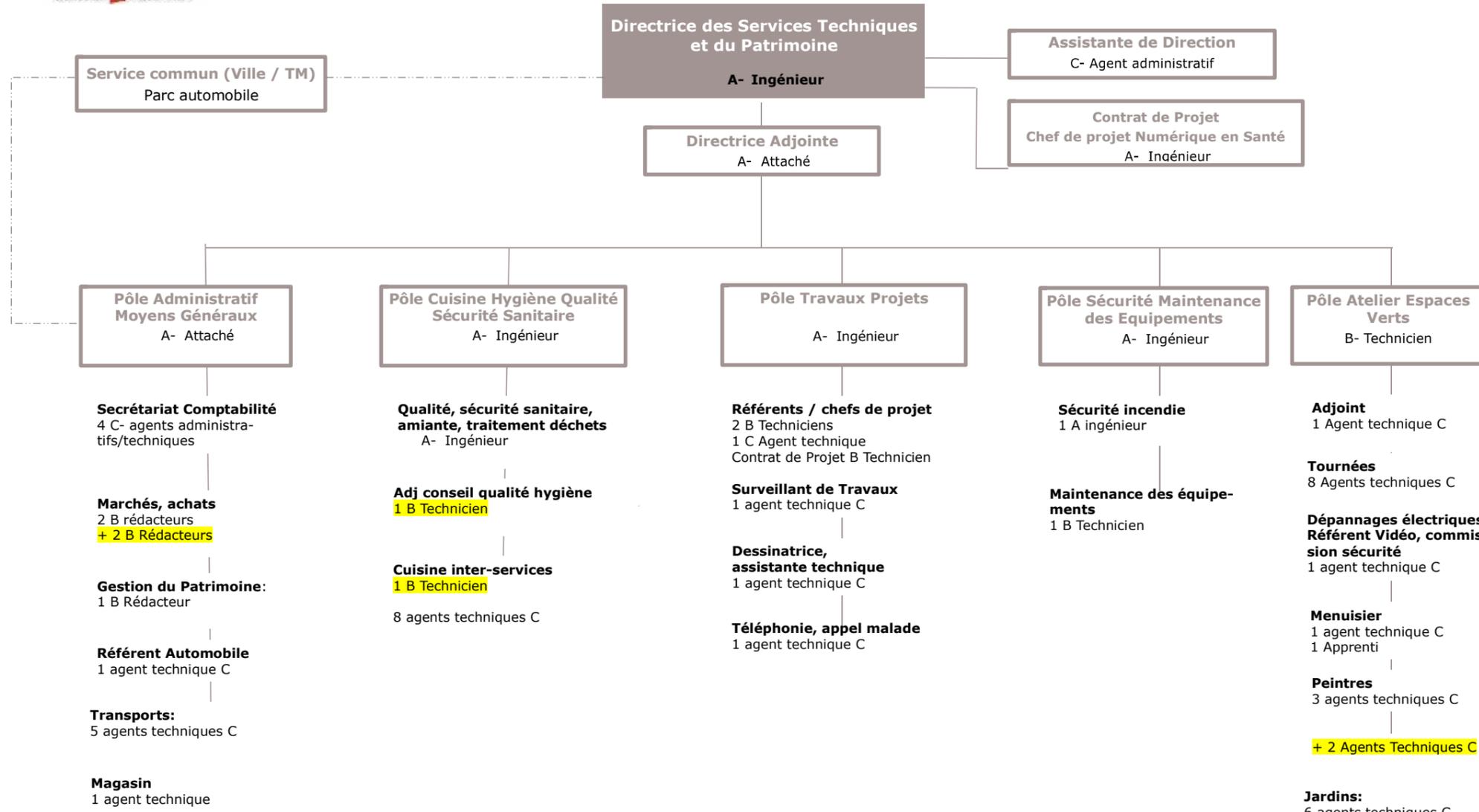
Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024



..... Lien fonctionnel



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

AVENANT N°1 AUX ACCORDS-CADRES N°2023-18 (CCAS) N°2023-11 (CTMR)

A - Identification de l'acheteur

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2 bis rue de Belfort
BP 70413
31004 TOULOUSE Cedex 6

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

2 bis rue de Belfort
BP 70413
31004 TOULOUSE Cedex 6

GROUPEMENT DE COMMANDES

Coordonnateur : CCAS DE TOULOUSE

Tel : 05.67.72.85.85

B - Identification du titulaire des accords-cadres

SAS CHOMETTE

1/3 Rue René Clair
91350 GRIGNY

Siret : 424 460 889 00019

C - Objet des accords-cadres

- Objet des accords-cadres :

Appel d'offres ouvert – Fournitures et livraison d'articles de restauration pour les besoins des établissements gérés par le Centre Communal d'action Sociale (CCAS) et du centre Toulousain des maisons de retraite (CTMR) ; Lot 1 : Articles de restauration durables.

- Référence de l'accord-cadre : 2023-18 (CCAS) et 2023-11 (CTMR)

- Date de la notification des accords-cadres : 11 mai 2023

- Durée d'exécution des accords-cadres :

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de leur date de notification. Ils sont tacitement reconductibles par périodes successives d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que leur durée totale d'exécution de l'accord-cadre n'excède quatre ans.

- Montant initial des accords-cadres :

Pour le lot n° 3 :

CCAS :

- Sans montant minimum annuel – Avec un montant maximum annuel : 25 000 € HT

CTMR :

- Sans montant minimum annuel – Avec un montant maximum annuel : 3 000 € HT

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Par un courriel adressé à la société CHOMETTE le 27 mai 2024, le CCAS de Toulouse a informé le titulaire de sa volonté d'ajouter au Bordereau des prix unitaires les produits faisant l'objet de commandes récurrentes hors marché.

Voici les différents produits qui sont ajoutés au BPU

Référence	Désignation
003422	TASSE CAFE 13 CL BLC RESTAURANT
003423	SOUS TASSE 13 CM BLC RESTAURANT

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution des accords-cadres conclus avec la société CHOMETTE, il y a lieu de conclure un avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant des accords-cadres :

Non

Oui

Les montants minimum et maximum des accords-cadres ne sont pas modifiés par l'avenant.

E - Signature du titulaire des accords-cadres

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

F - Signature de l'acheteur

A :, le
 Délibération du conseil d'administration en date du
 rendue exécutoire le
 Pour le représentant de l'acheteur et par délégation,
 La Directrice générale du Centre Communal d'Action
 Sociale,
 Nadège GRILLE

G - Notification de l'avenant au titulaire des accords-cadres

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Acceptation d'une subvention d'investissement du budget principal du CCAS de Toulouse par le budget annexe ESMS - Exercice 2024

Rapport : 21 juin 2024 - 006

DEL-24-0085

Mesdames, Messieurs,

Des établissements du budget annexe ESMS ont des besoins importants de travaux en matière de sécurité incendie, de chaufferie notamment.

Ces travaux représentent des montants importants et les établissements n'ont pas de réserves d'investissement suffisamment importantes contrairement au budget principal du CCAS.

En effet, le budget principal dispose d'un excédent d'investissement important réalisé avant 2012 lorsque le CCAS n'avait qu'un budget unique.

Dès lors une partie des excédents a été réalisée par les résultats des établissements médico-sociaux. Il paraît légitime que ces derniers bénéficient en retour de la rétrocession de ces fonds.

Par conséquent, il est proposé que le budget principal du CCAS verse une subvention d'investissement de 340 000,00 euros au budget annexe ESMS.

Ainsi, il convient de prendre une délibération pour que le budget annexe ESMS accepte cette subvention d'investissement du budget principal.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

**Acceptation d'une subvention d'investissement du budget principal du CCAS de Toulouse
par le budget annexe ESMS - Exercice 2024**

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Est acceptée la subvention de 340 000,00 € effectuée par le budget principal du CCAS au budget annexe ESMS.

ARTICLE 2 : La subvention d'investissement de 340 000,00 euros sera prise en charge au compte 13188 – Autres subventions d'investissement.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**006 - Acceptation d'une subvention d'investissement du budget principal du CCAS de
Toulouse par le budget annexe ESMS - Exercice 2024 - DEL-24-0085**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Analyse des besoins sociaux - Avenant n°12 pour l'année 2024 à la Convention cadre du 14/03/2013 signée avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (A.U.A.T.)

Rapport : 21 juin 2024 - 001

DEL-24-0082

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 14 mars 2013, le Conseil d'Administration du CCAS de Toulouse adhère à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement / Toulouse Aire Métropolitaine (AUAT), association dont l'objet est : « *la réalisation et le suivi sous forme partenariale des programmes d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la perspective et l'évaluation des politiques publiques, que la définition, la coordination, la faisabilité, et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres* ».

Cette adhésion a été formalisée par la signature d'une convention cadre le 14 mars 2013, fixant les modalités de versement de la subvention à l'AUAT.

En 2013, la contribution globale du CCAS à l'AUAT a été fixée à 40 000.00 euros pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Dans la continuité de ce partenariat, l'AUAT sollicite le CCAS pour le versement d'une subvention annuelle 2024 d'adhésion, fixée à 20 000.00 euros. L'attribution de cette subvention doit faire l'objet d'un avenant tel qu'il est mentionné à l'article 5 de la convention cadre : « *le montant annuel de la subvention de base fait l'objet chaque année d'un avenant à la convention cadre. Il est défini, après adoption par le Conseil d'Administration de l'AUAT du programme de travail prévisionnel et du budget annuel* »

Considérant ces éléments, il vous est proposé de décider de l'adhésion du CCAS à l'AUAT, en qualité de membre associé, dans le cadre d'une subvention fixée à 20 000.00 euros pour 2024.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Analyse des besoins sociaux - Avenant n°12 pour l'année 2024 à la Convention cadre du 14/03/2013 signée avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (A.U.A.T.)

Vu le Rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après avoir entendu le rapport relatif à la demande d'une subvention annuelle de 20 000.00 euros pour l'adhésion 2024 du CCAS à l'AUAT, les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Est adopté l'avenant n°12 à la convention cadre du 14/03/2013 entre l'AUAT et le CCAS, annexé à la présente délibération, pour l'adhésion 2024 du CCAS à l'AUAT par le versement d'une subvention de 20 000.00 euros.

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS ou en cas d'empêchement la Directrice Générale du CCAS sont autorisées à signer l'ensemble des actes à intervenir dans le cadre de l'adhésion à l'AUAT dont notamment l'avenant n°12, à la convention cadre du 14/03/2013, annexé à la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

001 - Analyse des besoins sociaux - Avenant n°12 pour l'année 2024 à la Convention cadre du 14/03/2013 signée avec l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse Aire Métropolitaine (A.U.A.T.) - DEL-24-0082

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL 26 AOUT 2024
ETABLISSEMENT : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (S

CATEGORIE	A	B		C		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	temps plein N - 1	Temps non complet N - 1		Total N - 1		Proposée		
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	En plus	En moins	
Cadre d'emplois								
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social		1,00	0,05	1,00	0,05			0,05
Cadre socio-éducatif		1,00	0,50	1,00	0,50			0,50
Adjoint administratif		1,00	0,30	1,00	0,30			0,30
Assistant socio éducatif option éducateur spécialisé	3,00	1,00	0,50	4,00	3,50			3,50
Assistant socio éducatif		1,00	0,30	1,00	0,30			0,30
Moniteur éducateur	1,00			1,00	1,00			1,00
Médecin psychiatre		1,00	0,05	1,00	0,05			0,05
Orthophoniste		1,00	0,80	1,00	0,80			0,80
Psychomotricien		1,00	0,80	1,00	0,80			0,80
Psychologue	1,00	1,00	0,50	2,00	1,50			1,50
Ergothérapeute		1,00	0,40	1,00	0,40			0,40
Agent de service hospitalier		1,00	0,25	1,00	0,25			0,25
Total	5,00	11,00	4,45	16,00	9,45			9,45

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Adoption des conventions de groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz pour les établissements du CCAS

Rapport : 21 juin 2024 - 029

DEL-24-0072

Mesdames, Messieurs,

Afin d'optimiser les procédures de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer deux groupements de commandes en application de l'article L.2113-6 du code de la commande publique pour procéder ensemble à l'achat d'électricité et de gaz pour les années 2025 à 2031.

Les conventions constitutives de groupement de commandes définissent les modalités de fonctionnement des groupements, désignent Toulouse Métropole comme coordonnateur et précisent qu'il sera passé des marchés distincts par collectivités.

Plutôt qu'engager séparément les consultations pour la conclusion des marchés, il apparaît plus favorable de prendre part à la solution d'achat groupée pilotée par Toulouse Métropole. Outre la sécurité technique et juridique, le volume que représentent les acheteurs publics des collectivités territoriales, regroupés au sein de ces groupements de commandes, doit permettre d'obtenir des économies encore plus substantielles sur le prix de l'électricité et du gaz.

Cette volonté de mutualisation se traduit par l'adoption de deux conventions, l'une pour l'électricité et l'autre pour le gaz, portant institution d'un groupement de commandes pour la passation du marché public ayant vocation à couvrir les besoins.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les conventions portant création d'un groupement de commande pour l'électricité et d'un groupement de commande pour le gaz.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Adoption des conventions de groupement de commande pour la fourniture d'électricité et de gaz pour les établissements du CCAS

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : Approuve les termes des conventions 24TM02 et 24TM03 portant création des groupements de commandes en vue de participer ensemble à l'achat d'électricité et de gaz, telles qu'annexées à la présente délibération

ARTICLE 2 : Les conventions désignent Toulouse Métropole coordonnateur desdits groupements de commandes. La Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur

ARTICLE 3 : Autorise la Vice-présidente et, en cas d'empêchement la Directrice Générale, à signer les conventions de groupement de commande et tous actes afférents à ces dossiers.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

**029 - Adoption des conventions de groupement de commande pour la fourniture
d'électricité et de gaz pour les établissements du CCAS - DEL-24-0072**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Modification du tableau des effectifs de la crèche Sainte-Lucie**

Rapport : 21 juin 2024 - 022

DEL-24-0075

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en pièces-jointes, après avis du Comité Technique d'Établissement, le tableau des effectifs concernant la crèche Sainte-Lucie.

Au 1er septembre 2024, les effectifs réglementaires de cette structure s'établiront à 0 ETP, ce qui représente une diminution de 25.50 ETP par rapport aux effectifs réglementaires précédant le 1er septembre 2024, et un poste d'auxiliaire de puériculture restera ouvert sur le CCAS pour l'agent mis à disposition.

Cette suppression de poste résulte du transfert de la dernière crèche CCAS à la Mairie de Toulouse et de fait, des professionnels y travaillant. Ce transfert de crèche est corrélé au déménagement du Centre maternel Sainte Lucie sur le site des Tourelles.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Modification du tableau des effectifs de la crèche Sainte-Lucie

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Vu le tableau des effectifs de la crèche Sainte-Lucie à compter du 1^{er} septembre 2024.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration adopte les tableaux des effectifs, tels que fournis en annexe.

ARTICLE 2 : La Vice-Présidente et la Directrice Générale sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

022 - Modification du tableau des effectifs de la crèche Sainte-Lucie - DEL-24-0075

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

**La délibération est adoptée à la majorité des membres présents
Contre : Madame HARDY - Madame HONVAULT**

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024

AIDE SOCIALE

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47355H1-DE



CATEGORIE	A temps plein N - 1	B Temps non complet N - 1		C Total N - 1		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée		
						En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Directeur(rice)	1,00			1,00	1,00			1,00
Directeur(rice) adjoint	1,00			1,00	1,00			1,00
Administration/Gestion								
Rédacteur						1,00		1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	2,00			2,00	2,00		- 1,00	1,00
Adjoint administratif principal 2eme classe	2,00			2,00	2,00			2,00
Adjoint administratif	2,00	1,00	0,50	3,00	2,50			2,50
Médical/Paramédical/Psychologues								
Socio-éducatif								
Assistant socio-éducatif	3,00			3,00	3,00			3,00
Total	11,00	1,00	0,50	12,00	11,50	1,00	- 1,00	11,50

**C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024
CENTRE DE SOINS**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47355H1-DE



CATEGORIE	A temps plein N - 1	B Temps non complet N - 1		C Total N - 1		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée		
						En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Administration/Gestion								
Adjoint administratif principal 2eme classe	0							
Aide-soignant classe normale	0,5	1	0,5					0,5
Médical/Paramédical/Psychologues								
MEDECIN		5	1	5	1			1
Socio-éducatif								
Total	0,5	6	1,5	5	1			1,5

**C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024
AIDES FINANCIERES & PERSONNES EN DIFFICULTES**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47355H1-DE



CATEGORIE	A temps plein N - 1	B Temps non complet N - 1		C Total N - 1		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée		
						En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Administration/Gestion								
Adjoint administratif principal 1ère classe	2			2	2			2
Adjoint administratif	0			0	0			0
Médical/Paramédical/Psychologues								
Socio-éducatif								
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	2			2	2			2
Total	4			4	4			4

C.C.A.S -TABLEAU DES EFFECTIFS DE PERSONNEL ANNEE 2024 RSA

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47355H1-DE



CATEGORIE	A temps plein N - 1	B Temps non complet N - 1		C Total N - 1		Variation en équivalent temps plein N.		Nombre d'équivalents temps plein total retenu N.
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Proposée		
						En plus	En moins	
Direction/Encadrement								
Administration/Gestion								
Adjoint administratif principal 1ère classe	2			2	2			2
Médical/Paramédical/Psychologues								
Socio-éducatif								
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	3			3	3		-1	2
Assistant socio-éducatif	2			2	2	1		3
Total	7			7	7			7

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Création du tableau des effectifs d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) à l'IME de Montaudran

Rapport : 21 juin 2024 - 025

DEL-24-0078

Mesdames, Messieurs,

Suite à la notification de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en date du 14 décembre 2022, de rationalisation de l'offre de soins, il a été demandé au CHU de Toulouse de réaliser un choix parmi 3 propositions qui sont :

- La transformation de l'Institut Médico-Educatif pour enfants autistes âgés de 2 à 12 ans avec une capacité à 10 places de semi-internat en un SESSAD du Trouble du Spectre Autistique de 18 places ;
- Un transfert d'autorisation à un organisme gestionnaire du département ;
- Une collaboration étroite avec un autre Etablissement Social et Médico-Social (ESMS), afin qu'il assure un accompagnement après 12 ans.

Il a donc été retenu, en accord avec la direction du CHU de Toulouse, le transfert d'autorisation à un organisme gestionnaire.

Suite à plusieurs échanges avec l'IME de Montaudran et avec accord de l'ARS, le transfert d'autorisation sera effectué auprès du CCAS de Toulouse.

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « [...] L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer, qui s'assure que le cessionnaire pressenti remplit les conditions pour gérer l'établissement, le service ou le lieu de vie et d'accueil dans le respect de l'autorisation préexistante, le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles il gère déjà, conformément aux dispositions du présent code, d'autres établissements, services ou lieux de vie et d'accueil [...] ».

Le protocole d'accord entre les deux entités a pour objet d'établir et de déterminer les modalités de la cession de l'autorisation de l'IME du CHU de Toulouse au profit de l'IME Montaudran du CCAS. Il a pour objet de fixer les modalités de la cession dans les domaines ci-dessous :

- Administratif ;
- Gestion du Personnel ;
- Gestion budgétaire et comptable ;
- L'Engagement du demandeur ;
- Les enfants pris en charge

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Création du tableau des effectifs d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) à l'IME de Montaudran

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Vu le tableau des effectifs du SESSAD à compter du 31 août 2024.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration adopte les tableaux des effectifs tels que fournis en annexe.

ARTICLE 2 : La Vice-Présidente et la Directrice Générale sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

025 - Création du tableau des effectifs d'un Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) à l'IME de Montaudran - DEL-24-0078

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE

EXERCICE 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

2, BIS RUE DE BELFORT
31000-TOULOUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 21/06/2024

Délibération N° Du 21/06/2024

Transmise le :

Approuvée le :

LA VICE PRESIDENTE

MAROUA BOUZAIDA SYLLA



SIGNATURES DES ADMINISTRATEURS



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 031-263101230-20240621-DL47344H1-DE



DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Investissement

Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Dépense	003	Exécédent prévisionnel d'investissement			
	003				
		Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	10682	Reserves - Excédents affectés à l'investissement			
	10				
	10	Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	13	Subventions d'équipement transférables - État			
	1311	Subventions d'équipement transférables - État			
	13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions			
	1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - État			
	1391 HB	Amortis. subventions d'invest. inscrites au compte de résultat - État			
	1392	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)			
	1392 HB	Amortis. subventions d'invest. inscrites au compte de résultat - Collectivités et étab. pub.			
	13981	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage			
	13988	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions			
	13988 HB	Amortis. subventions d'invest. inscrites au compte de résultat - Autres subventions			
	13				
	13	Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	14	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
	142 HB				
	14				
	14	Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	15	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques			
	1518	Provisions pour risques et charges			
	1518 HB				
	1572	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices - Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions (PGE)			
	15				
	15	Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	16	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros			
	1641	Dépôts et cautionnements reçus			
	165	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières			
	1678	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts			
	1681				
	16				
	16	Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	181	Compte de liaison : affectation à...			
	18				
	18	Somme :			
Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	20	Frais d'établissement - Frais de constitution			
	2011	Frais d'établissement - Frais de constitution			
	2013	Frais d'établissement - Frais d'évaluation			
	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études			
	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires			
	20				
	20	Somme :			

Nature affect. opérat./Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
21	211	Terrains	425 000,00	-	425 000,00
	2131	Constructions sur soi propre - Bâtiments	-	-	-
	2135	Constructions sur soi propre - Installations générales : agencements, aménagements des constructions	5 668 844,42	475 349,66	5 193 494,76
	2151	Installations, matériel et outillage techniques - Installations complexes spécialisées	76 742,85	-	76 742,85
	2153	Installations, matériel et outillage techniques - Installations à caractère spécifique	319 646,75	-	319 646,75
	2154	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel et outillage	373 384,15	-	373 384,15
	2181	Autres immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers	41 583,11	-	41 583,11
	2182	Autres immobilisations corporelles - Matériel de transport	70 000,00	-	70 000,00
	2183	Autres immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique	176 290,96	-	176 290,96
	2184	Autres immobilisations corporelles - Mobilier	572 009,58	-	572 009,58
	2188	Autres immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles	16 825,50	-	16 825,50
		Somme :	7 740 307,31	475 349,66	7 264 957,65
21					
		Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur soi propre	842 731,66	-	842 731,66
	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
		Somme :	842 731,66	-	842 731,66
23					
		Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
27	275	Dépôts et cautionnements versés	-	-	-
27		Somme	-	-	-
27					
		Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)	-	-	-
	2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)	-	-	-
	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtiments (O)	-	-	-
	28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)	-	-	-
	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)	-	-	-
	28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)	-	-	-
	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)	-	-	-
	28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales : agencements, aménagements divers (O)	-	-	-
	28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)	-	-	-
	28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)	-	-	-
	28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)	-	-	-
	28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)	-	-	-
		Somme :	-	-	-
28					
		Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
49	495	Dépréciation des comptes de débiteurs divers	-	-	-
		Somme :	-	-	-
49					
		Somme :	9 930 344,62	475 349,66	9 454 994,96
		Dispense	-	-	-

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Investissement

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
Receite	001	001	Excédent ou déficit d'investissement reporté			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	003	003	Excédant provisionnel d'investissement			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	007	007	Déficit provisions d'investissement			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	10	10222	Dotations et fonds divers - FCTVA1			
		1025	Dotations et fonds divers - Dons et legs en capital			
		10662	Reserves - Excédents affectés à l'investissement			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	13	1311	Subventions d'équipement transférables - Etat			
		1312	Subventions d'équipement transférables - Collectivités et établissements publics			
		13181	Subventions d'équipement transférables - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage			
		13188	Subventions d'équipement transférables - Autres subventions		340 000,00	340 000,00
		1382	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Collectivités et établissements publics (O)			
		13888	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Autres subventions			
			Somme :		340 000,00	340 000,00
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	14	142	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	15	1518	Provisions pour risques - Autres provisions pour risques			
		1518 HB	Provisions pour risques et charges			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	16	1641	Emprunts auprès des établissements de crédit - Emprunts en euros			
		165	Dépôts et cautionnements reçus			
		1676	Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières			
		1681	Autres emprunts et dettes assimilées - Autres emprunts			
		1688	Autres emprunts et dettes assimilées - Intérêts courus			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	18	181	Compte de liaison : affectation à...			
			Somme :			
Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	20	2031	Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion - Frais d'études			
			Somme :			

Nature affect. opération	Code chapitre	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM	TOTAL DM
				n°2	n°2	n°2
	21	2195	Constructions sur sol propre - Installations générales - Agencements, aménagements des constructions			
	21		Somme :			
	22	229	Droits de rattachant			
	22		Somme :			
	23	2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions sur sol propre			
	23	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles			
	23		Somme :			
	27	275	Dépôts et cautionnements versés			
	27		Somme :			
	28	28011	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais de constitution (O)			
	28	28013	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'évaluation			
	28	28013 HB	Amortissements des frais d'établissements			
	28	28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études			
	28	2805	Amortissements des immobilisations incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires (O)			
	28	2805 HB	Amort. Immo. incorporelles - Concessions et droits similaires, brevets			
	28	28131	Amortissements des immobilisations corporelles - Bâtimts (O)			
	28	28131 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Bâtiment			
	28	28135	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements des constructions (O)			
	28	28135 HB	Amort. Immobilisations corporelles - I/GAAC			
	28	28151	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées (O)			
	28	28151 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Installations complexes spécialisées			
	28	28153	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique (O)			
	28	28153 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Installations à caractère spécifique			
	28	28154	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel et outillage (O)			
	28	28154 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Matériels et outillages			
	28	28181	Amortissements des immobilisations corporelles - Installations générales, agencements, aménagements divers (O)			
	28	28181 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Installations Gén. agencement et aménagement divers			
	28	28182	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de transport (O)			
	28	28182 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Matériel de transport			
	28	28183	Amortissements des immobilisations corporelles - Matériel de bureau et matériel informatique (O)			
	28	28183 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Matériel de bureau et informatique			
	28	28184	Amortissements des immobilisations corporelles - Mobilier (O)			
	28	28184 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Mobilier			
	28	28188	Amortissements des immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles (O)			
	28	28188 HB	Amort. Immobilisations corporelles - Autres immobilisations corporelles			
	28		Somme :			
	49	496	Libellé article			
	49		Dépréciation des comptes de débiteurs divers			
	49		Somme :			
	49		Somme :	340 000,00	340 000,00	340 000,00
	031	031	RESULTAT PREVISIONNEL			
	032	032	AUTOFINANCEMENT			
	032	032	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT			
	032		Somme :	38 500,00	38 500,00	38 500,00
	032		Somme :	9 076 464,96	9 076 464,96	9 076 464,96

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Fonctionnement

Groupe Fonctionnel	Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
	60611	Achats non stockés de matières et fournitures - Eau et assainissement			
	60612	Achats non stockés de matières et fournitures - Énergie, électricité			
	60613	Achats non stockés de matières et fournitures - Chauffage			
	60621	Achats non stockés de matières et fournitures - Combustibles et carburants			
	60622	Achats non stockés de matières et fournitures - Produits d'entretien			
	60624	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures administratives			
	60625	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs			
	606261	Achats non stockés de matières et fournitures - Protections, produits absorbants			
	606266	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures hôtelières			
	60628	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres fournitures non stockées			
	6063	Achats non stockés de matières et fournitures - Alimentation			
	6066	Achats non stockés de matières et fournitures - Fournitures médicales			
	6068	Achats non stockés de matières et fournitures - Autres achats non stockés de matières et fournitures			
GROUPE I					
DEPENSES					
afférentes à	61119	Autres - Prestations à caractère médical			
l'exploitation	61128	Autres prestations à caractère médico-social			
	6185	Divers - Frais de colloques, séminaires, conférences			
	62428	Transports d'usagers - Autres transports d'usagers			
	6251	Déplacements, missions et réceptions - Voyages et déplacements			
	6256	Déplacements, missions et réceptions - Missions			
	6257	Déplacements, missions et réceptions - Réceptions			
	6261	Frais d'affranchissements			
	6262	Frais de télécommunication			
	6281	Divers - Prestations de blanchissage à l'extérieur			
	6282	Divers - Prestations d'alimentation à l'extérieur			
	6283	Divers - Prestation de nettoyage à l'extérieur			
	6287	Divers - Remboursement de frais			
	6288	Divers - Autres			
		Somme :			



Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
62111	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel administratif et hôtelier			
62113	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel médical et paramédical			
62115	Personnel extérieur à l'établissement - Personnel affecté à l'établissement			
62119	Personnel extérieur à l'établissement - Autres personnels extérieurs			
62212	Autres médecins			
6225	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Indemnités au comptable et aux régisseurs			
6226	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Honoraires			
6227	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Frais d'actes et de contentieux			
6311	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Versement de transport			
6331	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue			
6333	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) - Cotisation au fonds pour l'emploi hospitalier			
6336	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale		2 420 000,00	2 420 000,00
64111	Rémunérations du personnel non médical - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence			
64112	Rémunérations du personnel non médical - Prime de service			
64113	Rémunération du personnel non médical - Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)			
64114	Rémunération du personnel non médical - Supplément Familial de Traitement			
64116	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement			
641181	Rémunérations du personnel non médical - Gratifications des stagiaires			
641182	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement Indiciaire (CTI)			
641183	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age			
641184	Rémunérations du personnel non médical - Indemnité inflation			
641185	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit			
641186	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés			
641188	Rémunérations du personnel non médical - Autres			

6412	Rémunération du personnel non médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé		
64131	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale		
64136	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement		
641382	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement indiciaire (CT)		
641383	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age		
641384	Indemnités infilation		
641385	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit		
641386	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés		
641388	Autres		
64151	Rémunérations du personnel non médical - Rémunération principale		
64156	Rémunérations du personnel non médical - Indemnités de préavis et de licenciement		
641582	Rémunération du personnel non médical - Complément de Traitement indiciaire (CT)		
641583	Rémunération du personnel non médical - Prime Grand Age		
641584	Indemnité infilation		
641585	Rémunération du personnel non médical - Majoration horaire pour travail de nuit		
641586	Rémunération du personnel non médical - Indemnités forfaitaires pour travail dimanche et jours fériés		
641588	Autres		
6416	Rémunérations du personnel non médical - Emplois d'insertion		
6417	Rémunérations du personnel non médical - Apprentis		
64174	Indemnité infilation (apprentis)		
64178	Autres (apprentis)		
6421	Rémunération du personnel médical - Praticiens		
6422	Rémunération du personnel médical - Congés payés des agents recrutés sous contrat de droit privé		
6428	Rémunération du personnel médical - Autres		
64511	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F		
64513	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite		
64514	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.		
64515	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.		
64518	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux autres organismes sociaux		
64521	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		
64523	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations aux caisses de retraite		
64524	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.		
64525	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Cotisations à la C.N.R.A.C.L.		
6468	Personnes handicapées - Autres		
6471	Autres charges sociales - Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.		
6472	Autres charges sociales - Fonds de solidarité		
64754	Autres charges sociales - Oeuvres sociales		
64788	Autres charges sociales - Autres		
6488	Autres charges de personnel - Autres charges diverses de personnel		
	Somme :	2 420 000,00	2 420 000,00

GRUPE II
DEPENSES -
 Dépenses
 afférentes au
 personnel

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS	PREVISIONS DIM n°2	TOTAL DIM n°2
6125	Redevances de crédit-bail - Crédit-bail immobilier			
6132	Locations - Locations immobilières			
61358	Autres locations mobilières			
614	Charges locatives et de copropriété			
61521	BÂTIMENTS PUBLICS			
61558	Entretien et réparations - Autres matériels et outillages			
61561	Entretien et réparations - Informatique			
6161	Primes d'assurances - Multirisques			
6162	Primes d'assurances - Assurance dommage construction			
6163	Primes d'assurances - Assurance transport			
6165	Primes d'assurances - Responsabilité civile			
61661	Prime d'assurance maladie, maternité et accident de travail			
6162	Divers - Documentation générale et technique			
6184	Divers - Concours divers (collocations...)			
6189	Divers - Autres frais divers			
623	Publicités, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
63512	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Taxes foncières			
63513	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres impôts locaux			
6354	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Droits d'enregistrement et de timbre			
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits			
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)			
6341	Créances admises en non valeur			
6342	Créances éteintes			
655	Quoties-parts de résultat sur opérations faites en commun - Quoties-parts de résultat sur opérations faites dans le cadre d'un autre groupement			
GROUPE III				
DEPENSES -				
Dépenses afférentes à la structure				

DECISION MODIFICATIVE N°2/2024 - CCAS - BUDGET ANNEXE

Fonctionnement

Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
002	Résultat de fonctionnement reporté			
Somme :				
Code article	Libellé article	REPORTS DE CREDITS n°2	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
7311121	SSiAD - Forfait global de soins			
7311131	Forfait global hors crédits de prise en charge des frais de transport			
7311132	Forfait de prise en charge des frais de transport			
7311116	Autres établissements, services sociaux et médico-sociaux			
731118	Autres - Forfait global de soins			
731221	Établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du CASF			
731224	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 CASF			
731228	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux			
7313	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Prix de journée (établissements relevant de l'article L.312-1, sauf le 6°)			
73151	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale soins SSiAD personnes âgées			
7316	Produits des tarifications relevant de l'article L. 312-1 du CASF - Dotation globale des établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF			
73171	Tarif Hébergement (EHPAD) - Département			
73172	Tarif Hébergement (EHPAD) - Hébergé			
7318	Autres produits des établissements relevant de la loi sociale			
73212	CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)			
73213	services mandataires judiciaires à la protection des majeurs			
73313	Prix de journée			
73318	Autres modes de tarification			
73332	Prix de journée			
7341	Tarif dépendance couvert par l'APA - 2012			
73418	Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux			
7342	Participation du résident au tarif dépendance			
7348	Autres secteurs			
735111	Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale			
7351121	Accueil temporaire avec hébergement			
7351123	Pôle activités et de soins adaptés - PASA			
7351128	ONS-COVID-19			
735211	Part afférente à l'hébergement			
7352121	Hébergement permanent des résidents			
73522111	Part afférente à l'hébergement			
73522112	Part afférente à la dépendance			
7352281	Part afférente à l'hébergement-charge département			
7352282	Hébergement permanent des résidents			
735311	Tarifs journaliers au socle de prestations		2 315 000,00	2 315 000,00
73532	Part afférente à la dépendance			
7353511	Part afférente à l'hébergement		221 500,00	221 500,00
7353512	Part afférente à la dépendance			
73581	Produits à la charge de la CAF (caisse d'allocations familiales)			
73588	Autres			
7361	Dotation globale de financement soins hors forfait journalier relatif aux frais de transport en accueil de jour (EHPAD)			
7361	Produits à la charge de la CAF			
7368	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres		2 536 500,00	2 536 500,00
Somme :				

PRODUITS DE LA TARIFICATION

Code article	Libellé article	REPARTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
6419	Rémunérations du personnel non médical - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			
6428	Rémunération du personnel médical - Remboursements sur rémunérations du personnel médical			
6459	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance			
706	Prestations de services			
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel			
70821	Produits des activités annexes - Forfaits journaliers			
70828	Produits des activités annexes - Autres participations forfaitaires des usagers			
7085	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers			
7088	Produits des activités annexes - Autres produits d'activités annexes			
744	ECTVA			
7481	Autres subventions et participations - Fonds pour l'emploi hospitalier			
7483	Forfait autonomie			
7488	Autres subventions et participations - Autres			
7548	Remboursements de frais - Autres remboursements de frais			
7588	Produits divers de gestion courante - Autres produits divers de gestion courante			
	Somme :			
			2 538 500,00	2 538 500,00
	Somme :			
			2 538 500,00	2 538 500,00

Code article	Libellé article	REPARTS DE CREDITS	PREVISIONS DM n°2	TOTAL DM n°2
764	Revenus des valeurs mobilières de placement			
7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres			
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice (C)			
777 M	Autres produits exceptionnels			
778	Autres produits exceptionnels			
7915	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7917	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
7915 M	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions - Mixte			
7917	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation) - Reprises sur dépréciations des actifs circulants			
7972	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) - Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
7972 MIX	Reprise sur dépréciation et provisions			
	Somme :			
			2 538 500,00	2 538 500,00
	Somme :			
			2 538 500,00	2 538 500,00

· GROUPE II RECETTES -
Autres produits relatifs à l'exploitation

· GROUPE III RECETTES -
Produits financiers et produits non encassés



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : **Evolution du RIFSEEP**

Rapport : 21 juin 2024 - 020

DEL-24-0079

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations successives depuis le 22 mars 2019, le Conseil d'Administration a approuvé le nouveau régime indemnitaire des agents du CCAS de la Mairie de Toulouse, dans le cadre de la mise en œuvre du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Pour faire face à une tension sur le marché de l'emploi concernant certains métiers au sein du CCAS de la Mairie de Toulouse, il est proposé à ce stade la réévaluation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique (RIFSEEP) de certains métiers, à savoir :

- A4-1 Directeur adjoint d'établissement avec hébergement est modifié pour les cadres de santé, les infirmiers et les attachés concernés.
- A4-3 Chargés de missions et collaborateurs non encadrants est modifié pour les infirmiers.
- B1 Chef de service ou chef de projet est modifié pour les techniciens.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Evolution du RIFSEEP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans la Fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique de l'État,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au Régime Indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 11 juin 2024 relatif à l'évolution du RIFSEEP,

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1 : L'annexe I du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) concernant les groupes de fonctions :

A4-1 Directeur adjoint d'établissement avec hébergement est modifié pour les cadres de santé, les infirmiers et les attachés concernés.

A4-3 Chargés de missions et collaborateurs non encadrants est modifié pour les infirmiers.

B1 Chef de service ou chef de projet est modifié pour les techniciens.

Article 2 : Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevées sur le chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Vice-Président du CCAS de la Mairie de Toulouse, ou en cas d'empêchement Madame la Directrice Générale du CCAS, sont autorisés à prendre toutes les décisions portant application de la présente délibération.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

**Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration**

Séance du 21 juin 2024

020 - Evolution du RIFSEEP - DEL-24-0079

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024

Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Approbation du principe de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Toulouse

Rapport : 21 juin 2024 - 016

DEL-24-0070

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des mesures à la disposition des employeurs publics pour participer à la prévention de la récidive et assurer la visibilité de la mise en œuvre d'une sanction au profit de la collectivité, il existe le dispositif Travail d'Intérêt Général (TIG) / Travail Non Rémunéré (TNR).

Les mesures TIG et TNR réalisées par des personnes majeures sont suivies par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et celles réalisées par des personnes mineures sont suivies par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Le travail d'intérêt général (TIG), créé par la loi n°83-466 du 10 juin 1983, constitue une mesure alternative à l'incarcération. C'est un travail non rémunéré réalisé par une personne, majeure ou mineure (plus de 16 ans), au profit de la collectivité publique et qui a pour objectifs :

- de réparer le passé :
 - Sanctionner : Répondre à l'infraction commise avec une sanction de manière individualisée.
 - Réparer : Effectuer un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif, tout en laissant, à la personne condamnée, la possibilité d'assumer ses responsabilités familiales, sociales et matérielles.
- de préparer l'avenir :
 - Insérer : Faire découvrir une activité professionnelle ou solidaire à des personnes souvent éloignées de l'emploi.
 - Socialiser : Impliquer directement la société civile dans la peine et favoriser le lien social.

Le TNR créé par la loi n° 99-515 du 23 juin 1999, est l'appellation du Travail d'Intérêt Général dans la procédure de composition pénale.

C'est une mesure alternative aux poursuites proposée par le Procureur de la République. Le TNR permet à l'autorité judiciaire d'apporter à certaines formes de délinquance une réponse rigoureuse,

sans pour autant qu'il soit nécessaire de saisir une juridiction répressive. Il vise les mêmes objectifs que le Travail d'Intérêt Général.

Ces mesures ont fait leurs preuves en matière de prévention de la récidive et d'insertion depuis de nombreuses années.

Pour devenir organisme accueillant, les collectivités territoriales et établissements publics doivent être inscrits sur la liste des organismes d'accueil de TIG et TNR établie par le juge de l'application des peines.

Dans cet objectif, il est proposé d'autoriser les démarches nécessaires pour l'inscription du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Toulouse comme organisme d'accueil TIG-TNR, auprès du Ministère de la justice afin de pouvoir conventionner auprès du ministère.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Approbation du principe de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Toulouse

Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1^{er} : le Conseil d'Administration approuve l'inscription du CCAS comme organisme d'accueil des Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR).

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et en cas d'empêchement la Directrice Générale à signer les actes afférents.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

016 - Approbation du principe de l'accueil de Travaux d'Intérêt Général (TIG) et Travaux Non Rémunérés (TNR) au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Mairie de Toulouse - DEL-24-0070

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Fourniture et livraison d'articles de restauration pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) Avenant N°1- Lot N°1 : Articles de restauration durables.

Rapport : 21 juin 2024 - 013

DEL-24-0090

Mesdames, Messieurs,

En date du 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont conclu un accord-cadre relatif à la fourniture et livraison d'articles de restauration pour répondre aux besoins de leurs établissements.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale à partir de la date de notification jusqu'au 11 Mai 2027. Il est tacitement reconductible par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction d'un an, sans que la durée totale d'exécution de l'accord cadre n'excède 4 ans.

Par correspondance en date du 27 mai 2024, le CCAS de Toulouse informait la société « CHOMETTE » de sa volonté d'ajouter au bordereau des prix unitaires les produits faisant l'objet de commandes récurrentes hors marché.

Compte tenu de ce qui précède, et pour assurer la continuité dans l'exécution de l'accord-cadre conclu avec la société « CHOMETTE », il y a lieu de conclure l'avenant n°1.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les termes du projet de l'avenant n°1 et d'autoriser le représentant de l'acheteur à la signer.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Fourniture et livraison d'articles de restauration pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) Avenant N°1- Lot N°1 : Articles de restauration durables.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le rapport de la Vice-Présidente du CCAS,

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre relatif à la fourniture et la livraison d'articles de restauration pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse (CCAS) et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) - Lot 1 : Articles de restauration durables.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CCAS de Toulouse et la Directrice Générale en cas d'empêchement à signer ledit avenant sans incidence financière ainsi que tous les actes y afférents aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAI DA SYLLA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

013 - Fourniture et livraison d'articles de restauration pour les établissements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR) Avenant N°1- Lot N°1 : Articles de restauration durables. - DEL-24-0090

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAIDA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAIDA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 27/06/2024
Affiché le : 01/07/2024



CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Rapport de la Vice-Présidente

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE pour le CTMR

Rapport : 21 juin 2024 - 002

DEL-24-0101

Mesdames, Messieurs,

Madame Nadège GRILLE assure la fonction de Directrice Générale de la Cohésion Sociale de la Mairie de Toulouse, elle est mise à disposition depuis le 1^{er} janvier 2021 en tant que Directrice Générale du CTMR.

Aussi, il est proposé de renouveler avec la Mairie de Toulouse une convention de mise à disposition partielle de Madame Nadège GRILLE, Administrateur territorial, pour assurer les missions comme indiqué dans la délibération du 4 décembre 2020.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit, à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

La Mairie de Toulouse versera à Madame Nadège GRILLE la rémunération correspondante à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités et primes liées à l'emploi).

Le projet de convention de mise à disposition partielle est annexé à la présente délibération.

Considérant ces éléments, il appartient au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE pour le CTMR

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L512-6 à 9 et L512-16 à 17,
Vu la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE entre la Mairie et le CTMR afin d'assurer les fonctions Directrice Générale.

Après discussion les membres du Conseil d'Administration décident d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE 1er : Le Conseil d'Administration approuve les termes du projet de convention partielle de Madame Nadège GRILLE entre la Mairie et le CTMR pour assurer les fonctions de Directrice Générale.

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise la Vice-Présidente du CTMR, par délégation de signature, à signer ladite convention et tous les actes aux effets ci-dessus.

La Vice Présidente

Maroua BOUZAIDA SYLLA

CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE

Extrait des Registres
des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 juin 2024

**002 - Renouvellement de la convention de mise à disposition de Madame Nadège GRILLE
pour le CTMR - DEL-24-0101**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maroua BOUZAI DA-SYLLA.

Etaient présents :

Madame Ginette ARIAS
Madame Hèlène BARROU
Madame Maroua BOUZAI DA SYLLA
Madame Danielle CHARRAS
Madame Catherine COUSERGUE
Monsieur Marc GAUBERT
Madame Isabelle HARDY
Madame Caroline HONVAULT
Madame Marine LEFEVRE
Madame Catherine MAILLARD
Madame Nadia SOUSSI
Monsieur François VELLAS

Etaient excusés ou absents :

Madame Aminna ABDOULLAH
Monsieur Henri DE LAGOUTINE
Monsieur Jean-Luc MOUDENC
Madame Julienne MUKABUCYANA
Monsieur Daniel ROUGE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE [12 VOIX]

Déposé au contrôle de légalité le : 02/07/2024
Affiché le : 03/07/2024